



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère



*31e Session du Conseil international
de coordination du Programme sur
l'Homme et la biosphère*

*17-21
juin 2019
Paris, France*



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle II (Bâtiment Fontenoy)

du 17 au 21 juin 2019

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Introduction par la Présidente du MAB-CIC
2. Allocution d'ouverture du (de la) :
 - Directeur général adjoint de l'UNESCO
 - Président du Conseil exécutif de l'UNESCO
 - Présidente de la 39^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (à confirmer) de la Directrice générale de l'UNESCO
3. Rapport de la Présidente du CIC
4. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail
5. Rapport du Secrétaire du Programme MAB
6. Rapports sur les activités menées par les états membres / les réseaux régionaux et thématiques dans le cadre du Programme du MAB avec un accent particulier mis sur le Plan d'action de Lima (PAL)
7. Mise en œuvre du « Processus d'excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du réseau mondial »
8. Rapports d'examen périodique et suivi d'informations reçus depuis la dernière réunion du Conseil international de coordination du MAB (CIC MAB)
9. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extensions / modifications / renommage des réserves de biosphère faisant partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)
10. Mise à jour de la Stratégie de communication du MAB et plan d'action
11. Programme de bourses du MAB (YSA) pour jeunes scientifiques
12. Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserves de biosphère
13. Mise en œuvre du Plan d'action de Lima (PAL)
14. Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB)
15. Activités et Forum des Jeunes du MAB 2019
16. Date et lieu de la 32^{ème} session du CIC-MAB



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.230/1_v2
Paris, 12 juin 2019
Original: anglais

17. Questions diverses
18. Adoption du rapport
19. Clôture de la session

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA
CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle II (Bâtiment Fontenoy)
du 17 au 21 juin 2019

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Item	Title	Document
1	Introduction par la Présidente du MAB-CIC	
2	Allocutions d'ouverture du (de la) : <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général adjoint de l'UNESCO • Président du Conseil exécutif de l'UNESCO • Présidente de la 39e session de la Conférence générale de l'UNESCO (à confirmer) 	
3	Rapport de la Présidente du CIC Dans son rapport, la Présidente informe le Conseil des activités et initiatives spécifiques auxquelles il a contribué pour la mise en œuvre du Programme MAB et d'autres aspects des activités du RMRB depuis la trentième session du CIC.	
4	. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail	SC-19/CONF.230/1 SC-19/CONF.230/2 SC-19/CONF.230/3
5	Rapport du Secrétaire du Programme MAB Le Secrétaire fournit une vue d'ensemble des actions et activités exécutées par le Secrétariat du MAB depuis la trentième session du CIC-MAB.	SC-19/CONF.230/4

<p>6</p>	<p>Rapports sur les activités menées par les États membres / les réseaux régionaux et thématiques dans le cadre du Programme du MAB avec un accent particulier mis sur le Plan d'action de Lima (PAL)</p> <p>Les États membres, les réseaux régionaux et thématiques du MAB auront l'occasion de fournir de courts rapports sur leurs activités depuis la dernière session du Conseil du MAB et d'échanger sur des projets collectifs thématiques et de recherche en commun, notamment en rapport avec la mise en œuvre du Plan d'action de Lima. Les rapports écrits reçus avant la session seront disponibles sur MABnet.</p>	<p>SC-19/CONF.230/5</p>
<p>7</p>	<p>Mise en œuvre du « Processus d'excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du réseau mondial »</p>	<p>SC-19/CONF.230/6</p>
<p>8</p>	<p>Rapports d'examen périodique et suivi d'informations reçus depuis la dernière réunion du Conseil international de coordination du MAB (CIC MAB)</p> <p>Ce document contient les recommandations concernant les réévaluations périodiques relatives aux réserves de biosphère individuelles considérées par le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère (CCIRB) en février 2019. LE CIC-MAB est invité à étudier les recommandations du CCIRB.</p>	<p>SC-19/CONF.230/7</p>
<p>9</p>	<p>Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extensions / modifications / renommage des réserves de biosphère faisant partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)</p> <p>Ce document contient les recommandations faites concernant les propositions pour les nouvelles réserves de biosphère et les extensions / modifications de réserves de biosphère existantes considérées par le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère en février 2019.</p> <p>Le CIC-MAB est invité à étudier ces recommandations ainsi que les informations supplémentaires reçues par le Secrétariat depuis février 2019 et à choisir la liste complète des nouveaux sites qui seront désignés réserves de biosphère en 2019 et des extensions ou des modifications relatives aux réserves de biosphère qui font déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).</p>	<p>SC-19/CONF.230/8</p>

10	<p>Mise à jour de la Stratégie de communication du MAB et plan d'action</p> <p>Ce document présente une mise à jour de la stratégie de communication globale et le plan en incluant la présentation du nouveau site Web. Aucune décision à prendre.</p>	SC-19/CONF.230/9
11	<p>Programme de bourses du MAB (YSA) pour jeunes scientifiques</p> <p>Le document annonce les lauréats 2019 du Programme de Bourses du MAB pour les Jeunes Scientifiques tels que suggérés par le Bureau du CIC-MAB. Le CIC-MAB est invité à prendre en considération ces propositions et à approuver les propositions de lauréats du Programme de Bourses 2018 du MAB pour les Jeunes Scientifiques.</p>	SC-19/CONF.230/10
12	<p>Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserves de biosphère</p> <p>Le document présente le lauréat 2019 qui présentera son étude de cas.</p>	SC-19/CONF.230/11
13	<p>Mise en œuvre du Plan d'Action de Lima</p> <p>Le CIC-MAB est invité à examiner les résultats obtenus dans le cadre du Plan d'action de Lima et à donner des orientations pour les efforts de mise en œuvre futurs.</p>	SC-19/CONF.230/12
14	<p>Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB)</p> <p>Le document présente le rapport d'avancement relatif à l'élaboration du Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB) depuis la 30^e session du CIC-MAB. Le CIC-MAB est invité à approuver la décision du Bureau du MAB concernant le contenu des directives techniques concernant les quatre domaines thématiques: zonage, politique, surveillance et gouvernance.</p>	SC-19/CONF.230/13
15	<p>Activités et Forum des Jeunes du MAB 2019</p> <p>Le Secrétariat rendra compte en détail des activités menées par les jeunes depuis la 30^e session du CIC-MAB et présentera le Forum de la jeunesse du MAB qui se tiendra en Chine en 2019. Le Conseil du MAB est invité à examiner ces contributions et à élaborer des recommandations pour le renforcement de l'engagement des jeunes dans le programme MAB.</p>	SC-19/CONF.230/14
16	<p>Date et lieu de la 32^{ème} session du CIC-MAB</p> <p>Le Conseil est invité à déterminer les dates et lieux de la trente-deuxième session du CIC-MAB.</p>	



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.230/2_v2
Paris, le 12 juin 2019
Original anglais

17	Questions diverses	
18	Adoption du rapport	
19	Clôture de la session	

CALENDRIER PROVISOIRE
31ème SESSION DU CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION (CIC)
DU PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHERE (MAB)

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (Bâtiment Fontenoy)
17-21 juin 2019

Lundi 17 juin	
9:00	Ouverture de l'accueil
9:00-10:00	Réunion du Bureau du MAB (salle VI)
10:00-11:15	1. Introduction par la Présidente du CIC 2. Allocutions d'ouverture du (de la) : <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général adjoint de l'UNESCO • Président du Conseil exécutif de l'UNESCO • Présidente de la 39e session de la Conférence générale de l'UNESCO (à confirmer) 3. Rapport de la Présidente du CIC 4. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier 5. Rapport du Secrétaire du programme MAB
11:15-11:30	Pause-café
11:30-12:40	6. Rapports sur les actions entreprises par les États membres / réseaux régionaux et thématiques du MAB dans le contexte du MAB, en mettant l'accent sur le plan d'action de Lima
12:40-13:15	Ouverture de l'expositions « Notre biosphère, notre avenir. Actions locales pour les objectifs de développement durable » et « Art forestier dans les réserves de biosphère et dans le PN » parrainée par la Fondation Abertis et le Centre international de catégorie II de l'UNESCO sur les réserves de biosphère méditerranéennes



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/3 v5
Paris, 12 juin 2019
Original: Anglais

Lundi 17 juin	
13:15-15:00	Déjeuner
15:00-16:15	6. Rapports sur les actions entreprises par les États membres / réseaux régionaux et thématiques du MAB dans le contexte du MAB (suite) 7. Mise en œuvre du « Processus d'excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que de l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial »
16:15-16:30	Pause café
16:30-18:00	7. Mise en œuvre du « Processus d'excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que de l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial » (suite)
18:15 – 19:30	<i>Cocktail de bienvenue du CIC-MAB parrainé par la Fondation Abertis et le Centre international de catégorie II de l'UNESCO sur les réserves de biosphère méditerranéennes (Foyer des conférences)</i>



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/3 v5
Paris, 12 juin 2019
Original: Anglais

Mardi 18 juin	
9:00-10:00	Réunion du Bureau du MAB (salle VI)
10:00-11:15	8. Rapports d'examen périodique et informations de suivi reçus depuis la dernière réunion du Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB)
11:15-11:30	Pause café
11:30-13:00	8. Rapports d'examen périodique et informations de suivi reçus depuis la dernière réunion du Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB) (suite)
13:00-15:00	Déjeuner
15:00-16:15	10. Mise à jour de la Stratégie de communication du MAB et plan d'action 11. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques
16:15-16:30	Pause café
16:30-18:00	12. Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserves de biosphère 15. Activités de la jeunesse du MAB et Forum des Jeunes du MAB 2019



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/3 v5
Paris, 12 juin 2019
Original: Anglais

Mercredi 19 juin	
9:00-10:00	Réunion du Bureau du MAB (salle VI)
10:00-11:15	9. Propositions de nouvelles réserves de biosphère et extensions / modifications / changement de nom des réserves de biosphère faisant partie du réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB)
11:15-11:30	Pause café
11:30-13:00	9. Propositions de nouvelles réserves de biosphère et extensions / modifications / changement de nom des réserves de biosphère faisant partie du réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) (suite)
13:00-15:00	Déjeuner
15:00-16:15	13. Mise en œuvre du Plan d'Action de Lima
16:15-16:30	Pause café
16:30-18:00	Panel sur les biens et services issus des réserves de biosphère
18:15 – 19:00	Salon : produits et services des réserves de biosphère (salle des pas perdus)
19:00 – 20:00	Goûtez et découvrez les réserves de biosphère italiennes (cafétéria de l'UNESCO, 7e étage)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/3 v5
Paris, 12 juin 2019
Original: Anglais

Jeudi 20 juin	
10:00-11:15	14. Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB)
11:15-11:30	Pause café
11:30-13:00	16. Date et lieu de la 32 ^{ème} session du CIC-MAB 17. Questions diverses
13:00-15:00	Déjeuner cocktail offert par la République de Corée (Foyer des conférences)
15:00-16:15	Panel « Réserves de biosphère et paix » organisé par la République de Corée et le Programme MAB
16:15-16:30	Pause café
16:30-17:45	18. Adoption du Rapport 19. Clôture de la session
17:45 – 19:00	Événement parallèle organisé par l'Institut Jane Goodall sur les recherches menées dans la Réserve de biosphère de Gombe Masito Ugalla, Tanzanie (tous les délégués sont invités à y participer)
19:00 – 21:00	Cocktail organisé par l'Institut Jane Goodall (cafétéria UNESCO, 7e étage)

Vendredi 21 juin	
8:00 – 18:00	Excursion dans la Réserve de biosphère du Marais Audomarois, parrainée par le MAB France et le Programme MAB

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)
17-21 juin 2019

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE: Rapport du Secrétaire du Programme
MAB**

1. Le présent rapport fournit au Conseil du MAB une brève mise à jour générale sur l'évolution du programme du MAB depuis sa dernière session à Palembang (Indonésie) en juillet 2018. Le rapport est accompagné d'une présentation PPT et est disponible en ligne avec les autres documents du MAB-CIC.

2. Devoirs et procédures statutaires liés au MAB et au RMRB

2.1 À la 30^{ème} session du MAB-CIC, qui s'est tenue à Palembang (Indonésie) en juillet 2018, 24 nouvelles réserves de biosphère ont été proposées, dont deux nouveaux pays - la Moldavie et le Mozambique. En outre, la session a accordé deux extensions et / ou renommé des réserves existantes et sept retraits (cinq réserves de biosphère en Australie, une aux Pays-Bas et une aux États-Unis d'Amérique). Le Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) comprend désormais 686 réserves de biosphère dans 122 pays, dont 20 réserves de biosphère transfrontalières.

2.2 Le MAB-CIC a décidé de finaliser la stratégie de sortie d'ici 2020 et de mettre en place un «Processus d'excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que d'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial». Toutes les réserves de biosphère ont jusqu'au 30 septembre 2019 au plus tard pour devenir pleinement opérationnelles et faire rapport au Conseil si elles souhaitent rester dans le réseau. Une exception est faite pour les réserves de biosphère dans les zones de conflit.

2.3 Le Conseil du MAB a adopté la stratégie de communication globale et le plan d'action du programme MAB et de son RMRB.

2.4 La 25^{ème} session du Comité international consultatif sur les réserves de biosphère (CICRB) s'est tenue en février 2019; ses recommandations ont été communiquées à temps par le Secrétariat au Bureau du MAB et à tous les États Membres concernés. Parmi les 20 nouvelles propositions d'inscription de réserves de biosphère reçues figuraient trois pays souhaitant être inclus dans le RMRB pour la première fois: le Royaume d'Eswatini, la Norvège et la Zambie.

3. Points forts des activités du MAB depuis le MAB-CIC 2018

3.1 Ateliers et réunions régionaux et thématiques du MAB:

- La 6^{ème} formation de l'UNESCO pour les gestionnaires de réserves de biosphère insulaires et côtières s'est déroulée du 1^{er} au 3 octobre 2018 sur l'île de Jeju, en République de Corée.
- 12^{ème} réunion du réseau de réserves de la biosphère de l'Asie du Sud-Est (SeaBRnet) à Legazpi City, aux Philippines, du 25 au 29 mars 2019.
- EuroMAB 2019, du 2 au 5 avril 2019 à Dublin, en Irlande.
- 9^{ème} réunion du réseau MAB pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale (SACAM) au Bhoutan du 25 au 27 avril 2019.
- 1^{ère} réunion des réserves de la biosphère d'Amérique centrale du 7 au 9 mai 2019 à Copán, au Honduras.

3.2 BIOPALT. L'un des partenariats clés est le projet BIOPALT (BIOsphere and Heritage of Lake Chad), financé par la Banque africaine de développement pour un montant de 5,6 millions USD. Les activités du projet sont gérées conjointement par le programme MAB de l'UNESCO, le programme hydrologique international (PHI) et le Centre du patrimoine mondial. BIOPALT a pour objectif principal de créer une réserve de biosphère transfrontalière dans le bassin du lac Tchad. BIOPALT est un partenaire technique de l'Initiative de restauration du paysage forestier africain (AFR100), une initiative nationale visant à restaurer 100 millions d'hectares de terres en Afrique d'ici 2030. BIOPALT a également participé à BAPA + 40, la deuxième conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est déroulée à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019.

3.3 Un projet sur la restauration des écosystèmes a été mis en œuvre dans la réserve de biosphère de La Selle à Haïti, financé par la coopération espagnole (AECID) et l'Autorité autonome des parcs nationaux (OAPN) d'Espagne. L'objectif de ce projet est de contribuer au développement humain et économique durable de la réserve de biosphère de La Selle.

3.4 Le premier forum de jeunes IberoMAB s'est tenu dans la réserve de biosphère transfrontalière de Bosques de Paz, entre l'Équateur et le Pérou, du 5 au 8 décembre 2018. Le forum a souligné l'importance de la participation des jeunes et du rajeunissement des réserves de biosphère du MAB. Quatre-vingt-neuf participants de 43 réserves de la biosphère de 23 pays d'Équateur se sont réunis pour discuter du rôle des jeunes qui travaillent, étudient ou vivent dans les réserves de la biosphère.

3.5 BRESEP. «Les réserves de biosphère en tant qu'outil de gestion des côtes et des îles dans la région du Pacifique Sud-Est», qui est coordonné par le programme MAB avec le soutien financier du gouvernement flamand de Belgique. Le projet a été lancé en 2014 et s'est achevé en décembre 2018. Le projet BRESEP visait à créer et à renforcer les réserves de biosphère existantes dans les zones côtières et les îles du Pacifique Sud-Est au Chili, en Colombie, en Équateur, au Panama et au Pérou, ainsi qu'à promouvoir les réserves de biosphère en tant qu'instrument de pratiques novatrices en matière sociale, culturelle et environnementale, qui apportent une valeur ajoutée aux activités socio-économiques locales et, ainsi, améliorent les moyens de subsistance des populations de la région. Les principaux résultats du projet consistaient à: la création de la première réserve de biosphère transfrontalière en Amérique du Sud - Bosques de Paz (Équateur-Pérou), l'extension de quatre réserves de biosphère aux zones côtières ou marines, l'amélioration de la gouvernance dans six réserves de biosphère par la création d'un comité / plan de gestion, l'organisation de plus de 15 cours et réunions de formation, la célébration de premier atelier sur les incendies de forêt pour les réserves de biosphère, le soutien au premier Forum de la jeunesse IberoMAB et le travail en collaboration avec la Commission océanographique intergouvernementale pour

améliorer la planification marine et côtière. La deuxième phase du projet est en discussion avec le donateur.

3.6 IPBES. La 7^{ème} réunion plénière de l'IPBES s'est tenue au siège de l'UNESCO du 29 avril au 4 mai dernier. Le MAB de l'UNESCO a participé aux travaux de la plate-forme depuis le début en mobilisant ses experts, ses détenteurs de connaissances et son réseau de réserves de biosphère pour les fonctions d'évaluation, de renforcement des capacités et de communication. Le premier rapport scientifique mondial interdisciplinaire intergouvernemental sur l'état de la biodiversité a été adopté le 4 mai par 132 États membres et le rapport a été lancé à l'UNESCO le 6 mai avec la participation de la Directrice générale de l'UNESCO. Les activités humaines sont les principales menaces à la perte de biodiversité, mais les connaissances locales et autochtones sont reconnues comme essentielles à la conservation de la biodiversité. Les solutions incluent pour les gouvernements la promotion et l'utilisation de sites plus multifonctionnels et connectés telles que les réserves de biosphère. Le programme MAB renforcera sa participation, notamment dans le deuxième programme de travail et dans la phase de cadrage des nouvelles évaluations.

3.7 Nouveau partenariat de LVMH avec le MAB pour soutenir la biodiversité Une semaine après le lancement de l'évaluation mondiale de la biodiversité par l'IPBES, l'UNESCO a signé un partenariat de cinq ans avec le groupe Louis Vuitton Moët Henessy (LVMH) pour soutenir les travaux du Programme MAB sur la biodiversité. Dans le cadre de ce partenariat, le groupe LVMH sera présent aux côtés de l'UNESCO lors des grands événements internationaux des deux prochaines années. Cet ordre du jour inclut le Congrès mondial de l'UICN et la 15^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique en novembre 2020 à Kunming, en Chine. Le MAB de l'UNESCO apportera un soutien scientifique aux maisons LVMH afin de faire progresser leurs programmes d'approvisionnement durable via son réseau de 686 réserves de biosphère, ainsi que l'expertise scientifique internationale agrégée via le programme et le réseau MAB.

3.8 GRASP. Le Partenariat des Nations Unies pour la survie des grands singes (GRASP) est une alliance unique regroupant près de 100 gouvernements nationaux, organisations de conservation, institutions de recherche, agences des Nations Unies et entreprises privées, coordonnée par le PNUE et l'UNESCO. Plus de 7% de l'aire de répartition totale des grands singes sont situés dans des réserves de biosphère. L'année dernière, Gombe Masito Ugalla en Tanzanie - la région où Jane Goodall a commencé son étude pionnière sur les chimpanzés sauvages - est devenue une réserve de la biosphère. Le 21 mars 2019, une réunion d'information sur la protection des grands singes et sur le rôle actuel et futur de l'UNESCO a eu lieu au siège de l'UNESCO, en présence de la Directrice générale de l'UNESCO et du Directeur du Musée national d'histoire naturelle (France). La 13^{ème} réunion du Comité exécutif s'est tenue à l'UNESCO, au siège, du 2 au 3 mai 2019.

3.9 Contribution du MAB aux activités de l'UNESCO concernant les changements climatiques. La 24^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue du 2 au 15 décembre 2018 à Katowice en Pologne. Les représentants du MAB ont participé à plusieurs événements et sessions parallèles des Nations Unies organisés dans les pavillons nationaux de la Conférence des Parties, soulignant les contributions des réserves de biosphère en tant qu'observatoires du changement climatique et promouvant la science du climat, la surveillance, l'atténuation et les mesures d'adaptation conformément à l'Accord de Paris et au Programme 2030.

3.10 Le troisième dialogue de Huangshan sur les sites de l'UNESCO et le développement durable s'est tenu à Huangshan (Chine) du 31 octobre au 3 novembre dernier et était axé sur l'importance des activités liées à la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans les réserves de biosphère de l'UNESCO.

3.11 Le secrétaire du MAB a participé à la 4^{ème} réunion du Conseil de coordination pour la création de la réserve de biosphère transfrontalière Mura-Drava-Danube, qui s'est tenue à Velika Polana (Slovénie) en janvier 2019. La réunion s'inscrit dans le processus de création de la première réserve de biosphère transfrontière à cinq pays: l'Autriche, la Croatie, la Hongrie, la Serbie et la Slovénie.

3.12 «Évaluation économique des services écosystémiques dans les réserves de biosphère» (EVAMAB), financée par le Bureau de la politique scientifique fédérale belge (BELSPO). Le projet teste des méthodes efficaces d'évaluation rapide dans quatre réserves de biosphère africaines: la réserve de biosphère de Pendjari (Bénin), la réserve de biosphère du lac Tana (Éthiopie), la réserve de biosphère du mont Elgon (Ouganda) et la réserve de biosphère du lac Manyara (Tanzanie). Le projet vise à évaluer la valeur économique des services écosystémiques. L'atelier de clôture du projet s'est tenu à Lake Tana RB, Ethiopie, du 13 au 17 mai 2019. Un manuel d'évaluation des services écosystémiques pour les RB africaines sera l'un des résultats de ce projet. .

3.13 En outre, le Partenariat forêt du bassin du Congo a tenu sa 18^{ème} réunion plénière à Bruxelles en novembre 2018. Suite à cela, la Conférence internationale des ministres chargés de la Défense, de la Sécurité et des Zones protégées sur la lutte contre le braconnage et d'autres activités criminelles transfrontalières s'est tenue à N'Djamena (Tchad) du 23 au 25 janvier 2019. Il a été explicitement fait mention de l'UNESCO et de son programme MAB dans la Déclaration de N'Djamena, en tant que responsables de la « création et du fonctionnement d'un cadre de consultation sur la transhumance permettant d'analyser les questions fondamentales de la transhumance transfrontalière et de développer des solutions appropriées ».

4. Améliorer la participation, la qualité et l'instrumentation associée du RMRB

4.1 Directives techniques pour les réserves de biosphère (TGBR). Le Secrétariat du MAB a été chargé d'élaborer un document évolutif, accessible en ligne et sur le Web, rassemblant les contributions et les expériences de la communauté du MAB sur des points spécifiques. Un modèle de prototype en ligne est accessible à des fins de démonstration uniquement. La 30^{ème} session du Conseil du MAB a approuvé les termes de référence et la feuille de route du groupe de travail, soulignant la synergie existant entre le groupe de travail et l'IACBR. La composition du groupe de travail a été finalisée et est maintenant opérationnelle. Tous les groupes sont bien équilibrés en termes de genre et de représentation régionale.

5. Conclusion

5.1 La mise en œuvre de la stratégie du MAB et du plan d'action de Lima se poursuit comme prévu, conformément aux objectifs généraux de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

5.2 Il est très important que le MAB et son RMRB maintiennent cette continuité, finalisent la stratégie d'excellence l'année prochaine et établissent les Directives techniques pour les

réserves de biosphère. L'agenda du MAB continue de mobiliser toutes les parties prenantes aux niveaux local, national, régional et mondial.

5.3 Le programme MAB cherche constamment de nouveaux partenariats, tel que LVMH, afin de fournir un soutien total à ses parties prenantes, en particulier les jeunes impliqués dans le programme. Le MAB continue d'investir constamment dans de nouvelles idées et de nouveaux concepts pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

5.4 En ce qui concerne le RMRB, et à la suite de l'appel De la Directrice générale de l'UNESCO, le programme MAB souhaiterait inviter tous les États membres de l'UNESCO à se joindre activement au programme en créant des comités nationaux du MAB et des réserves de biosphère plus nombreuses et plus vastes dédiées à la conservation de la biodiversité et au développement durable intégré.

5.5 La dernière réunion IPBES 7 qui s'est tenue à Paris il y a un mois a mis en lumière l'importance des concepts intégrés pour la biodiversité et l'engagement de la population locale. La perte possible d'un million d'espèces dans les années à venir est un signe alarmant qu'une action urgente est nécessaire pour préserver la biodiversité mondiale. Les réserves de biosphère sont d'excellents outils dans ce processus ainsi que pour d'autres désignations de l'UNESCO. Il n'est pas trop tard pour agir et une action urgente est nécessaire.

6. Le Conseil du MAB est invité à examiner le rapport et à guider le secrétaire pour améliorer les services du Secrétariat dans tous les domaines concernés.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB) Trent et unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment FONTENOY)
17 - 21 juin 201

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : Rapports sur les activités menées par les états membres / les réseaux régionaux et thématiques dans le cadre du MAB avec un accent particulier mis sur le Plan d'action de Lima.

1. Les représentants des États membres, des réseaux régionaux et thématiques du MAB et des réseaux de réserves de biosphère sont invités à présenter brièvement leurs activités respectives qu'ils ont menées depuis le dernier CIC-MAB. Tous les États membres et réseaux sont également invités à remettre au Secrétariat du MAB leurs rapports écrits, qui seront publiés sur le site Internet du MAB dans la langue dans laquelle ils auront été reçus. Les États membres et les représentants des réseaux sont invités à centrer leurs rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action de Lima (PAL) pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et son Réseau mondial des Réserves de biosphère (2016-2025).
2. Outre une description des activités passées, les représentants des États membres et des réseaux sont aussi invités à résumer les activités futures qu'ils prévoient de mettre en place et à identifier les possibilités de coopération connexes avec d'autres États membres, réseaux ou le Programme MAB dans son ensemble.
3. Afin de faciliter une discussion éclairée sur les rapports et les projets thématiques et de recherche collaboratifs connexes, les représentants des États membres et des réseaux sont encouragés à soumettre leurs rapports bien en amont de la session du Conseil.
4. Les représentants d'institutions qui souhaiteraient proposer une coopération future avec la communauté du MAB sont encouragés à participer au débat sur ce point.
5. Le CIC-MAB est invité à prendre note des rapports nationaux et du réseau présentés et/ou mis à disposition sur le site sur le site Internet du MAB et à débattre de leurs contenus, conclusions et suggestions de coopération future éventuelle, notamment dans le contexte de la Stratégie du MAB et du PAL.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)
17-21 juin 2019

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE: Mise en œuvre du "Processus d'excellence et d'amélioration du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) ainsi que de l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial"

Partie A: Contexte

1. En juin 2017, à sa 29^{ème} session, le Conseil du MAB a adopté un processus d'excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial »(voir annexe 2). Il a décidé d'achever la «stratégie de sortie» en 2020 et de mettre en place ce processus pour faire en sorte que les réserves de biosphère servent de modèles pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses Objectifs de Développement Durable (ODD).
2. En juillet 2018, à sa 30^{ème} session, le Conseil du MAB a décidé de créer un groupe ad hoc chargé du «Processus d'excellence et d'amélioration du RMRB et de l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial» afin de tirer parti des possibilités offertes par le processus au-delà de 2020 (voir annexe 1).
3. Les membres du groupe de travail ad hoc (voir annexe 1) se sont réunis pratiquement quatre fois et ont préparé une proposition à soumettre au Conseil du MAB pour examen, **y compris une décision à prendre par le conseil du MAB à la présente session, figurant à la page 7 du présent document.**

Partie B: Proposition du groupe de travail ad hoc sur l'excellence

Principes généraux

Lorsqu'un site est désigné par le Programme MAB de l'UNESCO, les États membres s'engagent à garantir des caractéristiques de haute qualité pour les sites proposés et à la mise en œuvre du cadre statutaire, des principes du MAB et des valeurs de l'UNESCO.

Le Conseil du MAB, dressant le bilan des enseignements tirés et des résultats de la «stratégie de sortie», ainsi que du processus d'examen périodique, a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un «Processus d'excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que de l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial »afin de tirer parti des possibilités offertes par le processus au-delà de 2020;

Depuis leur désignation, certaines réserves de biosphère ont rencontré ou pourraient rencontrer des difficultés de gestion et ont besoin d'être aidées et soutenues;

Le processus d'excellence a pour objectif principal d'assurer une qualité élevée et constante au sein du RMRB, qui constituera un réseau de réserves de biosphère fonctionnant bien conformément au Cadre statutaire et au Plan d'action en vigueur;

Le processus d'excellence est donc conçu pour faciliter la gestion et le développement de chaque réserve de biosphère, et donc de l'ensemble du RMRB;

Par conséquent, il s'agit d'une entreprise à long terme qui vise à créer un mécanisme de soutien durable pour les réserves de biosphère qui pourrait rencontrer des difficultés pour se conformer au cadre réglementaire;

Si les réserves de biosphère doivent être considérées comme des «modèles de développement durable», l'amélioration de la qualité et de l'excellence des réserves de biosphère et du RMRB est cruciale si le RMRB doit apporter une contribution significative à la mise en œuvre des ODD et de l'agenda 2030;

Les réserves de biosphère comportent des caractéristiques clés englobant la conservation, la gestion et des sites de promotion du bien-être humain qu'aucune autre désignation ne possède.

Les expériences, aptitudes et compétences des réserves de biosphère, des réseaux régionaux et du RMRB peuvent être mobilisées pour aider à la mise en œuvre de ce processus d'excellence.

Le programme MAB doit renforcer ses liens avec les cadres et accords liés à la biodiversité et au développement durable, ainsi qu'avec les interfaces science-politique telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ;

Il existe des possibilités d'accroître la contribution du RMRB, en particulier dans le contexte des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, avec le concept intitulé «Autre mesure de conservation efficace par zone» et en travaillant avec les communautés autochtones et locales dans le cadre de leurs territoires de vie et des zones de conservation communautaire (ICCA).

Les réserves de biosphère et le RMRB doivent travailler en coopération avec le mandat principal de l'UNESCO et ses domaines de compétence: éducation, science et culture;

Un mécanisme d'examen simple et rapide, coordonné par le comité national du MAB et / ou le point focal, cinq ans après la désignation ou le dernier rapport d'examen périodique, aidera à suivre les progrès des réserves de biosphère, en particulier dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lima et des ODD;

Le processus d'excellence devrait être lié aux travaux en cours sur les directives techniques, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des critères du cadre réglementaire.

La communication est essentielle pour soutenir la réserve de biosphère individuelle et le RMRB. Un soutien devrait être fourni pour une communication régulière, de qualité et efficace entre les représentants des réserves de biosphère d'un pays donné; entre la réserve de biosphère et le niveau national; entre la réserve de biosphère, le niveau national et les réseaux régionaux; entre les réserves de biosphère et les comités nationaux du MAB avec le secrétariat du MAB et les bureaux hors Siège de l'UNESCO.

En termes d'aide financière, il est suggéré de faire la liaison entre les États membres et les organisations, mécanismes et donateurs existants tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat, l'Union européenne, la Banque mondiale, etc., afin d'aider à hiérarchiser les actions / programmes / projets dans les réserves de biosphère.

Le Conseil du MAB pourrait suggérer que l'UNESCO envisage de devenir, si possible, une organisation de mise en œuvre ou une entité accréditée au Fonds vert pour le climat. Les commissions nationales, les autorités nationales ou les comités nationaux du MAB seraient en mesure de tirer profit de cette situation en soumettant des projets et en attirant des fonds.

Ces principes généraux sont traduits dans les recommandations concrètes suivantes, adoptées par le Conseil du MAB en 2017 et mises à jour par le groupe de travail ad hoc sur l'excellence. Ces recommandations sont basées sur des pratiques et processus existants tels que le rapport d'examen périodique et visent à améliorer leur efficacité et leur impact dans l'intérêt de la réserve de biosphère et du RMRB.

Recommandations visant à soutenir les réserves de biosphère individuelles, en particulier dans le contexte de la conformité au cadre statutaire

Le rôle du comité national du MAB est essentiel dans le processus d'excellence en matière de contrôle de la qualité, d'appui et de partage des informations entre les rapports d'examen périodique.

Un soutien aux réserves de biosphère qui ne se conforment pas au Cadre statutaire ou qui ont des difficultés à communiquer les résultats de leur processus d'examen périodique par le comité national du MAB est suggéré par le biais suivant :

- **Encourager** les autorités nationales à associer la mise en œuvre de la stratégie du MAB (2015-2025) et du Plan d'Action de Lima (2016-2025) à celle des Objectifs de Développement Durable ;
- **Identifier** les difficultés et définir les processus et mécanismes permettant de résoudre les problèmes typiques rencontrés par les réserves de biosphère et leurs solutions, en utilisant la diversité du RMRB et les directives opérationnelles techniques le cas échéant ;
- **Proposer** quelques indicateurs d'excellence simples, clairs et alignés sur les plans existants tels que le Plan d'Action de Lima et la Stratégie du MAB lors de chaque session du Conseil du MAB afin de suivre la mise en œuvre de ce processus. Ces indicateurs pourraient inclure un ensemble de données de base fourni à chaque session du Conseil du MAB afin de déterminer le nombre de sites ne répondant pas aux critères et / ou de demander des informations supplémentaires ; combien de ces

sites ont bénéficié de l'appui des groupes constitutifs nationaux / régionaux / internationaux du MAB ;

- **Encourager** les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, en soutenant leurs actions actuelles, en renforçant leur implication et en les encourageant à participer au développement de leur réserve de biosphère ;
- **Organiser** des ateliers techniques spécifiques sur des problèmes difficiles tels que le zonage et la gouvernance. Les pays hôtes devront couvrir les coûts de tels ateliers. Idéalement, de tels ateliers seraient systématiquement organisés et animés lors de réunions de réseaux régionaux (utiliser les réunions de réseaux régionaux avec un atelier de support organisé pour les nouvelles propositions de réserves de biosphère et les rapports de révision périodiques);
- **Encourager** les commissions nationales de l'UNESCO et les comités nationaux du MAB éligibles à demander un soutien financier dans le cadre du programme de participation de l'UNESCO ;
- **Demander** aux chaires UNESCO et aux centres UNESCO liés au programme MAB d'organiser des cours et des installations de formation pour les sites et les pays demandeurs ;
- **Mobiliser** les compétences existantes et les ressources humaines pour les missions techniques et de soutien, notamment en invitant des experts du Comité consultatif international (mandats actifs et antérieurs), d'autres personnels des réserves de biosphère, du Secrétariat de l'UNESCO et des bureaux extérieurs de l'UNESCO ; dans la mesure du possible, les frais de voyage et d'hébergement devraient être pris en charge par les pays hôtes, avec l'aide de l'UNESCO, le cas échéant, et aucun frais ne devrait être prévu, conformément à la pratique habituelle du programme MAB;
- **Recourir** au soutien des pairs pour préparer des examens périodiques. Une réserve de biosphère qui répond déjà aux critères peut soutenir et guider un site qui a des difficultés à entreprendre l'exercice de révision périodique. Ce processus de pairs serait entrepris sur une base volontaire.

Rôles d'appui de la mise en œuvre du processus d'excellence

Les textes ci-dessous résument le rôle de chaque composante du programme MAB dans la mise en œuvre de la stratégie / du processus d'excellence à différents niveaux:

Réserve de biosphère

- Responsable du partage des informations de contact avec le comité national du MAB et le secrétariat du MAB, y compris sur le site Web ;
- Responsable d'alerter le comité national / l'autorité nationale du MAB de toute difficulté à respecter les critères du Cadre statuaire ;
- Responsable de fournir un soutien à chaque réserve de biosphère afin de respecter les critères du cadre statuaire ;

- Assurer le suivi de la qualité des formulaires d'examen périodique reçus de la réserve de biosphère ;
- Responsable d'effectuer un examen à mi-parcours tous les cinq ans afin de s'assurer que des progrès sont réalisés et que tout problème majeur est traité à temps ;
- Demander une assistance technique au comité national du MAB, au Secrétariat du MAB et / ou aux bureaux hors Siège de l'UNESCO ;
- Participer à la réunion des réseaux régionaux et au congrès mondial ;
- Remplir et soumettre à temps le rapport d'examen périodique.

Comité national du MAB / Point focal du MAB / Autorité nationale

- Responsable de fournir un soutien à l'autorité nationale et à la réserve de biosphère pour qu'elle satisfasse aux critères du cadre réglementaire ;
- Responsable de fournir un soutien dans la mobilisation des ressources ;
- Responsable de contrôler avec l'autorité nationale la qualité des formulaires d'examen périodique reçus de la réserve de biosphère ;
- Participer avec l'autorité nationale à la réalisation d'un examen à mi-parcours tous les cinq ans afin de s'assurer que des progrès sont réalisés et que toute question majeure est traitée à temps ;
- Responsable de faciliter le mécanisme d'examen des progrès et de la mise en œuvre et d'alerter le Secrétariat du MAB en cas de problème à temps ;
- Responsable de rechercher conseil et soutien auprès de l'UNESCO en cas de difficultés.

Commission nationale de l'UNESCO

- Soutenir les demandes du Comité national du MAB ou de l'autorité nationale pour une assistance technique à la réserve de biosphère afin de respecter les critères du cadre réglementaire ;
- Responsable de fournir un soutien dans la mobilisation des ressources;

Réseaux régionaux

- Responsable de fournir un appui aux réserves de biosphère individuelles en partageant les bonnes pratiques et en organisant des ateliers de soutien aux bureaux d'assistance lors de chaque réunion régionale ;
- Responsable d'organiser des ateliers pour examiner la mise en œuvre du PAL;
- Responsable de faciliter l'examen par les pairs et les projets collaboratifs communs, y compris le jumelage.

Bureaux hors Siège de l'UNESCO

Répondre aux demandes d'assistance technique (mission, échange d'informations) et dans la mobilisation des ressources pour les réserves de biosphère nationales;

Secrétariat du MAB

- Répondre aux demandes d'assistance technique (mission, échange d'informations ;
- Mobiliser des ressources pour le RMRB ;
- Assurer une communication fluide entre les différentes composantes du MAB, notamment via un site Web régulièrement mis à jour;

- Soutenir les synergies et les accords de coopération avec les cadres et accords incluant les ODD, OECM et ICCA, GIEC et IPBES et les AME relatifs à la biodiversité par le biais du groupe de liaison sur la biodiversité.

Comité consultatif international

Fournir des évaluations explicites et des recommandations claires à l'Autorité nationale et aux réserves de biosphère et alerter le Conseil du MAB des préoccupations émergentes partagées par plusieurs réserves de biosphère.

Bureau du MAB

- Examiner les recommandations du Comité consultatif et recommander des décisions finales et claires au Conseil du MAB ;
- Soutenir la mise en œuvre du PAL, le suivi et l'évaluation ;
- Mobiliser des ressources pour le RMRB ;
- Renforcer les liens avec les accords liés à la biodiversité et au développement durable et aux organismes scientifiques tels que le GIEC, l'IPBES ;

Conseil du MAB

- Surveiller le processus général d'excellence et s'accorder sur des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre ;
- Organiser le soutien à la réserve de biosphère et aux pays si les difficultés persistent.

Proposition de décision au Conseil du MAB

Sur la base des enseignements tirés de la stratégie de sortie et des résultats obtenus, et à la suite de sa décision prise à sa 30^{ème} session en 2017

Le Conseil du MAB décide que:

Le processus d'excellence sera introduit à partir du 1er janvier 2020 et suivra les recommandations et les rôles de soutien décrits ci-dessus ;

Pour aider à couvrir les coûts financiers liés à la mise en œuvre du processus d'excellence, les États membres sont **invités** à contribuer au Fonds MAB afin de soutenir certaines des activités susmentionnées, afin de rendre le RMRB disponible en tant qu'outil puissant pour améliorer la crédibilité et la qualité de ses sites et faire preuve de coopération et de solidarité dans l'action; et

Demander à l'UNESCO d'envisager de devenir, si possible, un organisme de mise en œuvre ou une entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat.

Annexes

Annexe 1. Mandat du Groupe de travail ad hoc (Rapport du Conseil du MAB 2018)

Le Conseil a décidé d'établir un groupe de travail ad hoc sur le « processus d'excellence et de renforcement du RMRB, ainsi que d'amélioration de la qualité pour tous les membres du Réseau mondial » afin de tirer parti des possibilités offertes par ce processus au-delà de 2020.

1. **Ce groupe de travail a pour mission :**
 - de continuer d'étoffer le « processus d'excellence et de renforcement du RMRB, ainsi que d'amélioration de la qualité pour tous les membres du Réseau mondial » et de faire progresser sa mise en œuvre ;
 - de préparer les éléments qui alimenteront les débats et permettront au CIC-MAB de statuer, à sa 32e session (2020), sur le processus d'excellence et sa mise en œuvre.

2. Le groupe de travail a été invité par le Conseil à prendre en compte la décision prise par celui-ci à sa 29e session concernant la « stratégie de sortie », ainsi que les enseignements tirés et résultats obtenus de cette stratégie et du processus d'examen périodique en général.

3. Il a également été invité à présenter ses conclusions et recommandations au Conseil du MAB, à sa 31e session, afin que celui-ci en débattenne et envisage les suites à leur donner en vue de mieux orienter le processus.

4. Le Conseil a par ailleurs demandé au Secrétariat d'appeler les États membres à désigner, au plus tard début septembre, les représentants qu'ils souhaiteraient voir siéger au groupe de travail ad hoc.

5. **Le groupe de travail se composera des membres suivants :**
 - 2 membres du CIC-MAB par groupe régional de l'UNESCO
 - Président du CIC-MAB
 - Président du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère.

6. Le Secrétariat a indiqué qu'après approbation des recommandations d'examen périodique et de suivi par le Conseil du MAB, 64 sites dans 31 pays étaient encore visés par le processus d'excellence. Des délégués se sont félicités des progrès déjà accomplis et souligné la nécessité de poursuivre les efforts de mise en œuvre du processus d'excellence.

Membres du groupe de travail ad hoc 2019

Groupe 1: Europe et Amérique du Nord

- 1 - France: M. Didier Babin
- 2 - Suède: Mme Johanna Mac Taggart

Groupe 2: Europe

- 1- Fédération de Russie: M. Valery Neronov
- 2- Slovaquie: Mme Zuzana Guziova

Groupe 3: Asie et Pacifique

- Australie: M. Peter.Bridgewater
République de Corée: Mme Shim, Suk-Kyung

Groupe 4: États arabes

- Oman: Dr. Thuraya Said AlSareeri
Soudan: Dr. Suad Ali Mirghani

Groupe 5: Afrique

- Madagascar: Dr BAOHANTA Rondro
Afrique du Sud: Dr. Vongani Maringa

Groupe 6: Amérique latine et les Caraïbes

- Haïti: M. Dieufort Deslorges
Mexique: Mme Maria Pia Gallina Tessaro

- Président du Conseil du MAB: Pr Enny Sudarmonowati, Indonésie
- Président du comité consultatif: Petr Cupa, élu le 25 février 2019
- Secrétariat du MAB: Meriem Bouamrane

Annex 2. Extrait de la décision sur le « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial » (Rapport du Conseil du MAB 2017)

Le Conseil du MAB décide de finaliser la « Stratégie de sortie » en 2020 et d'instaurer un « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial » afin de s'assurer que les sites servent de modèles pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD).

Le Conseil du MAB décide ce qui suit au sujet des sites concernés par la « Stratégie de sortie » :

1. **Pour les sites qui ont fourni les informations et répondent aux critères**, le Conseil du MAB félicite chaleureusement les États Membres concernés et remercie tous les acteurs qui se sont mobilisés pour ce processus important.
2. En outre, le Conseil du MAB encourage le Secrétariat du MAB, les commissions nationales pour l'UNESCO, les comités nationaux du MAB et les réserves de biosphère concernées à transmettre des messages positifs pour informer et pour célébrer ce succès.
3. De plus, le Conseil a pris note de la décision de certains États membres de retirer des sites relevant de leur juridiction du Réseau mondial et les félicite de leur engagement en ce sens.
4. **Pour les réserves de biosphère situées en zones de conflit**, le Conseil du MAB décide que ces sites restent dans le RMRB tant que ces conflits se poursuivent sans obligation d'envoyer un rapport. Le Secrétariat et le RMRB soutiendront la réserve de biosphère concernée dans la mesure du possible. Lorsque le conflit cessera, la réserve de biosphère devrait être soutenue par le Comité national du MAB et le Secrétariat, les réseaux régionaux et le RMRB une évaluation de la situation sera réalisée pour conseiller la réserve de biosphère et le Comité national sur la manière dont la réserve de biosphère peut s'acquitter de ses obligations en référence du cadre statutaire.
5. **Pour les réserves de biosphère transfrontières**, le Conseil MAB adopte le processus suivant :
 - a. Les États membres doivent soumettre le rapport périodique national au plus tard le 30 septembre 2017 ;
 - b. Ce rapport sera évalué par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB en 2018 ;
 - c. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires après évaluation par le Comité consultatif ;
 - d. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 si le site répond aux critères ;
 - e. Le Secrétariat du MAB et le Réseau mondial soutiendront les réserves de biosphère transfrontières dans leurs défis spécifiques.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/6
Paris, 25 avril
Original: anglais

6. **Pour les réserves de biosphère qui ont fourni des informations complètes, qui ont été évaluées par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB, mais dont le site ne répond pas aux critères**, le Conseil adopte le processus suivant :

- a. Les États membres doivent fournir des informations / réponses complémentaires au Secrétariat du MAB au plus tard le 30 septembre 2017 ou 2018 ;
- b. Cette information sera évaluée par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB en 2018 et / ou 2019 ;
- c. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires après l'évaluation par le Comité consultatif ;
- d. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 et en 2019 si le site répond aux critères ;
- e. Dans le cas où la réserve de la biosphère répond aux critères, le Conseil le reconnaîtra formellement ;
- f. Les États membres auront la possibilité de présenter un nouveau formulaire de proposition de réserve de biosphère avant le 30 septembre 2018 ou 2019 ;
- g. Les États membres auront la possibilité de demander une extension du site, au plus tard le 30 septembre 2018 ou 2019, selon le cas ;
- h. La décision selon laquelle le site ne répond pas aux critères et cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau entrera en vigueur dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020.

7. **Pour les réserves de biosphère qui ont fourni un rapport d'examen périodique ou d'autres informations appropriées mais qui n'ont pas encore été évaluées par le Comité consultatif et le Conseil du MAB**, le Conseil adopte le processus suivant :

- a. Le rapport d'examen périodique / l'information reçue sera évalué(e) par le Comité consultatif internationale et ensuite par le Conseil du MAB en 2018;
- b. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires avant le 30 septembre 2017 ou après l'évaluation par le Comité consultatif international ;
- c. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 si le site répond aux critères ;
- d. Dans le cas où la réserve de biosphère répond aux critères, le Conseil le reconnaîtra formellement ;
- e. La décision selon laquelle le site ne répond pas aux critères et cesse d'être considéré comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau entrera en vigueur dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020 ;
- f. Dans le cas où la réserve de biosphère ne satisfait pas aux critères, son examination ultérieure suivra la procédure telle que décrite au paragraphe 6.

8. **Pour les réserves de biosphère qui n'ont fourni aucun rapport d'examen périodique qui permet d'évaluer si la réserve de biosphère satisfait aux critères, le Conseil du MAB** décide que l'aire cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020, et adopte le processus suivant : l'État membre peut soumettre :

- a. Un rapport d'examen périodique d'ici le 30 septembre 2017 qui permettra au site de suivre le processus décrit au paragraphe 7 ; ou
- b. Un engagement formel de l'Etat membre avec une explication des enjeux et des besoins du site ainsi qu'un plan de travail et un calendrier détaillés, soumis avant le 30 septembre 2017, afin de soumettre le rapport d'examen périodique au plus tard le 30 septembre 2018 ou 2019 ; ou
- c. Un nouveau formulaire de proposition de réserve de biosphère conformément au cadre statutaire du RMRB le plus tôt possible et avant le 30 septembre 2019, afin d'être évalué en 2020 par le Comité consultatif international puis le Conseil du MAB.

9. Dans les cas où les réserves de biosphère ne peuvent satisfaire aux critères, le Conseil du MAB encourage l'État membre concerné à retirer le site du Réseau conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 9 du Cadre statutaire.

10. En ce qui concerne toutes ces décisions du Conseil, le Secrétariat du MAB communiquera la décision aux niveaux appropriés de l'État membre concerné, avec copie à la Délégation permanente et à la Commission nationale de l'UNESCO, dans les quatre semaines suivant la décision du Conseil, en précisant les exigences pour chaque réserve de biosphère concernée. Les récipiendaires devront confirmer la réception de la communication.

11. Le Conseil du MAB demande au Secrétariat du MAB d'être précis dans toutes les communications, lors de la transmission des recommandations, des décisions, etc.

12. En outre, le Conseil du MAB encourage tous les États membres, les comités nationaux du MAB et les réserves de la biosphère, ainsi que les réseaux régionaux, à partager leur expérience des rapports d'examen périodique au sein du RMRB et à offrir, selon le cas, un soutien à la réserve de biosphère afin de satisfaire aux critères.

13. Le soutien aux sites qui ne répondent pas aux critères ou qui rencontrent des difficultés à rendre compte des résultats de leur processus d'examen périodique est proposé ci-dessous :

- a. Organiser des ateliers techniques spécifiques visant les difficultés telles que le zonage et la gouvernance. Les pays hôtes devraient couvrir les coûts de ces ateliers. De tels ateliers pourraient également être systématiquement organisés et facilités lors des réunions des réseaux régionaux (tels que le réseau EuroMAB avec un atelier de soutien organisé pour les nouvelles propositions de réserve de la biosphère et les rapports d'examen périodique) ;



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/6

Paris, 25 avril

Original: anglais

- b. Encourager les commissions nationales éligibles de l'UNESCO et les comités nationaux du MAB à demander un soutien financier dans le cadre du Programme de participation de l'UNESCO ;
- c. Solliciter les chaires et centres UNESCO existants (comme ERAIFT, la chaire MAB en France, le Centre UNESCO en Espagne) pour fournir des cours et des modules de formation à la demande de sites et de pays ;
- d. Mobiliser l'expertise et les ressources humaines existantes pour les missions techniques et de soutien, y compris l'invitation des experts du Comité consultatif international (actifs et des mandats précédents), d'autres membres du personnel des réserves de biosphère, du Secrétariat de l'UNESCO et des bureaux hors siège de l'UNESCO; chaque fois que cela est possible, les coûts du voyage et de l'hébergement devraient être pris en charge par les pays hôtes, avec le soutien de l'UNESCO, et aucun honoraire ne devrait être fourni conformément aux pratiques courantes du programme MAB ;
- e. Utiliser les directives opérationnelles (en préparation) pour partager les problèmes typiques rencontrés par les réserves de biosphère et les solutions en utilisant la diversité du RMRB ;
- f. Utiliser le soutien par les pairs pour l'examen périodique. Une réserve de biosphère qui répond aux critères peut soutenir et guider un site qui rencontre des difficultés à entreprendre le rapport d'examen périodique et à respecter les critères. Ce processus de soutien par les pairs devrait être effectué sur une base volontaire ;
- g. Les États membres pourraient être invités à contribuer à faire un don au Fonds MAB pour soutenir certaines des activités mentionnées ci-dessus, afin que le Réseau mondial soit utilisé comme un outil puissant pour renforcer la crédibilité et la qualité de ses sites et pour démontrer la coopération et la solidarité en action.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)
17-21 juin 2019

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE: Rapports d'examen périodique et informations de suivi reçus depuis la dernière réunion du Conseil international de coordination du MAB (MAB CIC)

1. Depuis le dernier Conseil du MAB en juillet 2018, le Secrétariat a reçu 25 rapports et 32 suivi d'informations émanant de 25 pays, dont 34 rapports et le suivi de 11 pays dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'excellence.
2. Le Secrétariat a également reçu une lettre de la Réserve de la biosphère du Groenland au Danemark, concernée par le processus d'excellence, demandant son retrait volontaire.
3. Au cours de sa réunion tenue du 25 au 28 février 2019 à Paris, les membres du Comité consultatif ont examiné ces rapports d'examen périodique et les suites données aux précédentes recommandations du Conseil du MAB. Les recommandations du Comité consultatif sur chacun de ces sites figurent dans les annexes I et II du présent document. Ces recommandations ont été transmises aux États membres concernés aux fins de suivi. Toute information supplémentaire fournie d'ici au 30 mai 2019 sera examinée par le Conseil du MAB et son Bureau.
4. Lors de sa réunion de juin 2017, le Bureau du CIC-MAB a adopté le processus d'excellence. Le Comité consultatif a clairement indiqué dans ses recommandations la date limite de soumission des informations complémentaires afin de s'aligner sur le calendrier de cette stratégie pour les sites concernés et d'informer les pays en conséquence.
5. Le Secrétariat préparera un tableau de couleurs qui résumera les résultats de ces recommandations afin que le Conseil puisse prendre sa décision (couleur vert pour les sites répondant aux critères; couleur rouge pour les sites ne répondant pas aux critères; couleur rose pour sites recommandés pour le retrait; couleur bleu pour les sites pour lesquels des informations supplémentaires sont demandées).
6. Le Conseil du MAB est invité à examiner et à approuver les recommandations formulées par le Comité consultatif, y compris les modifications suggérées par le Bureau du MAB au Conseil lors de cette session du Conseil.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/7

Paris, 25 avril

Original: anglais

ANNEXE 1. EXAMEN DES RAPPORTS D'EXAMEN PÉRIODIQUE REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION DU COMITÉ CONSULTATIF

Pays	Nom du site	Commentaires
ARGENTINE	Pereyra Iraola	
AUSTRALIE	Noosa	
BRÉSIL	Espinhaço Range	
	Mata Atlantica	
CAMEROUN	Bénoué	Processus d'excellence
	Dja	Processus d'excellence
	Waza	Processus d'excellence
CANADA	Mont Saint Hilaire	
CHINE	Dingushan	Processus d'excellence
	Qomolangma	
	Xingkai Lake	
GUATEMALA	Maya	Processus d'excellence
GUINÉE	Badiar	Processus d'excellence
	Haut Niger	Processus d'excellence
	Monts Nimba	Processus d'excellence
	Ziama	Processus d'excellence
KYRGYZSTAN	Issyk-Kul	Processus d'excellence Lettre officielle confirmant que le Rapports d'examen périodique va être soumis le



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/7

Paris, 25 avril

Original: anglais

		30-09-2019 conformément aux décisions du 29ème MAB-ICC
MEXIQUE	Huatulco	
	Laguna Madre y Delta del Río Bravo	
	Los Tuxtlas	
	Sierra de Alamos – Río Cuchujaqui	
MONGOLIE	Mongol Daguur	
NICARAGUA	Bosawas	Processus d'excellence
	Río San Juan	Processus d'excellence
AFRIQUE DU SUD	Kogelberg	Lettre reçue demandant un délai

1. **Réserve de biosphère de Pereyra Iraola (Argentine).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère de Pereyra Iraola, désignée en 2007. La réserve se situe entre les municipalités de La Plata et de Berazategui, sur les rives du Río de la Plata, dans la partie nord-est de la province de Buenos Aires, en Argentine. Elle est la dernière zone de l'écosystème riverain d'origine qui a été protégée et abrite la plus grande diversité biologique de la province.

2. Aucun changement dans la taille de la zone (10 248 hectares) ou sa population (2 620 habitants) ne s'est produit depuis la désignation de la réserve de biosphère.

3. Un plan de gestion de la réserve naturelle de Punta Lara pour la période 2018-2028 a été soumis. La réserve naturelle de Punta Lara constitue l'aire centrale de la réserve de biosphère. Toutefois, il n'a pas été présenté de plan de gestion pour la totalité de la réserve de biosphère.

4. Au cours des 10 dernières années, les organes de gouvernance du territoire ont changé. Un accord de gestion a été signé entre la nouvelle autorité provinciale du territoire (OPDS) et le Ministère des affaires agraires, officialisant le cadre de gestion administrative. L'accord énonce des principes directeurs et précise les secteurs placés sous la tutelle de l'État. La réserve de biosphère ne dispose pas d'un comité de gestion, ni d'un plan de gestion.

5. Le Comité consultatif a conclu qu'**il n'est pas possible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

6. Le Comité consultatif prie donc les autorités de soumettre au plus tard le 30 septembre 2019 :

- un nouveau zonage qui offre une meilleure protection de l'aire centrale, et prévoit notamment une zone tampon appropriée ;
- un plan de gestion global pour la totalité de la réserve de biosphère ;
- des informations sur les mesures visant à s'assurer de la participation des parties prenantes à l'intérieur de la réserve de biosphère ;
- la confirmation de la création d'un comité de gestion du site associant les parties prenantes.

7. **Réserve de biosphère de Noosa (Australie).** Le Comité consultatif a félicité les autorités australiennes pour la soumission du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Noosa, qui a été désignée en 2007. La réserve de biosphère se situe dans la partie sud-est de l'État du Queensland, en Australie, et inclut la totalité du comté de Noosa.

8. Le site est couvert de végétation à 55 % et compte un grand nombre de plages, des promontoires côtiers et des parties situées à l'intérieur des terres. Elle figure parmi les « points chauds » de la diversité sur la côte Est de l'Australie, où la zone tropicale et la zone tempérée se chevauchent. Elle possède des écosystèmes de types variés. La population autochtone locale entretient des liens étroits avec la terre et les cours d'eau de la réserve de biosphère de Noosa.

9. La superficie totale de la réserve de biosphère est passée de 93 446 hectares (dont 87 593 hectares pour la partie terrestre et 5 853 hectares pour la partie marine) à 110 728 hectares (86 978 hectares de terres et 23 750 hectares d'étendues marines) par suite de l'extension des zones marines jusqu'à 5,5 kilomètres de la côte. La superficie de l'aire centrale est passée de 24 870 hectares à 42 282 hectares du fait de l'extension d'une zone protégée terrestre qui représente aujourd'hui 36,5 % des terres du comté de Noosa, la zone tampon et l'aire de transition terrestres ayant été réduites en conséquence.

10. La population totale a légèrement augmenté à un rythme annuel d'environ 1 % et se chiffre aujourd'hui à 54 033 habitants, tandis que le produit régional total a progressé d'environ 1 % par an grâce à la hausse des revenus générés à la fois par le secteur touristique et d'autres secteurs non liés au tourisme. Noosa est un lieu de villégiature apprécié des touristes nationaux et internationaux.

11. Un plan de gestion pour la réserve de biosphère de Noosa (2009-2012) a été établi par divers représentants des conseils communautaires sectoriels ; ce plan est actuellement en cours d'examen.

12. La couverture végétale s'est légèrement réduite au cours des 10 dernières années, et certaines espèces natives comme le koala ont décliné, en particulier dans les zones urbaines. Les espèces de ravageurs, notamment les animaux redevenus sauvages, ont nui à la faune sauvage. Les principales menaces identifiées pour la réserve de biosphère de Noosa sont le changement climatique, les mauvaises herbes et les ravageurs, le défrichage, ainsi que la fragmentation et la dégradation des habitats.

13. Parmi les principaux domaines de recherche récemment financés figurent la restauration des populations et des habitats des poissons et des koalas, le développement des cultures vivrières locales et la gestion du tourisme.
14. Les autorités de la réserve de biosphère surveillent activement la santé des divers écosystèmes et la richesse de la biodiversité au sein de la réserve. Diverses variables relatives aux facteurs environnementaux abiotiques et aux facteurs socioéconomiques font également l'objet d'un suivi.
15. Le Comité consultatif a noté que l'un des objectifs de Noosa est d'être une réserve de biosphère à émission zéro, et a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts à cet effet.
16. Sachant que la flore et la faune se déplacent par-delà les limites administratives, le Comité a recommandé de communiquer et de coopérer avec les comtés voisins de Noosa. En ce qui concerne la préservation des oiseaux migrateurs, le Comité a encouragé les autorités de la réserve à explorer les possibilités de coopération avec les principaux lieux d'escale en Asie.
17. Le Comité consultatif a loué les efforts entrepris pour lutter contre les animaux sauvages, qui constituent des menaces majeures pour la conservation de la biodiversité, et encouragé les autorités à partager les résultats de leur recherche et leurs données d'expérience avec d'autres réserves de biosphère confrontées aux mêmes problèmes.
18. Le Comité a noté avec satisfaction la reconnaissance des droits fonciers autochtones des Kabi Kabi, en tant que première nation (détenteurs traditionnels), sur la totalité du territoire de la réserve de biosphère.
19. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales et celles de la réserve de biosphère de Noosa pour la grande qualité du rapport d'examen périodique présenté. Le Comité a conclu que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
20. **Réserve de biosphère de la Serra do Espinhaço (Brésil).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère Espinhaço Range, désignée en 2005.
21. Ce document ne respecte pas la présentation d'un rapport d'examen périodique et a été soumis en langue portugaise. Il est proposé une extension considérable du zonage qui en accroîtrait la superficie totale d'environ 3 millions à 10 millions d'hectares.
22. Le précédent rapport d'examen périodique, soumis en 2016, satisfaisait aux critères. Le Comité consultatif recommande donc aux autorités de présenter une demande d'extension de la réserve de biosphère dans l'une des trois langues officielles du MAB en utilisant l'un des formulaires officiels (examen périodique ou dossier de proposition) disponibles sur le site Web du Programme, de justifier de la faisabilité de l'extension envisagée et de décrire les mesures de coopération avec les réserves de biosphère voisines dont celle-ci a fait l'objet.
23. **Réserve de biosphère de Mata Atlantica (Brésil).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le deuxième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Mata Atlantica, désignée en 1993. La plus vaste du monde, cette réserve de biosphère

couvre une part importante de la forêt Atlantique qui s'étend sur 13 États – l'État du Minas Gerais et 12 États côtiers (de Ceará jusqu'au Rio Grande do Sul).

24. Le document présenté ne respecte pas la présentation d'un rapport d'examen périodique et a été soumis en portugais. Il y est fait mention d'un nouveau zonage, dans le cadre de la « phase 7 », qui se traduirait par une extension de 10 millions d'hectares de la réserve, portant sa superficie totale à 89 millions d'hectares.

25. Le Comité consultatif a conclu qu'**il n'est pas possible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

26. Le Comité consultatif prie donc les autorités de présenter une demande d'extension de la réserve de biosphère dans l'une des trois langues officielles du MAB en utilisant l'un des formulaires officiels (examen périodique ou dossier de proposition) disponibles sur le site Web du Programme.

27. **Recommandations générales aux autorités nationales camerounaises :**

28. Le 6 février 2018, les autorités camerounaises ont indiqué au Secrétariat du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) qu'elles poursuivaient la mise en œuvre des mesures faisant suite aux recommandations émises par le Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB), à sa 29^e session, concernant les examens périodiques des trois réserves de biosphère du pays (Dja, Bénoué et Waza), qui relèvent toutes du « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ».

29. Le Comité consultatif a noté que le Secrétariat du MAB n'avait pas reçu de rapports de suivi pour ces trois sites. Il a donc demandé aux autorités nationales de lui transmettre un rapport de suivi pour chacun des sites, d'ici au 30 septembre 2019. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le manque de communication de la part de la Réserve de biosphère du Dja.

30. **Réserve de biosphère de la Bénoué (Cameroun).** Depuis 2016, les autorités participent à un processus de révision du plan de gestion de la zone protégée, avec le soutien de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). À l'issue de ce processus, un nouveau zonage du Parc national de la Bénoué, compatible avec les trois fonctions d'une réserve de biosphère, devrait être soumis dans les délais impartis.

31. Dans le cadre du Processus d'excellence et de renforcement du RMRB, le Secrétariat du MAB propose aux autorités nationales son assistance technique pour l'élaboration des documents demandés.

32. **Réserve de biosphère du Dja (Cameroun).** Dans le cadre de l'examen en cours, les autorités ont promis de corriger les incohérences du plan de gestion identifiées par le CIC-MAB, à sa 29^e session, et concernant la description du zonage. Le nouveau formulaire de proposition, que les autorités devront envoyer dès que possible, comprendra toutes les annexes ainsi que le zonage, conformément aux critères de désignation d'une réserve de biosphère.

33. Dans le cadre du Processus d'excellence et de renforcement du RMRB, le Secrétariat du MAB propose aux autorités nationales son assistance technique pour l'élaboration des documents demandés.

34. **Réserve de biosphère de Waza (Cameroun).** Suite aux recommandations émises par le CIC-MAB, à sa 28^e session, les autorités ont indiqué que les aires centrales de la Réserve de biosphère de Waza relevaient exclusivement du Ministère des forêts et de la faune (MINFOF), tandis que la zone tampon faisait l'objet d'une gestion participative depuis la signature d'un mémorandum d'accord entre les parties prenantes locales et le MINFOF. Le zonage, conforme au programme des réserves de biosphère et aux données socio-économiques, sera mis à jour après l'achèvement du projet intitulé « Assurer les moyens d'existence des populations locales en vue du développement durable du Parc national de Waza et de sa zone périphérique », mis en œuvre par le MINFOF et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les autorités ont précisé que le site est menacé par des groupes terroristes.

35. Dans le cadre du Processus d'excellence et de renforcement du RMRB, le Secrétariat du MAB propose aux autorités nationales son assistance technique pour l'élaboration des documents demandés.

36. **Mont Saint-Hilaire (Canada), extension.** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère du Mont Saint-Hilaire, désignée en tant que telle en 1978 (les deux précédents rapports remontaient à 1997 et 2008). Le Mont Saint-Hilaire est la plus ancienne réserve de biosphère du Canada.

37. Au cours des 40 dernières années, la Réserve de biosphère du Mont Saint-Hilaire a fait l'objet de plus de 400 articles scientifiques, produits essentiellement au sein de l'Université McGill qui est le principal partenaire scientifique de la réserve. De plus, de nouvelles technologies (tablettes numériques et autres outils géomatiques novateurs comme ArcGIS Online) ont été introduites afin de fournir des outils adaptés aux visiteurs et aux partenaires des différents projets.

38. Le Comité consultatif a noté que l'objectif prioritaire était d'accroître les zones protégées du site. La superficie totale en a été multipliée par cinq, passant de 56,5 km² (environ 30 000 habitants) à 293,7 km² (environ 44 000 habitants). L'extension a été lancée en 2010 et un nouveau zonage a été proposé dans la foulée, afin de renforcer la conservation et la protection dans la zone de transition. La superficie de l'aire centrale est passée de 500 ha en 2007 à 1 053 ha en 2010, pour atteindre 1 396 ha en 2017. La zone tampon a quant à elle été multipliée par sept, passant de 600 ha en 2007 à 3 181 ha en 2010, pour atteindre 4 530 ha en 2017.

39. Dans un contexte de croissance démographique et urbaine associée à un étalement des villes, ces gains de conservation ont été rendus possibles grâce à la collaboration et à la sensibilisation des élus, des propriétaires et d'autres acteurs du territoire.

40. Le Comité consultatif a salué l'engagement de l'équipe de gestion de la réserve en faveur des affectations à long terme. Au cours des dix dernières années, le faible taux de rotation du personnel a permis de développer des expertises variées et de partager celles-ci avec les partenaires de la réserve de biosphère. Le Comité s'est également félicité de l'attachement porté par les parties prenantes (citoyens, entreprises ou organisations) au territoire, les 2 400 heures de volontariat comptabilisées chaque année indiquant clairement combien le soutien et la participation citoyenne sont importants dans la région.

41. Le Comité consultatif a pris note des cinq étapes menées à bien au cours du processus de révision périodique :

- collecte, traitement et analyse des données relatives à la mise à jour des différents aspects du site (cartographie et zonage, services écosystémiques, programmes de conservation, activités économiques, ressources et activités de soutien logistique, etc.) ;
- analyse stratégique et contrôle des interventions dans les réserves de biosphère ;
- renouvellement officiel de l'appui à la désignation ;
- visite du site et rencontre avec les partenaires par le comité d'examen externe ;
- délibérations du Comité national canadien du MAB, recommandations et production du rapport final.

42. Le Comité consultatif a également pris note des quatre recommandations pour l'avenir qui ont été formulées, y compris de celle présentant un scénario proposant d'élargir le site non seulement vers l'est, mais aussi vers le nord, en liaison avec le territoire de la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre.

43. Le Comité consultatif s'est félicité de ce rapport d'examen périodique complet, bien préparé et détaillé. Il a recommandé d'approuver l'extension de la réserve de biosphère et a conclu que le site **répondait** aux critères. Le Comité consultatif a félicité l'équipe de gestion pour l'agrandissement du site et pour son étroite collaboration avec les parties prenantes. Il s'est déclaré satisfait des informations reçues sur les travaux prospectifs concernant l'avenir du site, comportant notamment deux scénarios d'expansion future.

44. **Réserve de biosphère de Dinghushan (Chine).** Le site est concerné par le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

45. Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises de la soumission d'un deuxième rapport révisé d'examen périodique, accompagné d'une nouvelle carte de zonage, conformément aux recommandations auxquelles a donné lieu le deuxième rapport d'examen périodique, évalué par le Conseil international de coordination du Programme MAB à sa 30^e session en 2018.

46. La zone précédemment couverte par la réserve de biosphère correspondait au territoire de la réserve naturelle de Dinghushan, d'une superficie totale de 1 133 hectares. Suite au zonage révisé, cette superficie a été approximativement multipliée par cinq (5 123 hectares), compte tenu des données écologiques, environnementales et socioéconomiques et en consultation avec les parties prenantes, dont le Gouvernement populaire de la municipalité de Zhaoqing, l'Office des forêts de Zhaoqing et la réserve naturelle de Jilongding, et les trois communautés locales voisines.

47. Dans le nouveau zonage, l'aire centrale demeure inchangée, mais la nouvelle zone tampon comprend la zone tampon initiale et la plus grande partie des espaces de la réserve naturelle de Jilongding. La nouvelle aire de transition comprend l'aire de transition initiale, l'aire de transition de la réserve naturelle de Jilongding et les trois communautés locales.

L'extension proposée de la réserve de biosphère entraînera une augmentation du chiffre total de sa population de 100 à 12 044 habitants.

48. La réserve de biosphère a été très active dans les domaines de la conservation, de la recherche et de l'éducation et de la formation. Le Comité consultatif est d'avis que son extension encouragera diverses activités en faveur du développement durable, notamment l'écotourisme.

49. Le Comité consultatif a salué les efforts consentis par les autorités chinoises pour réviser le rapport d'examen périodique et établir le nouveau zonage et les structures de gestion correspondantes. Il a recommandé aux autorités chinoises d'éviter le tourisme de masse et de concevoir un modèle d'écotourisme avisé, qui soit bénéfique à la conservation de la biodiversité et à l'économie locale. Il leur a également recommandé d'associer plus activement la population locale et les autres parties prenantes aux activités et au processus de prise de décisions.

50. En outre, le Comité consultatif a recommandé aux autorités chinoises d'élaborer un nouveau plan de gestion complet couvrant les nouvelles zones sur la base du plan de zonage, d'établissement d'un mécanisme de gestion et de développement qui lui était soumis pour cette réserve de biosphère étendue. Il les a également encouragées à surveiller les diverses variables écologiques et socioéconomiques en vue de l'établissement, dans 10 ans, du rapport d'examen périodique suivant.

51. Le Comité consultatif a recommandé d'approuver l'extension de la réserve de biosphère et conclu que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a demandé qu'un plan de gestion actualisé soit présenté au plus tard le 30 septembre 2019.

52. **Réserve de biosphère du Qomolangma (Chine).** Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises de la soumission du premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère du Qomolangma. Il a noté que l'examen périodique aurait dû être réalisé en 2014, mais a reconnu que le retard était inévitable du fait du séisme qui avait frappé le Népal et causé un grand nombre de victimes, détruit de nombreuses habitations et endommagé des routes dans la réserve de biosphère.

53. La réserve de biosphère du Qomolangma couvre une vaste superficie à plus de 7 400 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle se distingue par une distribution verticale des écosystèmes, depuis les parties basses jusqu'aux hautes altitudes alpines. Les habitants locaux pratiquent principalement des activités traditionnelles telles que l'agriculture et l'élevage, l'industrie manufacturière et la production (argenterie, produits forestiers, etc.), un petit nombre seulement d'entre eux vivant du commerce. Depuis l'adhésion de la réserve au RMRB, plusieurs autres activités se sont développées dans la réserve de biosphère, entraînant une diversification des moyens d'existence. Le tourisme, les échanges transfrontaliers, les activités commerciales, les arts et artisanats autochtones et le travail salarié sont devenus les principales sources de revenus. Cette évolution a ralenti l'épuisement des ressources et favorisé la conservation de la faune et de la flore sauvages et des forêts.

54. Le Gouvernement populaire de la ville de Shigatse administre le site et nomme les fonctionnaires du Bureau de gestion de la réserve de biosphère du Qomolangma. La gestion de la réserve est supervisée par les services forestiers compétents du gouvernement central, du gouvernement de la région autonome et du gouvernement populaire de la ville de Shigatse.

55. La réserve comprend quatre comtés, 31 bourgs et 292 villages administratifs. La population totale est passée de 88 938 habitants en 2000 à 97 705 habitants en 2016.
56. Les aires centrales occupent une superficie de 1 032 500 hectares et les zones tampons couvrent 625 300 hectares. Ces zones jouent un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité. Les activités directement axées sur le développement y sont interdites, à l'exception des opérations de recherche et de surveillance. D'une superficie de 1 724 100 hectares, l'aire de transition est le site d'expérimentation et d'activités d'apprentissage sur l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans cette zone, les communautés locales et autres parties prenantes sont convenues de travailler ensemble à des méthodes de gestion et d'utilisation durables bénéfiques à la population qui y vit.
57. Le Comité consultatif a noté que le Bureau de gestion de la réserve de biosphère du Qomolangma avait établi des liens étroits avec les communautés locales et invité les habitants à participer à la gestion de la réserve. Il a noté également qu'un plan de gestion de la réserve de biosphère avait été soumis.
58. Le Comité a encouragé les autorités chinoises à mettre la diversité culturelle et les savoirs traditionnels au service de la conservation de la biodiversité. Il les a également encouragées à faire de plus gros efforts pour surveiller la biodiversité et mener des recherches sur les effets du changement climatique à cet égard. Le Comité consultatif a incité en outre les autorités chinoises à s'appuyer sur l'écotourisme pour améliorer les moyens d'existence de la population locale.
59. Le Comité consultatif a conclu que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
60. **Réserve de biosphère du lac Xingkai (Chine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction la soumission du premier rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère du lac Xingkai.
61. La réserve est située dans le bassin du lac Xingkai. Sa partie ouest borde le mont Laoye, dans le massif du Changbai, et les limites orientales de la chaîne du Sikhote-Alin sur le territoire de la Fédération de Russie.
62. La zone humide du lac Xingkai a été inscrite sur la Liste des zones humides d'importance internationale en 2002 et désignée comme réserve de biosphère de l'UNESCO en 2007.
63. La réserve a une superficie totale de 298 985 hectares, dont une aire centrale de 57 454 hectares, une zone tampon de 7 923 hectares et une aire de transition de 233 808 hectares.
64. Un comité de cogestion communautaire du lac Xingkai a été établi afin d'associer les communautés voisines à la mise en valeur, à la planification et à la gestion de la réserve.
65. Les communautés locales présentes dans la réserve travaillent principalement à la ferme Xingkaihu, dans l'entreprise d'aquaculture Xingkaihu et dans le bourg de Baipaozi. La marque de riz « Xingkaihu » a obtenu le label chinois de produit biologique. La ferme produit chaque année 200 tonnes de produits aquatiques et sa papeterie exporte six produits vers 21 régions et pays dont le Canada et le Japon.

66. On recense 691 espèces végétales dans la réserve de biosphère. Le site accueille aussi une faune sauvage comprenant 414 espèces de vertébrés, parmi lesquelles 40 espèces de mammifères, 289 espèces d'oiseaux, huit espèces de reptiles, sept espèces d'amphibiens, deux espèces d'agnathes et 68 espèces de poissons.

67. Il a été créé un organisme de cogestion, le Comité mixte de protection de la réserve du lac Xingkai, afin d'inscrire le développement des communautés environnantes dans le plan de mise en valeur de la réserve.

68. Le Comité consultatif a salué les efforts de conservation des zones humides et de restauration des zones dégradées déployés par les autorités chinoises. Il a recommandé l'élaboration de politiques spécifiques de gestion du tourisme et d'un plan de gestion global.

69. Toutefois, le Comité consultatif a observé que les zones tampons étaient relativement réduites (environ 3 % de la superficie totale) et consistaient pour l'essentiel en une bande étroite. Il a noté aussi qu'il n'était pas aisé de distinguer cette bande de l'aire de transition. Il a relevé en outre une incohérence dans les données relatives aux aires centrales.

70. Le Comité consultatif a conclu qu'**il n'est pas possible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

71. Le Comité prie les autorités chinoises de prendre, au plus tard le 15 mai 2019, les mesures suivantes :

- expliquer comment les zones tampons suffisent à remplir leur fonction de protection de toutes les parties centrales et, dans le cas contraire, envisager un nouveau zonage qui augmente l'étendue des zones tampons ;
- soumettre une carte de zonage révisée différenciant clairement les zones tampons et les aires de transition ;
- corriger les données contradictoires relatives à l'aire centrale.

72. Le Comité a encouragé les autorités à coopérer plus étroitement avec la réserve de biosphère voisine de Khankaïskiy, en Fédération de Russie, qui partage le lac avec la réserve chinoise, et à examiner la possibilité d'établir une réserve de biosphère transfrontalière.

73. **Réserve de biosphère Maya (Guatemala).** Le site est concerné par le « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ».

74. Le Comité consultatif a accueilli favorablement le deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère Maya, désignée en 1990. La réserve est située dans la province de Petén, dans la partie nord du Guatemala. Avec les forêts mayas du Belize et du Mexique, elle représente l'une des plus vastes étendues de forêt tropicale situées au nord de l'Amazonie, et abrite la forêt tropicale la plus septentrionale de l'hémisphère occidental.

75. La carte de zonage présentée n'est pas claire et n'utilise pas la terminologie officielle prescrite par le Cadre statutaire. La réserve de biosphère couvre une superficie totale de 2 090 000 hectares et compte approximativement 175 000 habitants, dont 15 % vivent dans l'aire centrale. Dans le descriptif des activités de ces 20 dernières années, les autorités

déclarent que, faute de désignation, une grande part des aires protégées aurait sans doute été rapidement perdue. Un plan de gestion a été soumis et un comité de gestion établi.

76. Le Comité consultatif a conclu qu'**il n'est pas possible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

77. Le Comité consultatif demande en conséquence qu'une nouvelle carte de zonage, utilisant la terminologie appropriée du MAB et conforme aux méthodes de zonage définies dans le Cadre statutaire, soit soumise au plus tard le 15 mai 2019, de manière à respecter le calendrier du processus d'excellence.

78. **Observations générales pour la Guinée :** Le Comité consultatif a félicité les autorités guinéennes d'avoir achevé le processus d'examen périodique et envoyé les rapports de leurs réserves de biosphère. Il a également salué leurs efforts pour répondre dans les délais aux exigences du Processus d'excellence et de renforcement.

79. **Réserve de biosphère du Badiar (Guinée).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant la Réserve de biosphère du Badiar, désignée en tant que telle en 2002. La réserve se situe au nord de la Guinée, le long de la frontière avec le Sénégal, et est constituée de forêts. Elle comprend actuellement une aire centrale de 101 064 ha, une zone tampon de 89 058,5 ha et une zone de transition de 314 877,5 ha. La région compte près de 130 205 habitants et abrite de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères, dont le chimpanzé.

80. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour la carte de zonage actualisée et les documents avec annexes, ainsi que pour le recours à une approche participative afin de rédiger le rapport de l'examen périodique.

81. Le Comité consultatif a pris note des investissements visant à améliorer l'infrastructure des bassins et des points d'observation pour les touristes, qui servent à promouvoir les avancées scientifiques et historiques, ainsi que les actions de développement menées en faveur des communautés locales.

82. Le Comité consultatif a fait remarquer que deux des trois aires centrales sises dans la partie nord de la réserve de biosphère, qui sont toutes deux des parcs nationaux, n'étaient pas délimitées par une zone tampon qui garantirait efficacement leur conservation à long terme.

83. Le comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) et a demandé aux autorités de fournir, d'ici au 30 septembre 2019, une nouvelle carte de zonage ainsi qu'un argumentaire expliquant pourquoi deux des trois aires centrales ne sont pas formellement entourées d'une zone tampon, et d'indiquer quelles fonctions de tamponnage ont été mises en place ou de produire une nouvelle carte de zonage.

84. **Réserve de biosphère du Haut Niger (Guinée).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant la Réserve de biosphère du Haut Niger, désignée en tant que telle en 2002. La réserve est constituée de forêts. Elle

comprend actuellement une aire centrale de 55 400 ha, une zone tampon de 364 100 ha et une zone de transition de 227 500 ha. La région compte près de 338 805 habitants et abrite de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères et de végétaux.

85. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour la carte de zonage et les documents avec annexes fournis. Il s'est également déclaré satisfait du processus participatif utilisé dans le cadre de la rédaction du rapport de l'examen périodique.

86. Le Comité consultatif a estimé que le transfert d'un grand nombre d'agents dans l'aire centrale, chargés d'entreprendre des actions de conservation et de développement en faveur des communautés locales, témoignait d'une forte volonté politique.

87. Le Comité consultatif a fait remarquer que la carte de zonage n'indiquait pas de zone de transition, mais qu'elle incluait une aire centrale désignée sous le terme de « noyau central », ainsi qu'une « forêt classée » et deux zones tampon.

88. Le Comité consultatif a conclu qu'il **ne disposait pas d'éléments suffisants pour déterminer si le site répondait ou non aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) et a demandé aux autorités de lui soumettre, d'ici au 15 mai 2019, une version améliorée de la carte de zonage de la réserve de biosphère reprenant la terminologie officielle conformément aux critères du Cadre statutaire.

89. Dans le cadre du Processus d'excellence et de renforcement du RMRB, le Secrétariat du MAB propose aux autorités nationales son assistance technique pour l'élaboration des documents demandés.

90. **Réserve de biosphère du Mont Nimba (Guinée).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique concernant la Réserve de biosphère du Mont Nimba, désignée en tant que telle en 1980. La réserve se situe au nord de la Guinée, le long de la frontière avec le Libéria et la Côte d'Ivoire. Le site est principalement constitué de forêts. Il comprend actuellement une aire centrale de 12 540 ha, une zone tampon de 35 140 ha et une zone de transition de 88 280 ha. La zone compte environ 65 024 habitants et abrite de nombreuses espèces endémiques, notamment des crapauds vivipares, des mammifères et des végétaux.

91. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour la carte de zonage actualisée et les documents avec annexes ainsi que pour le recours à un processus participatif afin de rédiger le rapport d'examen périodique.

92. Le Comité consultatif a noté l'utilisation d'une réglementation spécifique pour assurer la protection des aires centrales ; les restrictions imposées à la société minière afin d'empêcher toute extraction dans l'aire centrale de Déré ; ainsi que l'implication de deux Centres de gestion de l'environnement (CEGENS) et d'une station de recherche scientifique dédiée aux actions de développement.

93. Le Comité consultatif a également noté la possibilité de créer une réserve de biosphère transfrontière avec le Libéria et la Côte d'Ivoire et celle de renforcer l'éducation, la communication et la sensibilisation en favorisant la participation et l'implication des populations locales des réserves de biosphère.

94. Le Comité consultatif a relevé que les trois aires centrales n'étaient pas représentées par la même couleur dans la légende de la carte de zonage.

95. Le Comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) et encouragé les autorités à améliorer la carte de zonage en utilisant la même couleur pour les trois aires centrales. Il a également encouragé les autorités à coopérer avec les pays voisins en vue d'établir à terme une réserve de biosphère transfrontière.

96. **Réserve de biosphère de Ziama (Guinée).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique concernant la Réserve de biosphère de Ziama, désignée en tant que telle en 1980. La réserve est exclusivement constituée de forêts. Elle comprend actuellement une aire centrale de 41 169 ha, une zone tampon de 74 220 ha et une zone de transition de 120 500 ha. La région compte environ 90 000 habitants et abrite de nombreuses espèces endémiques, notamment des éléphants migrateurs.

97. Le Comité consultatif a félicité les autorités sur le nouveau zonage, qui tient compte des recommandations formulées par le CIC-MAB à sa 29^e session (à savoir l'extension de la réserve de biosphère pour inclure les villages de la zone de transition grâce à un processus participatif).

98. Le Comité consultatif a noté l'application de la réglementation pour assurer la protection des aires centrales ainsi que l'établissement de contrats relatifs au transfert de terres alluviales exploitables vers la zone de transition.

99. Le Comité consultatif a également fait remarquer que l'aire centrale au sud-est du site ne bénéficiait pas d'une zone tampon suffisamment étendue pour assurer sa protection à long terme.

100. Le Comité consultatif a conclu qu'il **ne disposait pas d'éléments suffisants pour déterminer si le site répondait ou non** aux critères du Cadre Statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Il a donc demandé aux autorités d'examiner avec les parties prenantes la possibilité de créer une zone tampon pour protéger tous les flancs de l'aire centrale dans la partie sud-est du site. Le Comité a prié les autorités de présenter dès que possible une demande d'extension du site afin d'accroître la superficie de la zone de transition.

101. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à fournir les informations demandées d'ici au 15 mai 2019.

102. Dans le cadre du Processus d'excellence et de renforcement du RMRB, le Secrétariat du MAB propose aux autorités nationales son assistance technique pour l'élaboration des documents demandés.

103. **Réserve de biosphère d'Issyk-Kul (Kirghizistan).** Ce site est concerné par le « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ».

104. Le Comité consultatif a pris acte de la lettre officielle des autorités nationales du Kirghizistan et remercié celles-ci d'avoir présenté un plan de travail détaillé et un calendrier en vue de la soumission du rapport d'examen périodique le 30 septembre 2019 au plus tard, conformément aux décisions relatives au Processus d'excellence et de renforcement du RMRB prises par le Conseil international de coordination du MAB à sa session de 2017.

105. **Recommandation générale aux autorités mexicaines :**

106. Le Comité consultatif s'est félicité des quatre rapports d'examen périodique soumis par les autorités mexicaines et a salué l'effort consenti par elles.

107. Toutes les réserves de biosphère concernées disposent d'un plan de gestion et d'un comité de gestion, mais le Comité consultatif a noté que le plan de gestion ne comprenait pas d'aire de transition. Le Comité consultatif recommande que les autorités établissent un plan de gestion de la réserve de biosphère associant les parties prenantes et prévoyant une aire de transition.

108. **Réserve de biosphère de Huatulco (Mexique).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Huatulco, désignée en 2006. La réserve de biosphère se situe dans la région géomorphologique de la Sierra Madre del Sur, qui se caractérise par la présence de baies, de falaises et d'escarpements rocheux.

109. Environ 45 000 personnes vivent actuellement dans la réserve de biosphère. Le tourisme traditionnel sur les sites les plus fréquentés le long du littoral et des baies (Chahue Bay, Santa Cruz, Organ-Maguey, Cacaluta et San Agustín) représente une menace pour les pêcheurs, dont les ancres des bateaux sont endommagées du fait de la plongée sportive et du tourisme marin, à quoi s'ajoutent l'accumulation de déchets solides et la surpêche, qui perturbent l'équilibre des communautés marines et mettent en danger la capacité de reproduction des espèces marines sauvages. L'un des changements les plus importants de ces dernières années a été l'inclusion en 2015 de la municipalité de Santa María Huatulco dans le « Programa de Ordenamiento Ecológico Territorial ».

110. La réserve de biosphère ne fait pas l'objet d'un plan de gestion distinct, car la Commission nationale des zones naturelles protégées (CONANP) gère l'ensemble des réserves. Le Programme national relatif aux zones naturelles protégées 2014-2018 (PNANP), établi par la Commission, définit une mission et une vision claires, ainsi que les buts et les objectifs à atteindre en matière de conservation des écosystèmes mexicains concernés par la création et la gestion de zones naturelles protégées. La CONANP a également élaboré une stratégie à long terme à l'horizon 2040 qui servira de cadre aux plans institutionnels et guidera les actions menées à court et moyen termes en vue de renforcer et consolider l'institution et sa mission importante, pour le bénéfice du Mexique. Il convient toutefois de noter qu'un certain nombre de changements sont intervenus au cours des 10 dernières années en ce qui concerne les postes de directeurs et de gestionnaires aux niveaux national, régional et local.

111. Le Comité consultatif considère que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, il recommande aux autorités d'établir pour la réserve de biosphère un plan de gestion qui comprenne l'aire de transition.

112. **Réserve de biosphère Laguna Madre y Delta del Río Bravo (Mexique).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère Laguna Madre y Delta del Río Bravo, désignée en 2006. La Laguna Madre est située dans la plaine littorale du Golfe du Mexique. C'est l'une des deux plus vastes zones humides côtières hyperhalines de l'Amérique du Nord (la seconde se situe dans l'État du Texas aux États-Unis) et l'une des sept plus importantes dans le monde.

113. Au cours des 10 dernières années, le zonage de la réserve a été modifié conformément au programme de gestion publié en 2015. Les modifications ont consisté à réduire l'aire centrale, de 317 290 hectares à 61 001 hectares, et d'accroître à la fois la zone tampon, de 255 518 hectares à 511 807 hectares, et l'aire de transition, de 234 160 hectares à 1 059 129 hectares. La superficie totale est ainsi passée de 806 968 hectares à 1 631 937 hectares. Le nouveau zonage offre une meilleure protection de l'aire centrale et de ses forêts de mangroves. Des programmes de restauration des mangroves ont également été lancés dans cette aire. Dans le zonage d'origine, la population totale était d'environ 500 000 habitants. Suite aux modifications, qui ont exclu les zones urbaines ne faisant plus partie de la réserve de biosphère, le nombre total d'habitants a été ramené à 17 000.

114. Le Programme de gestion de l'aire de protection de la flore et de la faune de la Laguna Madre et du Delta del Río Bravo a été élaboré en tenant compte des avis des chercheurs, des groupes de producteurs (éleveurs, agriculteurs, pêcheurs et acteurs du tourisme), des pouvoirs publics et de la société civile. Toutefois, le Programme de gestion ne comprend pas l'aire de transition.

115. La Commission nationale des zones naturelles protégées (CONANP) a adopté le Programme national relatif aux zones naturelles protégées 2014-2018 (PNANP) qui énonce une mission et une vision claires, ainsi que les buts et objectifs à atteindre en matière de conservation des écosystèmes du Mexique concernés par la création et la gestion de zones naturelles protégées. La CONANP élabore également une stratégie à long terme à l'horizon 2040 qui servira de cadre aux plans institutionnels et guidera les actions menées à court et moyen termes en vue de renforcer et consolider l'institution et sa mission importante, pour le bénéfice du Mexique.

116. Le Comité consultatif considère que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, il recommande aux autorités d'établir pour la réserve de biosphère un plan de gestion qui comprenne l'aire de transition.

117. **Réserve de biosphère de Los Tuxtlas (Mexique).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Los Tuxtlas, désignée en 2006. La réserve se caractérise par sa forte complexité géologique et écologique et la présence d'activités humaines. Elle présente une grande diversité des environnements, avec neuf types de végétation. Los Tuxtlas se situe à l'extrême limite septentrionale de la forêt pluviale du continent américain, et les différents types de forêts, pluviales et non pluviales, qui la couvrent depuis le littoral jusqu'au sommet des volcans, en font une aire sans équivalent au Mexique et en Amérique du Nord.

118. La superficie de la réserve de biosphère est restée inchangée (334 000 hectares), mais la population s'est accrue, principalement dans l'aire de transition, passant de 278 000 à 307 000 habitants environ.

119. Les services communautaires axés sur l'écotourisme rural se sont développés, ce qui a fait mieux prendre conscience des services environnementaux offerts par la réserve de biosphère. De plus, un grand nombre d'organismes de la société civile ayant pour objectif de protéger l'environnement ont vu le jour.

120. La réserve de biosphère est gérée par la Commission nationale des zones protégées (CONANP) et un conseil consultatif qui encourage la participation de la société civile et sa prise en compte dans les actions de conservation et de mise en valeur des zones naturelles protégées. En décembre 2014, la composition du conseil consultatif a été modifiée pour plusieurs raisons, notamment du fait de changements dans la représentation des instances de gouvernement locales, municipales et nationales, ainsi que des établissements de recherche, et de diverses organisations non gouvernementales travaillant aux côtés des communautés dans la zone. La réserve de biosphère fait l'objet d'un programme de gestion, approuvé en 2009, qui ne comprend pas l'aire de transition.

121. La Commission nationale des zones naturelles protégées (CONANP) a adopté le Programme national relatif aux zones naturelles protégées 2014-2018 (PNANP) qui énonce une mission et une vision claires, ainsi que les buts et objectifs à atteindre en matière de conservation des écosystèmes du Mexique concernés par la création et la gestion d'aires naturelles protégées. La CONANP élabore également une stratégie à long terme à l'horizon 2040 qui servira de cadre aux plans institutionnels et guidera les actions menées à court et moyen termes en vue de renforcer et consolider l'institution et sa mission importante, pour le bénéfice du Mexique.

122. Le Comité consultatif considère que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, il recommande aux autorités d'établir pour la réserve de biosphère un plan de gestion qui comprenne l'aire de transition.

123. **Réserve de biosphère Sierra de Alamos – Rio Cuchujaqui (Mexique).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère Sierra de Alamos – Rio Cuchujaqui, désignée en 2007. La zone protégée Sierra de Alamos – Rio Cuchujaqui s'étend sur une aire géographique comprenant la partie ouest de la Sierra Madre et la partie nord-ouest de la plaine littorale, où la végétation change à mesure que l'on s'élève, depuis la forêt tropicale à feuilles caduques jusqu'à la forêt à feuillage persistant de la Sierra Madre.

124. L'aire définie en 2006 l'a été compte tenu des vœux et de l'engagement des propriétaires locaux. Un nouveau zonage a été toutefois établi après la publication du programme de gestion en 2015 en vue de définir clairement les activités autorisées ou interdites. Il a eu pour effet de ramener la superficie de l'aire centrale de 20 169 hectares à 9 956 hectares et d'augmenter la superficie de la zone tampon (de 72 720 hectares à 82 933 hectares) et de l'aire de transition (de 42 982 hectares à 97 697 hectares). La superficie totale est passée en conséquence de 135 872 hectares à 190 587 hectares. Le nombre d'habitants a également augmenté, de 9 120 à 10 500 environ.

125. La réserve de biosphère dispose depuis 2015 d'un programme de gestion, qui sert d'instrument de planification guidant la conservation et la gestion des ressources naturelles,

au moyen de stratégies et de mesures s'appuyant sur la connaissance des problèmes locaux. Le programme de gestion ne comprend toutefois pas l'aire de transition.

126. La Commission nationale des zones naturelles protégées (CONANP) a adopté le Programme national relatif aux zones naturelles protégées 2014-2018 (PNANP) qui énonce une mission et une vision claires, ainsi que les buts et objectifs à atteindre en matière de conservation des écosystèmes du Mexique concernés par la création et la gestion de zones naturelles protégées. La CONANP élabore également une stratégie à long terme à l'horizon 2040 qui servira de cadre aux plans institutionnels et guidera les actions menées à court et moyen termes en vue de renforcer et consolider l'institution et sa mission importante, pour le bénéfice du Mexique.

127. Le Comité consultatif a conclu qu'**il n'est pas possible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif prie donc les autorités de justifier l'extension de la réserve et les changements apportés au zonage et leur recommande d'établir, avec le concours des parties prenantes, un plan de gestion de la réserve de biosphère qui comprenne l'aire de transition.

128. **Réserve de biosphère de Mongol Daguur (Mongolie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement la soumission du premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Mongol Daguur.

129. Le territoire de steppes et de zones humides de Mongol Daguur comprend principalement des montagnes de faible altitude abritant diverses espèces de faune et de flore. Riche sur le plan de la biodiversité, le site offre des aires de nidification et de reproduction à des espèces menacées à l'échelle de la planète. Située à la pointe orientale de la Mongolie, où elle borde les territoires de la Chine et de la Fédération de Russie, la réserve de biosphère remplit la fonction d'écosystème transfrontalier. La Mongolie agit ainsi comme un rempart contre la désertification en Chine.

130. La réserve de biosphère de Mongol Daguur a été désignée en 2007. En 2017, le paysage de la Dauria, qui inclut la réserve de biosphère de Mongol Daguur, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien transfrontalier partagé par la Mongolie et la Fédération de Russie, offrant un exemple exceptionnel de l'écosystème de la steppe daurienne qui s'étend de l'est de la Mongolie à la Sibérie russe et jusque dans le nord-est de la Chine.

131. La superficie totale de la réserve de biosphère est de 103 016 hectares et comprend une aire centrale de 15 600 hectares, une zone tampon de 51 600 hectares et une aire de transition de 35 800 hectares. Au cours des 10 dernières années, la population s'est accrue passant de 200 habitants (aire de transition) à 1 957 habitants (400 dans la zone tampon et 1 557 dans l'aire de transition). Le Comité consultatif a invité les autorités à donner une explication de cette augmentation du nombre d'habitants.

132. L'une des menaces immédiates qui pèsent sur l'aire de transition de la réserve de biosphère de Mongol Daguur est la chasse illégale, dont les cibles principales sont les gazelles et les marmottes. La chasse illégale est aussi une cause de désertification et de destruction des habitats d'importantes espèces sauvages, et elle est absolument incompatible avec la viabilité à long terme des aires de transition.

133. Le changement climatique représente une menace considérable pour la réserve, car il entraîne l'assèchement du pergélisol et le dépérissement de certaines parties des zones humides. Des recherches sont menées sur la question en vue de ralentir ce processus et de restaurer l'environnement.

134. Le Comité consultatif a noté que, depuis 1994, les trois pays concernés, à savoir la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie, coopèrent dans le cadre de l'Accord international sur les aires protégées (DIPA). Le Comité a encouragé les autorités mongoles à établir une réserve de biosphère associée à la réserve de biosphère Daursky, sur le territoire de la Fédération de Russie, et éventuellement avec la réserve de biosphère du lac Dalai en Chine, bien que cette dernière ne soit pas contiguë à la réserve de biosphère de Mongol Daguur.

135. Le Comité a encouragé en outre les autorités à étudier et trouver des solutions aux conflits entre activités humaines et vie sauvage, y compris le braconnage dans les trois zones.

136. Le Comité consultatif a aussi invité les autorités à intensifier la coopération internationale dans les domaines de la recherche et de l'écotourisme, et à explorer avec d'autres pays des possibilités de financement de l'écotourisme. Les fonds générés par l'écotourisme peuvent être utilisés pour la protection de la faune sauvage.

137. Bien que des groupes locaux aient manifesté leur intérêt pour des activités génératrices de revenus telles que le maraîchage ou l'agriculture intensive, le Comité consultatif n'est pas enclin à recommander une exploitation agricole intensive de la zone concernée, car elle accélérerait la désertification.

138. Le Comité a noté que le site de Mongol Daguur inscrit sur la Liste du patrimoine mondial couvre une superficie de 580 080 hectares, alors que la réserve de biosphère de Mongol Daguur ne s'étend que sur 103 016 hectares. Il a invité en conséquence les autorités nationales à soumettre une carte juxtaposant les limites de l'aire protégée de Mongol Daguur, de la réserve de biosphère de Mongol Daguur et du site du patrimoine mondial « Paysages de la Dauria », et à expliquer les raisons de ces différences entre les trois zonages, au plus tard le 15 mai 2019.

139. Le Comité a également encouragé les autorités mongoles à continuer de renforcer les processus d'association des parties prenantes liés à la gestion de la réserve de biosphère, et à envisager une extension des aires composant la réserve, en particulier les aires centrales, sur la base du zonage du site du patrimoine mondial.

140. Le Comité consultatif a conclu que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

141. **Réserve de biosphère de Bosawas (Nicaragua).** Le site est concerné par le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

142. Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Bosawas, désignée en 1997. La réserve est située dans le nord du pays, à proximité de la frontière avec le Honduras. Elle forme avec les trois zones protégées voisines situées au Honduras, à savoir le parc national du Río Patuca, la réserve anthropologique des Tawhaka et la réserve de biosphère du Río Plátano, ce que l'on appelle le « cœur du biocorridor méso-américain ».

143. Le rapport d'examen périodique porte sur la période 2004-2014, et ne rend pas compte de la situation jusqu'en 2018.

144. Le dossier de candidature indiquait des superficies de 329 800 hectares pour l'aire centrale, 523 700 hectares pour la zone tampon et 1 328 000 hectares pour l'aire de transition. Ces chiffres ont toutefois été ajustés au cours de l'examen périodique sur la base de données plus précises provenant de systèmes d'information géographique.

145. Selon les derniers calculs, la réserve de biosphère s'étend sur 1 994 187,31 hectares, dont 806 595,16 hectares correspondent à l'aire centrale, 850 063,22 hectares à la zone tampon et 337 528,94 hectares à l'aire de transition.

146. Au total, plus de 450 000 personnes vivent sur le site de la réserve de biosphère, dont 50 000 dans l'aire centrale. Il s'agit de communautés autochtones (Miskito et Mayangna) vivant de plusieurs activités durables pratiquées à petite échelle telles que la pêche et l'agriculture.

147. Les autorités ont présenté un plan de gestion de la réserve de biosphère. Une structure de gestion, placée sous la tutelle du Ministère de l'environnement du Nicaragua, coordonne en outre les actions entreprises avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les centres de recherche, les organisations locales et le secteur privé.

148. Le Comité consultatif a conclu qu'**il n'est pas possible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif prie en conséquence les autorités de donner des explications concernant la protection des aires centrales par des zones tampons, au plus tard le 15 mai 2019, conformément au calendrier du processus d'excellence.

149. **Réserve de biosphère de Río San Juan (Nicaragua).** Le site est concerné par le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

150. Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de Río San Juan, désignée en 2003. La réserve de biosphère inclut une importante variété d'écosystèmes représentatifs de forêts tropicales humides et de zones humides, de marais intertidaux, de lagons côtiers et d'estuaires, qui servent d'habitats à des espèces animales et à des ressources phylogénétiques rares ou menacées caractéristiques des zones tropicales méso-américaines.

151. Le rapport d'examen périodique porte sur la période 2004-2014, et ne rend pas compte de la situation jusqu'en 2018.

152. La superficie totale de la réserve de biosphère est de 1 834 107 hectares, et une aire de transition appropriée de 514 641 hectares lui a été ajoutée sur la carte de zonage. La réserve compte environ 255 000 habitants, dont une faible majorité vit dans la zone tampon, tandis qu'une petite communauté autochtone de 300 personnes occupe l'aire centrale. La réserve de biosphère ne dispose actuellement pas d'un plan de gestion, en l'absence duquel les autorités appliquent les politiques nationales pertinentes. Une structure de gestion, placée sous la tutelle du Ministère de l'environnement du Nicaragua, coordonne en outre les actions entreprises avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les centres de recherche, les organisations locales et le secteur privé.

153. Le Comité consultatif considère que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, le Comité consultatif demande aux autorités de lui fournir de plus amples informations sur le plan de gestion et la participation des parties prenantes, au plus tard le 30 septembre 2019.

154. **Réserve de biosphère de Kogelberg (Afrique du Sud).** Le Comité consultatif a pris acte de la demande officielle, présentée par la présidence du Comité du MAB national, en vue de la prorogation jusqu'au 30 septembre 2019 du délai de soumission du dossier relatif au deuxième examen périodique, toujours en cours, concernant la réserve de biosphère de Kogelberg. Le Comité consultatif a salué les efforts faits par les autorités pour se conformer aux dispositions de l'article 9 du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

155. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à soumettre le dossier au plus tard le 30 septembre 2019.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/7

Paris, 25 avril

Original: anglais

Annexe II. EXAMEN DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES À L'ISSUE DES EXAMENS PÉRIODIQUES APPROUVÉES PAR LE CIC-MAB

Pays	Nom du site	Commentaires
ARGENTINE	Costero del Sur	Processus d'excellence
	Laguna de Pozuelos	
	Yaboti	
BOLIVIE	Beni	
	Pilon-Lajas	Processus d'excellence
	Ulla Ulla	Processus d'excellence
CANADA	Frontenac Arch	
	Fundy	
CHILI	Lauca	Processus d'excellence
	Torres del Paine	Processus d'excellence
CROATIE	Velebit Mountains	Processus d'excellence
CUBA	Peninsula de Guanahacabibes	
	Sierra del Rosario	
DANEMARK	Northeast Greenland	Lettre de retrait Processus d'excellence
FRANCE	Cevennes	Processus d'excellence
HONDURAS	Rio Platano	Processus d'excellence
ITALIE	Monte Peglia	
MEXIQUE	Islas de Golfo de California	Processus d'excellence



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/7

Paris, 25 avril

Original: anglais

MONTÉNÉGRO	Tara River Basin	Processus d'excellence
POLOGNE	Tatra	Carte de zonage Processus d'excellence
RUSSIE	Mountainous Urals	Désigné en 2015
SLOVAQUIE	East Carpathians	Carte de zonage Processus d'excellence
	Tatra	carte de zonage Processus d'excellence
SUISSE	Val Müstair	Changement de nom
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Apalachicola (former Central Gulf Coastal Plain)	Processus d'excellence
	Glacier Bay-Admiralty Island	Processus d'excellence
	Organ Pipe	Processus d'excellence
	San Joaquin	Processus d'excellence
	Virginia Coast	Processus d'excellence
	University of Michigan Biological Station	Processus d'excellence
	Yellowstone	Processus d'excellence

156. **Réserve de biosphère de Costero del Sur (Argentine).** Le site est concerné par le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

157. Le Comité consultatif a examiné avec intérêt les renseignements fournis par les autorités argentines. La carte de zonage présentée manque de clarté et n'utilise pas la terminologie officielle prescrite dans le Cadre statutaire. En conséquence, le Comité consultatif a conclu qu'**il est impossible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du

Réseau mondial des réserves de biosphère. Il prie les autorités de lui faire parvenir une carte de zonage claire et utilisant la terminologie officielle du Cadre statutaire, y compris des informations et des éléments justificatifs concernant les populations vivant à l'intérieur des zones, au plus tard le 15 mai 2019, conformément au calendrier du processus d'excellence.

158. **Réserve de biosphère de Laguna de Pozuelos (Argentine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les renseignements fournis par les autorités argentines suite aux recommandations formulées par le Conseil du MAB en 2018. Il a été constitué un comité de gestion au sein duquel chaque partie prenante participera activement à l'établissement d'un plan de gestion. Vu les délais très courts, le plan de gestion n'est pas encore achevé, mais les autorités ont soumis un plan d'activité et une stratégie de travail concernant son élaboration. Une carte actualisée faisant apparaître le zonage voulu était jointe au document donnant suite à la recommandation.

159. Le Comité consultatif considère que **le site satisfait aux critères.**

160. **Réserve de biosphère Yaboti (Argentine).** Le Comité consultatif a accueilli avec intérêt les renseignements fournis par les autorités argentines suite aux recommandations formulées par le Conseil du MAB en 2018. Les informations reçues ne sont pas satisfaisantes. Le Comité consultatif a conclu qu'**il est impossible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il prie en conséquence les autorités de présenter un plan de gestion clair pour la réserve de biosphère, ainsi qu'une carte de zonage, au plus tard le 15 mai 2019.

161. **Réserve de biosphère de Beni (Bolivie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement les renseignements fournis par les autorités boliviennes. Celles-ci ont présenté une carte de zonage révisée utilisant la terminologie appropriée, et les explications suivantes quant au fait que l'aire de transition n'entoure pas la réserve de biosphère : le site de la réserve de biosphère est bordé dans sa totalité par quatre zones tampons extérieures (ZEA), qui fonctionnent comme un dispositif national de conservation de zones protégées assurant entre elles une continuité qui permet aux espèces de se déplacer dans des corridors biologiques naturels.

162. Les autorités ont commencé à travailler à un nouveau plan de gestion remplaçant le plan antérieur de 2006. Selon le calendrier de travail qui a été soumis, le nouveau plan de gestion sera achevé en 2019.

163. Le Comité consultatif a conclu qu'**il est impossible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif prie les autorités de lui fournir des explications indiquant si le zonage actuel remplit ou non les fonctions de développement, au plus tard le 30 septembre 2019.

164. **Réserve de biosphère de Pilon-Lajas (Bolivie).** Le site est concerné par le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

165. Le Comité consultatif a accueilli favorablement les renseignements fournis par les autorités boliviennes. Celles-ci ont présenté une carte de zonage révisée utilisant la terminologie appropriée, et les explications suivantes quant au fait que l'aire de transition n'entoure pas la réserve de biosphère : la partie occidentale de la réserve de biosphère est bordée par le parc national de Madidi (zone protégée), sa partie sud par les « tierras comunitarias de Origen – TCO » (terres communautaires d'origine) et sa partie est par une

zone tampon extérieure (ZEA). Ces zones fonctionnent comme un dispositif national de conservation de zones protégées assurant entre elles une continuité qui permet aux espèces de se déplacer dans des corridors biologiques naturels.

166. Le Comité consultatif a conclu qu'**il est impossible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif prie les autorités de lui fournir des explications indiquant si le zonage actuel remplit ou non les fonctions de développement, au plus tard le 30 septembre 2019, conformément au calendrier du processus d'excellence.

167. **Réserve de biosphère Area Natural de Manejo Integrado Nacional Apolobamba (Zone naturelle de gestion intégrée nationale d'Apolobamba, précédemment appelée « Réserve de biosphère d'Ulla Ulla ») (Bolivie).** Le site est concerné par le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

168. Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités boliviennes. Celles-ci ont présenté une carte de zonage révisée utilisant la terminologie appropriée, et les explications suivantes quant au fait que l'aire de transition n'entoure pas la réserve de biosphère : la partie orientale est bordée par le parc national de Madidi (zone protégée), par une zone de pics montagneux inaccessibles et par les « Territorios Indígena Originario Campesinos Titulados » (TIOC – Territoires autochtones des paysans d'origine).

169. Les autorités nationales ont également communiqué des chiffres mis à jour concernant la taille de la population humaine.

170. Enfin, elles ont présenté une demande officielle de changement du nom de la réserve de biosphère.

171. Le Comité consultatif considère que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et recommande d'approuver le nouveau nom proposé pour la réserve, à savoir « Reserva de la Biosfera Area Natural de Manejo Integrado Nacional Apolobamba » (Réserve de biosphère de la zone naturelle de gestion intégrée nationale d'Apolobamba).

172. **Réserve de biosphère du Cerrado (Brésil).** Le Comité consultatif a accueilli avec intérêt les renseignements fournis par les autorités brésiliennes. La réserve de biosphère du Cerrado a soumis, en 2016 puis en 2017, des rapports d'examen périodique, faisant apparaître la conformité du site avec les critères, ainsi qu'un document de suivi (non demandé) en 2018.

173. Le document envoyé par les autorités nationales n'est pas conforme à la présentation d'un rapport d'examen périodique. Il y est proposé une extension considérable du site, dont la superficie passerait de 25 millions à 76 240 779,83 hectares (ou 88 215 853 hectares – différents chiffres sont fournis), motivée par le fait que les autorités souhaiteraient préserver le biome du Cerrado.

174. La réserve de biosphère du Cerrado ayant précédemment fait l'objet d'un examen périodique en 2017, qui a montré qu'elle satisfaisait aux critères, le Comité consultatif recommande aux autorités de soumettre une demande d'extension de la réserve de biosphère en utilisant les formulaires officiels et de justifier de la faisabilité de cette extension et de la coopération à ce sujet avec les réserves de biosphère voisines.

175. **Bistrishko Branishte (Bulgarie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations de suivi fournies par les autorités bulgares. Les représentants du comité du MAB national ont informé le Comité consultatif des mesures qui avaient été prises afin que la réserve de biosphère de Bistrishko Branishte réponde aux critères. La municipalité de Sofia s'est déclarée prête à actualiser le site et à poursuivre sa participation au Réseau mondial des réserves de biosphère. En vue de la présentation de la demande d'extension, une réunion de consultation portant sur un avant-projet a été organisée avec les principales parties prenantes le 18 septembre 2018. La version finale devait être soumise vers la mi-novembre 2018 au Secrétariat du MAB, mais celui-ci ne l'a toutefois pas encore reçue.

176. Le site étant concerné par le processus d'excellence et de renforcement du RMRB, le Comité consultatif a demandé que **le formulaire de demande de désignation soit soumis au plus tard à la date d'échéance du 30 septembre 2019.**

177. **Réserve de biosphère de l'arche de Frontenac (Canada).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le courrier envoyé par les autorités le 27 septembre 2018, qui accompagnait les observations formulées par le comité du MAB canadien. Le Comité consultatif s'est également félicité du rapport intérimaire sur les progrès réalisés par les autorités de la réserve de biosphère de l'arche de Frontenac dans la mise en conformité de celle-ci avec les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a noté que le rapport final serait soumis au plus tard le 15 juin 2019.

178. Le Comité consultatif a salué les réunions organisées par les autorités avec des représentants des communautés autochtones, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, afin de s'assurer une base financière solide ainsi que des soutiens pour la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a pris également note des améliorations visant à faire en sorte que la réserve de biosphère remplisse sa fonction d'appui logistique.

179. Le Comité consultatif a noté que le zonage **ne satisfait toujours pas** aux prescriptions du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité du MAB canadien a demandé que le zonage soit mis en conformité avec ces prescriptions au plus tard le 15 juin 2019, après quoi il déciderait s'il y avait lieu de retirer le site du Réseau mondial des réserves de biosphère, ou de demander le maintien du statut du site en tant que réserve de biosphère.

180. Le Comité consultatif prie en conséquence les autorités de présenter le plan et processus d'engagement, le mandat du Conseil consultatif pour la biosphère et une carte de zonage actualisée au plus tard le 15 mai 2019, pour examen par le Conseil du MAB à sa prochaine session.

181. **Réserve de biosphère de Fundy (Canada).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le courrier envoyé par les autorités le 27 septembre 2018, qui accompagnait les observations formulées par le comité du MAB canadien. Le Comité consultatif s'est également félicité du rapport intérimaire sur les progrès réalisés par les autorités de la réserve de biosphère de Fundy dans la mise en conformité avec les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a noté que le rapport final serait soumis au plus tard le 15 juin 2019.

182. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction des nouveaux partenariats stratégiques, qui aideront à diversifier les activités génératrices de revenus – notamment la production de bière (*foraged beer*). Le Comité consultatif s'est également félicité de la

nomination de citoyens de première nation au conseil de direction de la réserve de biosphère, et encourage les autorités à associer davantage les représentants de première nation à la gestion et aux stratégies de la réserve.

183. Des informations additionnelles ont été fournies au sujet des parcs éoliens et des activités d'exploitation minière dans la réserve de biosphère et de l'impact de ces activités. Si les parcs éoliens sont l'objet d'un suivi qui n'a relevé aucun effet négatif, le Comité consultatif a noté l'absence persistante d'études d'impact concernant les mines et prié instamment les autorités de corriger cette omission.

184. Le Comité consultatif a salué les mesures prises pour améliorer la protection des aires centrales de la réserve de biosphère par des zones tampons, et a reconnu que bon nombre des terres entourant les aires centrales relevaient de la Loi sur les terres et forêts de la Couronne. Le Comité consultatif a pressé les autorités de poursuivre les négociations avec les titulaires de licences et les propriétaires fonciers privés en vue de renforcer *de facto* la fonction tampon de ces terres. Le Comité consultatif a conclu que le site **ne satisfait pas** pour l'heure aux prescriptions du Cadre statutaire. Le comité du MAB canadien a demandé que la gestion des terres entourant l'aire centrale soit mise en conformité avec ces prescriptions au plus tard le 15 juin 2019, après quoi il déciderait s'il y avait lieu de retirer le site du Réseau mondial des réserves de biosphère, ou de demander le maintien du statut du site en tant que réserve de biosphère.

185. Le Comité consultatif demande qu'une carte de zonage actualisée et des informations récentes sur l'impact des activités minières soient soumises au plus tard le 15 mai 2019, pour examen par le Conseil du MAB à sa prochaine session.

186. **Réserve de biosphère de Lauca (Chili).** Le site est concerné par le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

187. Le Comité consultatif a accueilli avec intérêt les renseignements fournis par les autorités chiliennes. Un plan de gestion a été soumis pour les trois zones protégées à l'échelon national, mais non pour la réserve de biosphère, le plan la concernant étant encore en préparation. Il est fait mention d'un comité de gestion, mais les informations communiquées n'en expliquent pas clairement le fonctionnement.

188. Le Comité consultatif a conclu qu'**il est impossible de décider si le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il prie en conséquence les autorités de soumettre un plan de gestion de la réserve de biosphère, ainsi que des informations claires sur le fonctionnement du comité de gestion, au plus tard le 15 mai 2019, conformément au calendrier du processus d'excellence.

189. **Réserve de biosphère de Torres del Paine (Chili).** Le site est concerné par le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

190. Le Comité consultatif a accueilli favorablement les renseignements communiqués par les autorités chiliennes. Un zonage révisé a été présenté, mais les explications demandées concernant l'absence de zone tampon dans la partie nord-est de la réserve font encore défaut. Un plan de gestion pour la période 2018-2021 a été soumis et un comité de gestion créé.

191. Le Comité consultatif prie les autorités de confirmer que les aires non dotées officiellement de zones tampons bénéficient néanmoins d'une fonction tampon assurée par le

parc national, au plus tard le 15 mai 2019, conformément au calendrier du processus d'excellence. Le Comité consultatif a conclu que **le site satisfait aux critères**.

192. Le Comité consultatif recommande que le plan de gestion se réfère au Plan d'action de Lima et à la nouvelle Stratégie du MAB plutôt qu'au Plan d'action de Madrid.

193. **Réserve de biosphère du massif du Velebit (Croatie)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement le courrier qui lui a été adressé par les autorités le 17 décembre 2018, et les explications additionnelles concernant l'aire de transition ajoutée. Le Comité consultatif s'est félicité de la coopération avec la ville de Zadar dans les domaines du tourisme, du patrimoine culturel et de l'éducation. Il a encouragé les autorités à chercher à coopérer avec les autres communautés proches de Zadar et de la nouvelle aire de transition, de façon à relier entre elles les différentes aires de transition. Le Comité consultatif a conclu que **le site satisfait aux critères**.

194. **Réserve de biosphère de la péninsule de Guanahacabibes (Cuba)**. Ce site satisfait déjà aux critères, mais des informations supplémentaires avaient été demandées à son sujet.

195. Le Comité consultatif a accueilli avec intérêt les renseignements fournis par les autorités cubaines. Le plan de gestion demandé a été reçu. Toutefois, le zonage révisé, incluant une zone tampon marine continue, fait encore défaut et devra être communiqué au plus tard le 30 septembre 2019.

196. **Réserve de biosphère de la Sierra del Rosario (Cuba)**. Ce site satisfait déjà aux critères, mais des informations supplémentaires avaient été demandées à son sujet.

197. Le Comité consultatif a accueilli avec intérêt les renseignements fournis par les autorités cubaines. Le plan de gestion demandé a été reçu.

198. **Nord-Est du Groenland (Danemark)**. Le Comité consultatif a pris note de la lettre des autorités du Groenland annonçant leur intention de retirer cette réserve et regrette que les responsables de la réserve de biosphère du Nord-Est du Groenland aient ainsi décidé de **retirer** le site du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a exprimé sa gratitude au personnel de la réserve de biosphère pour sa contribution au Programme MAB et au Réseau, et a encouragé les autorités à continuer de participer au Programme MAB, et à faire tout leur possible pour proposer un site dans un avenir proche.

199. **Réserve de biosphère des Cévennes (France)**. Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le complément d'information sur le zonage et l'adhésion au site des communes ou municipalités locales. En ce qui concerne le zonage, la carte fournie indiquait les extensions des zones tampon et de transition. Le Comité a également apprécié les efforts accomplis pour parvenir à des accords avec les communes restantes et noté que 84 % des communes de la région avaient à présent signé la charte de la réserve de biosphère. Les communes restantes étaient impliquées dans la réserve de biosphère au moyen de contrats distincts. Le Comité s'est félicité du soutien accru apporté au site grâce à plusieurs initiatives de collecte de fonds et de balisage. Il a pris acte des restrictions d'ordre juridique relatives à l'inclusion de communes non signataires de la charte, mais s'est montré satisfait des contrats supplémentaires conclus avec les communes restantes, qui garantissaient de fait la protection par effet tampon des aires centrales. Il a enjoint les autorités de continuer à chercher à coopérer avec les communes restantes. Le Comité consultatif a estimé que le site répondait

aux critères et a rappelé aux autorités que le prochain rapport d'examen périodique était attendu en 2028, à l'expiration de la charte.

200. **Réserve de biosphère du Río Plátano (Honduras).** Le site est concerné par le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

201. Le Comité consultatif a accueilli favorablement les renseignements fournis par les autorités honduriennes. Le plan de gestion demandé a été reçu, ainsi que les explications suivantes concernant l'absence d'une aire de transition dans les parties sud et est de la réserve de biosphère : au sud, l'aire centrale borde la réserve protégée des Tawhaka Asangni ; à l'est, il n'existe qu'une zone tampon car cette région est exempte d'interventions humaines susceptibles d'avoir un fort impact. L'aire fait partie de l'habitat ancestral du peuple autochtone des Miskito et la densité de la population y est de 0,01 habitant/km².

202. Le Comité consultatif considère que le site **satisfait aux critères**.

203. **Mont Peglia (Italie).** Le Comité consultatif accuse réception avec gratitude du plan de gestion de la réserve de biosphère du Mont Peglia, désignée en 2018.

204. **Réserve de biosphère Islas del Golfo de California (Mexique).** Le site est concerné par le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

205. Le Comité consultatif a accueilli avec intérêt les renseignements fournis par les autorités mexicaines. En octobre 2018, le Secrétariat du MAB a reçu une lettre des autorités expliquant que, du fait de la vaste superficie de la réserve de biosphère et du grand nombre d'îles, il leur faudrait davantage de temps pour revoir les instruments et les mécanismes, de manière à présenter une proposition de zonage qui soit opérationnelle.

206. En décembre 2018, les autorités mexicaines ont fait parvenir au Secrétariat une nouvelle lettre l'informant que, à l'issue de plusieurs consultations, le Gouvernement mexicain, par l'intermédiaire de la Commission nationale des zones protégées, avait décidé de ne pas retirer la réserve de biosphère du RMRB, mais d'en revoir la conception globale afin d'élaborer une nouvelle vision qui permette de respecter le zonage de la réserve et les lois, réglementations et politiques nationales.

207. Le Comité consultatif reconnaît les efforts déployés par les autorités mexicaines pour mettre en place une aire de transition conforme aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

208. Le Comité consultatif a conclu que **le site ne satisfait pas** aux critères. Il prie en conséquence les autorités de communiquer le nouveau zonage, incluant une aire de transition, et le plan de gestion correspondant, au plus tard le 15 mai 2019, conformément au calendrier du processus d'excellence.

209. **Réserve de biosphère du bassin de la rivière Tara (Monténégro).** Le Comité consultatif a accueilli avec intérêt les informations additionnelles fournies par les autorités du Monténégro. Le Comité prend acte de la création d'un organisme de coordination pour la réserve de biosphère composé de diverses parties prenantes, dont des représentants des communautés locales. Le Comité accuse également réception du plan d'action pour la réserve de biosphère. En ce qui concerne le zonage, il prend acte des explications écrites mettant en avant la présence du parc national.

210. Le Comité consultatif a conclu que le site **satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a d'autre part encouragé les autorités à associer plus étroitement les parties prenantes à la gestion de la réserve de biosphère en faisant en sorte que les entreprises soient représentées dans les organes correspondants.

211. **Réserve de biosphère transfrontière des Tatras (Pologne).** Le Comité consultatif a accueilli avec intérêt la réponse des autorités polonaises et les a encouragées à créer un nouvel organe de coordination multipartite pour la réserve de biosphère. Il a aussi salué comme une évolution très positive les informations relatives à l'extension de la réserve de biosphère à l'extérieur du parc national et aux modifications qu'il est prévu d'apporter au zonage. Le Comité consultatif comprend que toutes les mesures décrites sont difficiles et prendront du temps. Il soutient celles qui ont déjà été prises et encourage les autorités à poursuivre le processus. Le Comité consultatif a pris acte du programme des réunions avec les autorités qui ont eu lieu en janvier et février 2019 et des consultations publiques qui ont suivi, et a demandé que des informations lui soient fournies sur le résultat de ces consultations au plus tard le 30 septembre 2019.

212. Le Comité consultatif a également encouragé les autorités polonaises à participer à la réunion prochaine du réseau régional EuroMAB et à faire appel à l'assistance technique du Secrétariat du MAB, et à mener des consultations entre pairs au sein du RMRB avec les représentants de sites connaissant des problèmes similaires.

213. **Montagnes de l'Oural (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a accueilli avec intérêt la lettre envoyée par les autorités le 1^{er} octobre 2018. Dans cette lettre, les autorités indiquent que les parties associées à la gestion de la réserve de biosphère ont présenté des propositions relatives au plan de gestion détaillant le développement des zones protégées ainsi que des municipalités situées dans la réserve. Le Comité consultatif a salué les progrès accomplis, mais prie instamment les autorités de finaliser le plan de gestion et de le soumettre au plus tard le 15 mai 2019, accompagné de la description claire d'une structure de gestion de la réserve de biosphère associant les parties prenantes.

214. **Réserve de biosphère des Carpates orientales (Slovaquie).** Le Comité consultatif a remercié les autorités d'avoir communiqué la nouvelle carte de zonage indiquant les zones tampons dont est doté ce site, qui **satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

215. **Réserve de biosphère des Tatras (Slovaquie).** Le Comité consultatif a remercié les autorités d'avoir communiqué la nouvelle carte de zonage indiquant les zones tampons dont est doté ce site, qui **satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

216. **Réserve de biosphère Engadine – val Müstair (changement de nom de l'ancienne Réserve de biosphère val Müstair – Parc national) (Suisse).** Le Comité consultatif a pris note du changement de nom du site afin de refléter l'inclusion de nouvelles municipalités et le processus d'extension en cours.

217. **Apalachicola (précédemment Plaine côtière du Golfe central) (États-Unis d'Amérique).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement les documents additionnels relatifs au zonage du site et encouragé les autorités américaines à continuer de coopérer avec

les parties prenantes locales de telle sorte que les aires centrales pertinentes bénéficient de zones tampons.

218. Le Comité consultatif a conclu que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

219. **Réserve de biosphère de la Baie des Glaciers-Île Admiralty (États-Unis d'Amérique).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette nouvelle soumission du rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de la Baie des Glaciers-Île Admiralty, désignée en 1986 et située dans le Sud-Est de l'Alaska. Son territoire à la population clairsemée couvre sur une superficie de plus de 1,5 million hectares les écosystèmes marins et terrestres uniques de la province biogéographique de Sitka, en Amérique du Nord. Le site comprend deux éléments : le parc national et réserve naturelle de la Baie des Glaciers, et la zone protégée dite « Admiralty Island National Monument ». L'aire de la Baie des Glaciers est un exemple caractéristique des paysages façonnés par la glace, tandis que la forêt de l'Île Admiralty est l'une des plus vastes étendues de forêt primaire tempérée productive de type pluvial dans le monde.

220. Le Comité consultatif a noté que la réserve de biosphère était gérée par le National Park Service (Département de l'intérieur) et le United States Forest Service (Département de l'agriculture), et que des consultations étaient fréquemment organisées auprès de divers groupes de parties prenantes (par exemple les populations autochtones). Le Comité consultatif a encouragé les autorités à envisager la création officielle d'un organe consultatif ou de coordination pour l'ensemble de la réserve de biosphère qui, en concertation permanente avec les parties prenantes, opérerait de manière continue plutôt que d'intervenir au cas par cas. Le Comité consultatif a conclu que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

221. **Organ Pipe (États-Unis d'Amérique).** Le Comité consultatif a pris acte des renseignements fournis par les autorités américaines selon lesquels le site n'est plus géré par le National Park Service, mais par l'Alliance internationale pour le désert de Sonora, ainsi que de leur demande de prorogation des délais pour l'actualisation du rapport d'examen périodique par les nouveaux gestionnaires. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à finaliser le rapport et à le soumettre au plus tard le 30 septembre 2019, pour examen par le Conseil du MAB.

222. **Réserve de biosphère de San Joaquin (États-Unis d'Amérique).** Le Comité consultatif a pris note avec regret de la décision des autorités de la réserve de biosphère de San Joaquin de retirer le site du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a exprimé sa gratitude au personnel de la réserve de biosphère de San Joaquin pour sa contribution au réseau du MAB et a encouragé les autorités à faire tout leur possible pour procéder aux modifications indispensables qui étaient demandées puis présenter une nouvelle fois la candidature du site à une date ultérieure.

223. **Côte de Virginie (États-Unis d'Amérique).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement la carte actualisée indiquant les zones tampons. Les explications précédemment fournies ont montré que, grâce à des accords sur l'utilisation des terres à visée protectrice et des servitudes de conservation, ces zones tampons remplissaient bien leur fonction. Le Comité consultatif a conclu que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/7

Paris, 25 avril

Original: anglais

224. **Station biologique de l'Université du Michigan (États-Unis d'Amérique).** Le Comité consultatif a accueilli avec intérêt les informations relatives aux consultations engagées par les autorités avec les propriétaires fonciers voisins, y compris les groupes de première nation et les réserves locales. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre les consultations pour parvenir à des accords sur les fonctions tampons des aires adjacentes à l'aire centrale. Le Comité consultatif a noté l'intention des autorités de changer le nom du site, et leur a recommandé d'annoncer ce changement de nom au moment de la soumission du rapport d'examen périodique, assorti d'un zonage approprié, au plus tard le 30 septembre 2019.

225. **Yellowstone (États-Unis d'Amérique).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement les renseignements additionnels concernant les accords de coopération et les matériels de promotion. Le Comité consultatif a conclu que **le site satisfait aux critères** du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB) Trentième et unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)
17-21 juin 2019

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne soutient ni ne fait siennes l'exactitude ou la fiabilité d'avis, d'opinions, de déclarations ou d'autres informations ou documentations fournies par les Etats au Secrétariat de l'UNESCO.

La publication de tels avis, opinions, déclarations ou autres informations ou documentations sur le site web de l'UNESCO et/ou dans des documents de travail n'implique pas non plus l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'UNESCO sur le statut juridique ou sur les frontières de tout pays, territoire, ville ou domaine.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire : Propositions de désignation de réserves de biosphère et d'extension/modification/changement de nom de Réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)

1. Les propositions de désignation de réserves de biosphère et d'extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ont été examinées lors de la 25^{ème} réunion du Comité consultatif international des réserves de biosphère (IACBR), qui s'est tenue au siège de l'UNESCO du 25 au 28 février 2019.
2. Les membres du Comité consultatif ont examiné 20 propositions de désignation de réserves de biosphère et 11 requêtes pour l'extension/modification et/ou le changement de nom de réserves de biosphère existantes ; ils ont formulé leurs recommandations relatives aux sites spécifiques conformément aux catégories de recommandations suivantes :
 - (1) **Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou d'extension/de modification/de changement de nom** de réserves de biosphère existantes recommandées pour approbation : le site proposé est recommandé pour approbation en tant que réserve de biosphère ; aucune information complémentaire n'est requise. Les changements proposés concernant des sites existants sont recommandés pour approbation.
 - (2) **Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou d'extension/de modification/de changement de nom** de réserves de biosphère existantes recommandées pour approbation en attendant la soumission d'informations particulières : le site proposé est recommandé pour approbation en tant que réserve de biosphère ou les changements proposés pour des sites existants sont recommandés pour approbation **sous réserve** que les informations particulières demandées par le Comité consultatif soient fournies. Si celles-ci parviennent au Secrétariat du MAB avant le 15 mai 2019, le CIC-MAB les examinera à sa 31^e session, qui se tiendra du 17 au 21 juin 2019, et pourra approuver l'inclusion du site dans le RMRB. Si ces informations parviennent au Secrétariat d'ici au 30 septembre 2019, elles seront évaluées par le CIC-MAB à sa 32^e session, en 2020.

- (3) **Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou d'extension/de modification/de changement de nom** de réserves de biosphère existantes qu'il est recommandé de différer : il est recommandé de différer l'approbation du nouveau site proposé ou des changements proposés pour des sites existants car ils **ne répondent pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et/ou le Comité consultatif demande d'importants éclaircissements quant à l'application de ce cadre au site proposé. Les autorités nationales concernées sont donc invitées à réviser cette proposition et/ou à fournir les éclaircissements demandés au Secrétariat du MAB dès qu'elles le pourront.
3. Le Secrétariat du MAB a reçu deux requêtes de retrait volontaire du Danemark (Réserve de biosphère du Nord-Est du Groënland) et des Etats-Unis d'Amérique (Réserve de Biosphère de San Joaquin).
 4. Le Bureau du MAB-ICC prendra en compte les recommandations de l'IACBR ci-jointes, ainsi que les informations complémentaires reçues par le Secrétariat du MAB, notamment pour ce qui est des propositions recommandées à l'approbation sous réserve d'apport d'informations complémentaires. Le Bureau recommandera la prise en compte des décisions finales du MAB-ICC sur tous les sites inclus dans ce document.
 5. Le MAB-ICC est invité à prendre les décisions relatives à l'inclusion de nouveaux sites dans le RMRB et aux extensions/modifications et/ou changements de noms des réserves de biosphère déjà incluses dans le RMRB susceptibles d'être approuvés.
 6. Le MAB-ICC est invité à prendre note de la décision des autorités du retrait volontaire de cinq sites d'Australie (Réserve de biosphère de Wilsons Promontory, Réserve de biosphère de Hattah Kulkynne/Murray Kulkynne, Réserve de biosphère de Yathong, Réserve de biosphère de Barkindji et Réserve de biosphère de Prince Regent) et une des Etats-Unis d'Amérique (Réserve de biosphère de la Forêt expérimentale de San Dimas).

Nouvelles désignations recommandées pour approbation

7. **Unteres Murtal/basse vallée de la Mur (Autriche).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de l'Autriche, qui fait suite à la désignation d'un site transfrontière en Hongrie ainsi qu'à des désignations en Croatie, en Serbie et en Slovaquie. La désignation de la basse vallée de la Mur en Autriche représente l'ultime contribution qui concrétise la volonté de ces cinq pays de protéger le système interfluvial Mur-Drave-Danube.
8. La réserve de biosphère proposée couvre une superficie de 13 180 hectares. Cette région revêt une importance naturelle, historique et transfrontalière : sise le long de la frontière avec la Slovaquie, elle fait partie de la Ceinture verte européenne. Située à proximité avec la plaine alluviale du Danube, elle constitue la deuxième forêt alluviale la plus étendue au bord d'un grand cours d'eau en Autriche. Les paysages fluviaux, qui alternent entre forêts et plaines alluviales, ne sont pas encore représentés parmi les types d'écosystèmes des réserves de biosphère autrichiennes.
9. Cette zone, qui entretient des liens étroits avec le paysage agricole environnant, se caractérise par une biodiversité d'une extraordinaire richesse, et en particulier sa faune et sa flore aquatiques. Cette réserve abrite près de 50 espèces de poissons, dont 14 d'importance européenne, ainsi que de nombreuses espèces d'amphibiens et d'oiseaux, dont une grande partie est également d'importance européenne et se trouve bien souvent sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Leur préservation fait donc peser une grande responsabilité sur les autorités. La population totale des municipalités de la réserve de biosphère proposée – Murfeld, Mureck, Halbenrain et Bad Radkersburg – s'établit à 10 099 habitants (en 2018, selon Statistik Austria). La majorité d'entre eux vit dans les zones de peuplement les plus importantes, telles que Mureck ou Bad Radkersburg. Cette proposition

bénéficie non seulement d'un fort capital social, de réseaux d'acteurs régionaux et d'un développement transfrontalier complet, mais fournit également un exemple de coopération déjà en place.

10. Le Comité consultatif a recommandé que la biosphère proposée soit **approuvée**.

11. **Saleh-Moyo-Tambora/« Samota » (Indonésie)**. Le site proposé fait partie des Petites îles de la Sonde. Il est situé entre la réserve de biosphère de Rinjani-Lombok (désignée en 2018), à l'ouest, et la réserve de biosphère de l'île de Komodo (désignée en 1977), à l'est.

12. La réserve couvre une superficie de 728 484,44 hectares et comprend une aire centrale de 115 207,10 hectares, une zone tampon de 138 731,86 hectares et une zone de transition de 474 545,48 hectares. La région englobe cinq écosystèmes majeurs : petites îles, zone littorale (mangrove et forêt côtière), savane, forêt de plaine et forêt de montagne.

13. Les populations vivant dans le secteur de la réserve de biosphère proposée de Saleh-Moyo-Tambora (Samota) proviennent de différents groupes ethniques. Au total, 146 660 personnes y habitent.

14. Le site proposé, et en particulier son aire centrale, joue un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité de la province des Petites îles de la Sonde occidentales, située dans la région des Petites îles de la Sonde. Les zones tampon et de transition se prêtent à la production horticole (légumes et fruits) et céréalière (riz, cultures annuelles), à la culture de plantation (café, cacao) ainsi qu'à l'élevage (bovin, caprin, avicole, etc.). En ce qui concerne l'activité touristique, la région est renommée pour la beauté naturelle du mont Tambora, tandis que les communautés de l'île de Sumba représentent le point de mire du tourisme culturel.

15. Le Comité consultatif a relevé peu de différences entre les activités des habitants de la zone tampon et celles des habitants de la zone de transition. Il a donc invité à encourager – ou à autoriser – d'autres activités dans la zone tampon, étant donné qu'elle est inhabitée. Il a également recommandé d'informer les populations sur l'emplacement de la frontière entre la zone tampon et la zone de transition ainsi que sur les fonctions différentes de ces deux zones.

16. Le site proposé est doté d'un plan de gestion intégrée (2019-2023). La gestion de la réserve de biosphère proposée incomberait à un organe multipartite représentant le gouvernement national et provincial, les autorités locales, le secteur privé, les communautés locales, des établissements de recherche, des universités et des ONG. Le Comité consultatif a enjoint cet organe à favoriser la participation des populations locales aux processus de gestion et de prise de décision relatifs à la réserve de biosphère.

17. Les principales menaces qui pèsent sur la réserve de biosphère comprennent l'extraction de produits forestiers non ligneux, le braconnage, les incendies et la conversion en plantations (huile de palme, cultures de plantation, etc.). Le Comité a recommandé d'énoncer des directives pour atténuer ces menaces, afin de restaurer les écosystèmes dégradés, et de proposer des mesures pour résoudre certains problèmes de gestion tels que la récolte illégale ou le tourisme excessif.

18. Le Comité consultatif a félicité les autorités indonésiennes pour leurs efforts considérables visant à faire une place à la préservation et au développement durable dans cette région, qui présente une grande diversité d'espèces, d'écosystèmes et d'aspects culturels. Il a recommandé que le site soit **approuvé**.

19. **Togian-Tojo Una-Una (Indonésie)**. La réserve de biosphère proposée de Togian-Tojo Una-Una est située sur un archipel de 483 îles du Sulawesi central ; elle fait partie de l'écozone indomalaise (Wallacea) et se trouve au cœur du triangle de Corail. Cette zone englobe un écosystème marin, des récifs coralliens, une zone littorale, des mangroves et des écosystèmes de petites îles. Les îles Togian représentent un élément essentiel de l'écosystème du récif corallien du triangle de Corail, qui possède la plus grande diversité de coraux dans le monde.

20. L'objectif principal de la réserve de biosphère proposée de Togian-Tojo Una-Una est de promouvoir le développement durable dans des domaines tels que le tourisme et la pêche, de soutenir l'élaboration de programmes destinés à renforcer les équipements et l'infrastructure touristiques, à valoriser les ressources humaines et à accompagner les parties prenantes dans leur démarche de développement durable.

21. Le site proposé couvre une superficie de 2 187 632 hectares ; il comprend une zone marine de 1 622 076 hectares et une zone terrestre de 565 556 hectares. L'aire centrale s'étend sur 368 464 hectares (28 345 hectares terrestres et 340 119 hectares marins), la zone tampon, sur 281 136 hectares (52 809 hectares terrestres et 228 327 hectares marins), et la zone de transition, sur 1 538 032 hectares (1 053 630 hectares terrestres et 484 402 hectares marins). Au total, la population s'élève à 149 214 habitants, dont 38 404 dans la zone tampon et 110 810 dans la zone de transition.

22. L'aire centrale du site est composée de la réserve naturelle de Tanjung Api (3 289,09 hectares) et du parc national des îles Togian (365 241,08 hectares), qui a été désigné parc national marin en 2004. La zone tampon inclut de petites îles, des zones de peuplement et une aire marine entourant le continent. La zone de transition, qui jouxte la zone tampon, est considérée comme une zone d'utilisation générale, y compris pour les activités de production.

23. Le site présente une diversité culturelle remarquable. Le district des îles Togian est peuplé de différentes populations immigrées locales et ethniques, qui possèdent toutes leurs propres coutumes et cultures.

24. La réserve de biosphère proposée de Togian-Tojo Una-Una joue un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité. Les îles de Togian abritent 363 espèces végétales, dont 33 de palétuviers. Elles comptent également plusieurs espèces animales endémiques, telles que des tarsiers (*Tarsius spectrum palengensis*) et des macaques de Tonkéoan (*Macaca togeanus*). Parmi les autres mammifères notables qui se trouvent sur le site, citons le babiroussa de l'île Togian, le couscou, le dugong, la baleine et le dauphin. Les poissons coralliens y prospèrent : 596 espèces peuplent le parc national des îles Togian. La région sert également de lieu de ponte important pour les tortues ainsi que de frayère pour les poissons.

25. Dans le parc national des îles Togian, le principal problème qui se pose est la pêche illicite à l'explosif et au poison aux alentours des récifs de corail. Les écosystèmes forestiers sont également dégradés par des activités humaines, et notamment par l'empiétement et l'exploitation forestière illégale. Le Comité consultatif a encouragé la participation active des populations locales à la gestion de la réserve de biosphère en vue de contribuer à la résolution des conflits et d'empêcher la récolte illégale.

26. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction la présentation d'un plan de gestion intégrée comprenant des politiques et des structures de gestion ainsi que des plans d'action détaillés.

27. Le Comité consultatif a également souligné le fort potentiel représenté par l'écotourisme au sein de cette réserve de biosphère proposée.

28. Le Comité consultatif s'est félicité de cette demande et a loué les autorités indonésiennes pour leurs actions coordonnées de préservation et de développement durable dans ce site qui revêt une importance considérable pour la préservation de la biodiversité. Il a recommandé que le site de Togian-Tojo Una-Una soit **approuvé** comme réserve de biosphère.

29. **Po Grande (Italie).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de l'Italie. Il a rappelé que deux réserves de biosphère italiennes avaient récemment été créées le long du fleuve du Pô : le delta du Pô (2015) et Collina Po (2016).

30. Selon le Comité consultatif, le document démontre que la région du « Po Grande » tirerait grandement parti d'une institution qui se chargerait des questions de préservation, de

développement et de sécurité afférentes à la gestion des ressources en eau, et ce de manière intégrée.

31. Il a également pris acte du choix de nommer le site « Po Grande », qui met en exergue l'intention de relier ce nouveau projet aux deux existants.

32. Le Comité consultatif a remarqué que le groupe à l'origine de la proposition de réserve de biosphère portant sur le cours moyen du fleuve du Pô était composé de l'Autorité du bassin fluvial du Pô, de l'association écologiste Legambiente, de l'Université de Parme et de 63 municipalités proches du *grande fiume*. Ce groupe a été formalisé par un protocole d'accord. Le Comité a également relevé que l'Université de Parme avait joué un rôle crucial dans le processus de rédaction de l'avant-projet de candidature, avec la présentation de deux mémoires de master qui ont contribué à la collecte et au traitement des informations, des données et des propositions.

33. Le Comité consultatif a recommandé que cette proposition soit **approuvée**.

34. **Kobushi (Japon)**. Le site proposé est une vaste zone montagneuse qui englobe la majorité des montagnes du Kanto. Centré sur la crête principale des monts Okuchichibu, il s'étire du mont Kumotori aux monts Kobushigatake et Kimpu. Son bassin versant est drainé par plusieurs grands cours d'eau qui prennent leur source dans la région désignée, dont le fleuve Ara, le fleuve Tama, la rivière Fuefuki (fleuve Fuji) et le fleuve Chikuma (fleuve Shinano). La crête principale des monts Okuchichibu est un haut massif montagneux, qui comprend de plus de 20 pics d'une altitude d'au moins 2 000 mètres, mais ne compte aucun volcan actif.

35. La superficie totale de la réserve de biosphère proposée est de 190 603 hectares. L'aire centrale occupe 13 364 hectares, la zone tampon, 70 858 hectares, la zone de transition, 106 381 hectares.

36. La diversité de la flore est mise en relief par l'impressionnante variété des formations géologiques et des types de roches. La faune peuplant ce riche milieu est tout aussi abondante : 126 espèces de papillons ont été observées, soit un peu moins de 40 % des quelque 320 espèces japonaises, dont 24 sont menacées ; la zone désignée constitue ainsi un véritable sanctuaire d'espèces rares.

37. Les montagnes situées le long des crêtes, dont le mont Kimpu et le mont Mitsumine, sont vénérées de longue date. Par conséquent, les adeptes et les temples du *shugendō* des environs ont interdit l'abattage des arbres, afin d'éviter toute altération de cet environnement millénaire.

38. La zone tampon, en préfecture de Nagano, est située dans le cours supérieur du fleuve Chikuma. À l'ère Meiji, le mélèze du Japon (*Larix kaempferi*) issu de cette région était non seulement vendu dans le pays, mais aussi exporté à l'étranger, en Corée, en Mandchourie et même en Europe. Dans la zone de transition désignée, en préfecture de Yamanashi, raisins, kakis, pêches et autres fruits sont cultivés depuis l'ère Edo. Les fruits produits à Yamanashi sont devenus des délices très prisés et sont même surnommés les « huit fruits rares de Koshu ». La région s'est donc imposée comme l'une des grandes zones fruitières du pays. La zone de transition désignée, en préfecture de Nagano, est utilisée à des fins agricoles. La production de légumes d'altitude, tels que la laitue et le chou chinois, fait sa renommée.

39. Le site proposé a établi des formes de coopération efficaces et des partenariats avec des universités.

40. Sa population totale est de 213 321 habitants (14 dans l'aire centrale, 1 371 dans la zone tampon et 211 936 dans la zone de transition). Le dépeuplement des villes et villages ainsi que le vieillissement de la population générale représentent des difficultés communes à toutes les régions montagneuses du Japon. Il est donc nécessaire de prévenir l'exode des jeunes et d'encourager l'afflux de populations. En parallèle, il est urgent de favoriser l'émergence de chefs de file dans des secteurs locaux tels que l'agriculture et la sylviculture. Chaque collectivité locale prend des

mesures à ce sujet, mais il est à espérer que les initiatives centrées sur la réserve de biosphère aideront à revitaliser la région et apporteront des solutions efficaces à ces problématiques.

41. Le plan de gestion présente une vue d'ensemble des caractéristiques de la zone. Il précise également les politiques fondamentales relatives à la préservation de la biodiversité, à la recherche universitaire et à l'exploitation durable. En outre, il définit le plan d'activité et les structures organisationnelles de la réserve, afin de garantir le respect des principes du Programme MAB.

42. Le Comité consultatif a félicité les autorités japonaises pour leurs efforts visant à préserver les écosystèmes où des cours d'eau prennent leur source et à exploiter les produits forestiers et d'autres ressources de manière durable. De plus, il a loué le niveau de préparation de leur candidature et la qualité de leur formulaire de proposition. Le Comité a recommandé que Kobushi soit **approuvé** comme réserve de biosphère.

43. **Gangwon Eco-Peace (République de Corée).** La réserve de biosphère proposée est une zone majoritairement montagneuse située dans le bassin versant de la chaîne montagneuse Taebaek. Elle englobe cinq districts du nord de la province de Gangwon – Cheorwon, Hwacheon, Yanggu, Inje et Goseong. Elle est bordée au nord par la frontière sud de la zone démilitarisée (ZDM) et s'étire à l'est jusqu'à la côte orientale de la péninsule de Corée. La ZDM n'est pas comprise dans la proposition de réserve de biosphère.

44. Le site proposé, qui se compose de terres intérieures, couvre une surface totale de 182 815 hectares. L'aire centrale s'étend sur 50 671 hectares, la zone tampon, sur 53 256 hectares et la zone de transition, sur 78 888 hectares.

45. L'aire centrale de Gangwon Eco-Peace abrite une grande variété d'espèces rares et menacées de flore et de faune. Les zones tampon et de transition ont beau être peuplées, elles servent de routes migratoires à des espèces animales rares et menacées ; elles correspondent donc à une valeur essentielle du programme des réserves de biosphère : la coexistence de l'être humain et de la nature.

46. Dans les cinq localités associées à la candidature de Gangwon Eco-Peace, les municipalités, des groupes de la société civile et des camps militaires des environs ont signé des mémorandums d'accord pour dispenser des formations professionnelles conjointes afin d'éliminer les espèces envahissantes et de surveiller les écosystèmes locaux en continu.

47. Les fonctions de développement de la réserve de biosphère proposée mettent l'accent sur l'utilisation des ressources écologiques, culturelles et sociales du site pour réaliser des projets. Il s'agit notamment de concevoir un modèle touristique qui intégrerait non seulement des éléments d'écotourisme, mais aussi l'exploration des vestiges de la Guerre de Corée dans la région, le tracé d'une ceinture écotouristique et la création de marques spécifiques liées à Gangwon Eco-Peace.

48. Les efforts de communication déployés sans relâche par des habitants, des fonctionnaires et des experts ont quelque peu atténué le ressentiment des populations locales à l'égard des réglementations. Ces initiatives ont dirigé l'attention des habitants vers l'utilisation des ressources régionales pour stimuler l'économie locale. Plusieurs programmes touristiques sont également en cours d'élaboration pour la région.

49. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à mettre en place une politique touristique optimale et à assurer son application effective afin de stimuler le secteur du tourisme et de minimiser les effets négatifs sur Gangwon Eco-Peace. En outre, le Comité a conseillé de poursuivre les programmes d'écotourisme et d'éducation à destination des résidents et d'encourager les actions visant à garantir la bonne gestion et à réduire l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques à proximité des habitats essentiels pour les animaux menacés. Il a également encouragé les autorités à désigner la ZDM sud comme zone protégée à l'échelon national ou régional, étant donné que sa préservation aura une influence positive sur la biodiversité et les habitats naturels de la réserve de biosphère proposée.

50. Le Comité a recommandé que ce site soit **approuvé** comme réserve de biosphère.
51. **Rivière Imjin de Yeoncheon (République de Corée).** La réserve de biosphère proposée de la rivière Imjin de Yeoncheon est située dans la vallée tectonique de Chugaryeong. Centrée sur la rivière Imjin, elle intègre l'ensemble du district de Yeoncheon.
52. Le site proposé s'étend sur une superficie de 58 412 hectares ; il possède une aire centrale de 6 369 hectares, une zone tampon de 20 810 hectares et une zone de transition de 31 233 hectares.
53. Au cœur de son aire centrale composée de forêts et de zones de protection du patrimoine culturel, coule la rivière Imjin. Une zone large de 100 mètres a été désignée zone tampon le long des deux berges du cours d'eau. La zone de transition comprend le territoire situé en dehors de l'aire centrale et de la zone tampon, dont des zones résidentielles et des terres agricoles. Yeoncheon possède peu de zones résidentielles par rapport à sa superficie totale, en vertu de différentes dispositions juridiques.
54. L'écosystème de Yeoncheon est principalement composé de forêts, qui couvrent 60 % du district. Celui-ci possède un climat tempéré et sa végétation est majoritairement de type forêt tempérée décidue. De nombreux animaux se déplacent jusqu'aux alentours de la rivière ou y vivent, dont des argyronètes, des grues à couronne rouge, des aigles, des loutres et des chats sauvages, étant donné que la région regorge de rapides, de marais et de zones humides.
55. La rivière Imjin constitue un exemple particulièrement remarquable de préservation. Grâce à ses qualités topographiques, couplées aux restrictions des activités civiles en raison de la forte concentration d'installations militaires dans les localités adjacentes, la rivière demeure pratiquement vierge de présence humaine. Autrefois peuplée de géants paléolithiques tels que les rhinocéros laineux, les mamouths et les hyènes, elle abrite aujourd'hui des espèces de poissons endémiques de Corée, tels que l'*Acheilognathus gracilis* et le *Tanakia signifier*, ainsi que des mammifères, dont des cerfs d'eau, des loutres et des chats-léopards. Elle fait office de couloir écologique qui empêche l'isolation écologique de la ZDM et relie l'intérieur des terres à l'océan.
56. Pendant longtemps, le district de Yeoncheon a été considéré comme à la traîne en matière de développement local. En effet, celui-ci s'était essouffé à cause des nombreuses dispositions juridiques relatives aux zones de protection du patrimoine culturel et des réglementations de la région de la capitale.
57. Le Comité consultatif a noté que l'Académie locale de la réserve de biosphère, un programme qui renseigne les habitants et qui découvre et soutient les organisations d'économie sociale, sera mise en place pour succéder à l'Académie locale de la ZDM. Cette dernière a fonctionné pendant trois ans à compter de 2012 et encourageait les habitants à se rendre compte qu'ils pouvaient préserver les ressources naturelles et générer des revenus grâce à l'exploitation responsable.
58. Le Comité consultatif a félicité les autorités de la République de Corée pour leur dossier de candidature très bien préparé et a remarqué que trois des fonctions de la réserve de biosphère étaient bien décrites. Il a également noté l'implication de toutes les parties prenantes dans la gestion et encouragé à continuer de renforcer la coordination entre ces différentes parties. Le Comité a également incité les autorités à contrôler les impacts humains attribuables au grand nombre de touristes.
59. Le Comité consultatif a remarqué qu'à l'heure actuelle, certains tronçons des rivières étaient seulement protégés par la loi relative aux cours d'eau ou par la loi relative à la protection des installations des bases militaires. Il a invité les autorités à aller plus loin en leur accordant le statut de zone naturelle juridiquement protégée en vue de préserver la biodiversité, ou encore de zone de protection des écosystèmes tels que les zones humides, de zone de préservation des écosystèmes et des paysages ou de monuments naturels.

60. Le Comité a recommandé que la rivière Imjin de Yeoncheon soit **approuvée** en tant que réserve de biosphère.

61. **Lac Elton (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a salué la candidature détaillée pour cette zone située en Fédération de Russie, qui jouxte le Kazakhstan.

62. La zone proposée couvre une superficie de 270 340 hectares et contient un lac dans une région par ailleurs semi-aride et aride. En raison des antécédents d'extraction minière de sel et d'exploitation agricole intensive, des questions se sont posées quant à la disponibilité et à la pollution de l'eau. Le nombre de résidents permanents dans la réserve de biosphère proposée atteint près de 5 900 personnes, réparties entre 14 établissements ruraux et pastoraux. La population saisonnière s'élève presque au double. Le lac revêt une importance non seulement pour les populations nomades et leurs troupeaux, qui représentent la dernière activité agricole subsistante, mais aussi pour les nombreux mammifères et oiseaux – y compris des grues –, dont certains figurent sur la Liste rouge des espèces menacées. La balnéothérapie constitue une aubaine pour le tourisme et l'exploitation de la boue et de l'eau salée à des fins thérapeutiques s'avère une activité lucrative.

63. La désignation a pour objectif d'améliorer la gestion des ressources en eau dans le contexte des changements climatiques et de mettre au point des méthodes d'agriculture et d'élevage plus durables. L'accent sera également mis sur le développement du tourisme en vue de répondre à la double problématique du manque de travailleurs qualifiés et du chômage.

64. Le Comité consultatif a noté que les habitants étaient représentés au sein du conseil de coordination de la réserve de biosphère, qui jouait un rôle crucial pour atténuer les conflits liés par exemple aux droits de pâturage dans cette zone (semi-)aride. La désignation se donne notamment pour but de revitaliser les traditions locales de gestion des ressources naturelles et de sensibiliser au patrimoine immatériel et matériel local.

65. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**. Il a enjoint aux autorités de contrôler l'exploitation de la boue thérapeutique, de renforcer encore les capacités de recherche du site ainsi que de présenter le plan de gestion et de coopération définitif, en cours de rédaction, d'ici au 30 septembre 2019.

66. **Alto Turia (Espagne).** Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités espagnoles et les a félicitées pour ce dossier bien préparé. La réserve de biosphère proposée est située sur le cours moyen du fleuve Turia, qui traverse les comarques valenciennes de Rincón de Ademuz et de La Serranía, dans le centre-est du pays. La vallée du Turia, qui se déroule du nord-ouest au sud-est, représente la colonne vertébrale de la réserve de biosphère. La vallée fluviale est avant tout constituée de calcaire et le lit du fleuve tend à s'élargir lorsque d'autres matériaux sont présents. Cette alternance crée des conditions favorables aux lacs de barrage (tels que celui de Benagéber) et par ricochet, à la régulation hydraulique.

67. Au total, la réserve de biosphère proposée s'étend sur une superficie 155 717,49 hectares. Elle possède une aire centrale de 16 169,06 hectares (24,10 %), une zone tampon de 40 377,91 hectares (60,19 %) et une zone de transition de 10 533,52 hectares (15,70 %). Sur cette superficie totale, 60 000 hectares font partie du réseau Natura 2000.

68. Ce territoire, situé dans la zone biogéographique méditerranéenne, se caractérise par ses sols et sa végétation très variés ainsi que par ses étés chauds et secs, qui soumettent la végétation à des niveaux élevés de stress hydrique.

69. Parmi les espèces arboricoles prédominantes dans la région, citons le pin d'Alep (*Pinus halepensis*), le pin maritime (*Pinus pinaster*), certains chênes à feuilles rondes (*Quercus rotundifolia*) et le chêne faginé (*Quercus faginea*) ainsi que le genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*). Le milieu buissonnant est constitué de chênes kermès (*Quercus coccifera*), de cades (*Juniperus oxycedrus*), de genévriers communs (*Juniperus communis*), de genévriers rouges

(*Juniperus phoenicea*), d'aubépines monogynes (*Crataegus monogyna*) et d'arbousiers (*Arbutus unedo*), entre autres.

70. La faune principale de la région est constituée d'oiseaux de steppe, de lièvres ibériques (*Lepus granatensis*) et de lapins de garenne (*Oryctolagus cuniculus*). Le cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et le crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) sont également présents le long des cours d'eau.

71. La faune endémique de la réserve proposée comprend le barbeau catalan (*Barbus haasi*) et le chevaine valencien (*Squalius valentinus*).

72. La population permanente de la réserve atteint presque 4 300 habitants, auxquels s'ajoutent environ 6 500 résidents temporaires. Ils vivent dans la zone de transition, qui englobe huit municipalités principales et plusieurs centres de population isolés.

73. Bien que l'agriculture façonne le paysage et donne un rythme aux populations locales, elle ne représente pas le principal secteur d'activité. Le secteur secondaire emploie actuellement un pourcentage élevé de la population active, surtout dans la construction civile et les petites industries situées dans la zone de transition de la réserve de biosphère. Il est prévu de développer le commerce local en tirant parti des produits locaux de qualité reconnue qui peuvent fournir un exemple de développement durable sur le territoire.

74. La réserve de biosphère proposée a déjà établi une structure de gouvernance dotée d'un comité de gestion, d'un plan d'action et d'un budget prévu.

75. Le Comité consultatif a pris acte que cette candidature avait reçu l'appui de différentes institutions ainsi que de citoyens, comme l'attestaient les dizaines de lettres de soutien.

76. Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation et a recommandé que le site soit **approuvé**.

77. **La Siberia (Espagne).** Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités espagnoles et les a félicitées pour ce dossier bien préparé. La réserve de biosphère proposée est située au nord-est de la province de Badajoz, dans le centre-ouest de l'Espagne. Au nord et au nord-est, elle est délimitée par la région de Villuercas-Jara-Ibores, qui a été désignée géoparc.

78. Plusieurs grands réservoirs d'eau douce se trouvent sur les cours du fleuve Guadiana et de la rivière Zújar, qui traversent La Siberia. Ceux-ci jouent un rôle important dans la grande variété d'habitats au sein de la réserve, qui abritent une flore et une faune très diversifiées et comprennent de vastes plaines et des formations forestières. Au total, la réserve couvre une superficie de 155 717,49 hectares. Son aire centrale s'étend sur 16 658,59 hectares (10,70 %), sa zone tampon, sur 78 549,70 hectares (50,44 %) et sa zone de transition, sur 60 509,2 hectares (38,86 %). Le site Ramsar d'Embalse de Orellana se trouve dans cette zone. Sur la superficie totale de la réserve, 43,27 % font partie du réseau Natura 2000.

79. La végétation se caractérise par la prédominance de formations de *Quercus*, et notamment de chêne à feuilles rondes (*Quercus ilex* subsp. *ballota*), de chêne-liège (*Quercus suber* L.) et de chêne faginé (*Quercus faginea* L.). Un certain nombre de produits naturels très prisés sur les marchés nationaux et internationaux sont obtenus à partir de ces essences, par exemple le liège, le charbon de bois, le bois de chauffage et le miel. Ils trouvent également leur utilité dans la production animale biologique. Dans les tourbières poussent des espèces rares telles que le droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et la grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*). La végétation arbustive est également présente dans cette zone, y compris le chêne kermès (*Quercus coccifera*) et l'arbousier (*Arbutus unedo*).

80. Bien qu'il n'existe pas de végétation endémique locale, des espèces endémiques ibériques telles que le genêt strié (*Cytisus striatus*), le thym résineux (*Thymus mastichina*) et la jonquille (*Narcissus jonquilla*) se retrouvent dans cette réserve.

81. Malgré la grande diversité et la richesse de la faune, cinq espèces sont menacées d'extinction, 19 sont vulnérables et 158 sont inscrites sur la liste des espèces sauvages bénéficiant d'un régime de protection spéciale.

82. Les mammifères menacés comprennent le lynx ibérique (*Lynx pardinus*) et les rhinolophes fer à cheval (*Rhinolophus ferrumequinum* et *Rhinolophus serotinum*) – des chauves-souris. La réserve se distingue également par la présence de moutons mérinos noirs, qui sont parfaitement adaptés au territoire et permettent une utilisation durable des ressources.

83. Plusieurs d'espèces d'oiseaux emblématiques se trouvent dans la région, dont l'aigle ibérique (*Aquila adalberti*), le milan royal (*Milvus milvus*), le vautour moine (*Aegypius monachus*) et la cigogne noire (*Ciconia nigra*). Parmi les espèces de reptiles notables, figurent le lézard ocellé (*Lacerta lepida*), l'émyde lépreuse (*Mauremys leprosa*) – une tortue – et la vipère de Lataste (*Vipera latastei*).

84. Depuis les années 1960, la région connaît un déclin démographique, qui a entraîné une chute de 57,12 % du nombre d'habitants. En 2016, environ 11 200 personnes habitaient les 11 localités qui composent la réserve de biosphère proposée.

85. La réserve de biosphère proposée, et le modèle de développement socioéconomique qu'elle sous-tend, sont fortement susceptibles de stimuler l'activité socioéconomique et de freiner l'exode des jeunes.

86. La réserve de biosphère proposée a déjà établi une structure de gouvernance dotée d'un comité de gestion, d'un plan d'action et d'un budget prévu.

87. Le Comité consultatif a reconnu l'appui important que cette proposition avait reçu de la part d'institutions publiques, de groupes productifs et sociaux ainsi que des citoyens, comme en témoignaient les centaines de lettres d'appui.

88. Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation et a recommandé que le site soit **approuvé**.

89. **Valle del Cabriel (Espagne)**. Le Comité consultatif s'est félicité de cette nouvelle proposition soumise par les autorités espagnoles. La réserve de biosphère proposée est située dans le bassin versant de la rivière du Cabriel, dans les communautés autonomes de Castille-La Manche, de Valence et d'Aragon. La zone se caractérise par des paysages très variés, y compris des zones montagneuses, des formations rocheuses façonnées par le confinement de cours d'eau, des zones agricoles en plaine alluviale, des marais salants et des lagunes.

90. Au total, la réserve couvre une superficie de 421 765,93 hectares. Elle possède une aire centrale de 61 251,58 hectares (14,52 %), une zone tampon de 90 488,99 hectares (21,45 %) et une zone de transition de 270 025,36 hectares (64,02 %). 48,4 % de la zone proposée fait l'objet d'un régime de protection visant à sauvegarder la biodiversité (c'est-à-dire zone naturelle protégée, réseau Natura 2000 ou habitat protégé).

91. La région est marquée par une variabilité climatique : les précipitations oscillent entre 400 et 1 200 millimètres et les températures annuelles moyennes fluctuent entre 7 °C et 17 °C. La variabilité lithologique et pédologique ainsi que la variation d'altitude, comprise entre 340 m au sud et plus de 1 800 mètres au nord, ont contribué à la grande diversité des écosystèmes.

92. La majeure partie du site jouit d'un climat méditerranéen, tandis que la région montagneuse septentrionale se trouve dans une zone plus tempérée.

93. Des cours d'eau traversent la zone proposée et tracent un réseau qui permet de faire circuler non seulement les matières premières, mais aussi les idées et les coutumes. Ils font également office de couloir écologique qui relie l'ensemble du territoire et permet la répartition de la faune et de la flore.

94. La végétation se distingue par la présence de plantes gypsicoles ibériques (*Gypsophiletalia*), de pelouses karstiques calcaires ou basophiles d'*Alyso-Sedion albi*, de pinèdes méditerranéennes de pins noirs endémiques, de forêts endémiques de genévriers (*Juniperus* spp.) et de parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea*.

95. En ce qui concerne la faune, 249 espèces de vertébrés ont été répertoriées, dont 154 correspondent à des groupes d'oiseaux, 47 à des mammifères, 20 à des reptiles, 19 à des poissons d'eau douce et 9 à des amphibiens.

96. La zone compte 31 772 habitants (89 dans l'aire centrale, 2 930 dans la zone tampon et 28 753 dans la zone de transition) ; cependant, dans l'ensemble des municipalités, le nombre d'habitants a considérablement diminué depuis les années 1950. (D'autres données démographiques ont été fournies : 27 824 habitants : 27 dans l'aire centrale, 515 dans la zone tampon et 27 282 dans la zone de transition.)

97. Les habitants de la vallée du Cabriel se sont adaptés aux conditions environnementales grâce à des pratiques uniques, durables et ancestrales fondées sur l'activité agricole, l'élevage et l'utilisation de l'eau. Celles-ci leur ont permis de conserver leur patrimoine culturel matériel et immatériel d'exception.

98. Ce patrimoine culturel comprend des éléments archéologiques (plus de 15 sites importants), dont certains ont été classés au patrimoine mondial (par exemple les peintures rupestres de Villar del Humo). Il englobe également 3 ensembles historico-artistiques, 13 sites du patrimoine culturel et un riche patrimoine industriel et historique.

99. Le Comité consultatif a demandé à ce que les chiffres démographiques soient corrigés, car ils divergeaient.

100. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.

101. **Vindelälven-Juhtatdahka (Suède)**. Le Comité consultatif s'est félicité de la proposition de désignation bien préparée concernant cette région arctique (le cercle polaire arctique traverse l'extrémité nord du site proposé). La région possède une culture d'une grande richesse, où abondent us et coutumes. Elle se caractérise notamment par deux cultures : la culture sâme et la culture suédoise. La spiritualité sous ses différentes formes a influencé aussi bien la culture que les traditions. Il existe également des coutumes immuables liées au fait de passer du temps dans la nature, qui sont intimement liées à l'identité de nombreuses personnes de la région.

102. Sur la superficie totale, 34 % (1,3 million d'hectares) sont constitués de milieux naturels protégés et comprennent 3 sites Ramsar, 1 parc national et 90 réserves naturelles. L'aire centrale de la réserve de biosphère proposée ne représente que 1,6 % de cette superficie. La zone tampon comprend notamment une grande partie de la réserve naturelle de Vindelfjällen, la plus grande d'Europe du Nord avec ses 550 000 hectares. Les activités pratiquées dans la zone de transition incluent la sylviculture, l'élevage de rennes et l'exploitation minière.

103. Le Parlement sâme est officiellement chargé de veiller à ce que les intérêts sâmes soient défendus lors de l'aménagement du territoire, tandis que la Samernas Riksförbund, l'association nationale des Sâmes suédois, collabore plus directement pour accompagner les *samebys* sur ces questions. Au niveau régional, les conseils administratifs des comtés contrôlent l'élevage des rennes au nom de l'intérêt public. Pour faire face aux changements climatiques, le Parlement sâme a élaboré un plan d'action relatif aux moyens d'existence et à la culture des Sâmes. La transmission des connaissances peut servir à préserver les savoirs des Sâmes et la façon dont ils

envisagent l'environnement. Il a été proposé d'affecter des ressources à la préparation aux crises, ainsi que de créer un fonds pour le climat et de renforcer la coopération et la recherche sur les maladies du renne.

104. Le Comité consultatif a noté que la réserve de biosphère proposée contribuerait à la compréhension l'élevage moderne de rennes et susciterait de la fierté envers cette activité unique. Une telle évolution aurait un effet positif majeur sur la vie quotidienne des éleveurs de rennes, mais elle ne doit pas se faire à marche forcée. La culture sâme possède sa propre perception du temps et du progrès lorsqu'il s'agit de confiance et d'amitié.

105. La partie nord de la réserve de biosphère proposée est une région montagneuse qui comprend la majeure partie de la zone tampon. L'aire centrale du site correspond à la zone forestière et la partie sud-est, à la zone côtière – la seule comptant un fort pourcentage de jeunes habitants. La surface de l'aire marine est plutôt réduite (7 700 hectares) comparée à celle de la zone terrestre. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que la réserve de biosphère proposée possédait déjà un conseil provisoire composé de représentants des 17 « zones d'intérêt » circonscrites.

106. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.

107. **Voxnadalen (Suède)**. Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de la Suède. Le site proposé se trouve au centre de la Suède et englobe le bassin versant de la rivière Voxnan. Il s'étend sur deux provinces : le Hälsingland et la Dalécarlie. De vastes forêts boréales dominent le nord-ouest et les régions moins peuplées, tandis que les terres agricoles ouvertes sont plus répandues dans les régions plus densément peuplées du sud-est. L'ensemble de la zone est utilisé pour la sylviculture, la transformation du bois et l'agriculture. On y trouve également de nombreuses sociétés et entreprises spécialisées dans l'ingénierie et le développement de technologies modernes. Certaines parties de la zone contribuent aussi à la production d'énergie hydroélectrique.

108. Sur le site, 274 espèces inscrites sur la Liste rouge nationale des espèces menacées et 16 espèces figurant sur la Liste rouge internationale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont été observées. Plusieurs espèces, dont le loup (*Canis lupus*) et le glouton (*Gulo gulo*), ainsi que leurs habitats (tourbières d'aapa, tourbières boisées, prairies siliceuses...), ont été classés prioritaires. Le site abrite également les fermes décorées de Hälsingland, inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2009.

109. Bien qu'aucune université ne soit implantée directement sur le site, une coopération intensive est en cours avec les universités voisines de Gävle, de Mid Sweden et de Dalécarlie.

110. La superficie totale de la réserve de biosphère proposée est de 342 000 hectares, dont 22 000 hectares sont constitués de lacs et de cours d'eau. On compte 27 aires centrales proposées, qui couvrent environ 2 % de la superficie totale. Elles coïncident avec les structures de protection existantes (un parc national, des réserves naturelles, des sites du patrimoine mondial, etc.) établies en vertu de la législation suédoise sur l'environnement. Les zones tampon recouvrent 32 % de la superficie de la réserve. La zone de transition s'étale sur près de 66 % de la superficie totale du site proposé et accueille une population d'environ 13 300 habitants.

111. Le Comité consultatif a noté que la zone proposée offrait la possibilité d'étudier et de valider des approches collaboratives du développement durable au niveau régional. Il existe des possibilités de projets pilotes qui mettent à l'essai différents modèles d'utilisation durable des ressources et confirment la valeur de ces derniers dans divers contextes (élaboration de nouveaux produits forestiers locaux et développement continu d'une bio-économie ; rétablissement des valeurs écologiques dans l'utilisation des cours d'eau et maintien du patrimoine culturel grâce au flottage du bois ; développement de nouveaux types d'activités agricoles estivales et production alimentaire locale durable, etc.).

112. Le Comité consultatif a également noté que la structure de coordination globale du site proposé avait été conçue de manière inclusive et participative, assurant une contribution importante des communautés locales, des parties prenantes et de divers groupes de travail.

113. Le Comité consultatif a félicité les autorités suédoises pour la qualité de leur proposition et a recommandé que le site soit **approuvé**.

114. Le Comité consultatif a également demandé un compte-rendu actualisé des projets concernant l'extension des centrales d'énergie éolienne ou hydroélectrique.

115. **Île de Wight (Royaume-Uni)**. Le Comité consultatif s'est félicité de la bonne préparation de cette proposition qui prévoit une réserve de biosphère d'une superficie totale de 914,96 kilomètres carrés. Située au sud du Royaume-Uni, Wight – la plus grande île d'Angleterre – est séparée du continent par le Solent. Elle s'étend sur 380 kilomètres carrés et est bordée par un littoral de 92 kilomètres de long. Les coteaux calcaires qui la traversent d'est en ouest s'achèvent à l'extrémité ouest en une série de trois pointes de craie, connues depuis l'époque médiévale sous le nom de *Needles* (les aiguilles).

116. Près de 50 % de la surface de l'île est classée aire de beauté naturelle exceptionnelle (AONB). Avec 140 000 habitants, l'île de Wight est la deuxième île la plus peuplée d'Europe du Nord.

117. L'action pour l'environnement y est solidement ancrée et l'île bénéficie d'initiatives et de projets variés : sensibilisation et éducation à l'environnement ; renforcement de la participation de la communauté locale ; incitation à l'adoption d'un mode de vie et d'un régime alimentaire plus sain par les habitants ; développement d'activités éco-touristiques ; pilotage de programmes de création de marques locales ; coopération avec des universités et des institutions en vue de favoriser l'innovation environnementale et d'attirer de nouveaux investissements ; et expérimentation de nouvelles mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

118. Le Comité consultatif a noté que le partenariat global – qui rassemble des représentants des autorités locales, d'organisations non gouvernementales, d'organismes, d'entreprises et du tiers secteur – reflétait la diversité des secteurs profondément engagés dans la réalisation des trois objectifs des réserves de biosphère. En outre, ce partenariat souligne à quel point ceux-ci sont déterminés à obtenir des résultats dans le domaine de la conservation et du développement durable.

119. Le Comité consultatif a fait remarquer que certaines parties des aires centrales marines étaient adjacentes à des zones de transition terrestres.

120. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.

Nouvelles désignations recommandées à l'approbation sous réserve d'informations complémentaires

121. **Alpes juliennes (Italie)**. Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de l'Italie. Les Alpes juliennes sont une région des Alpes calcaires du sud, où le nord-est de l'Italie rejoint la Slovénie. La réserve de biosphère des Alpes juliennes slovènes, qui comprend le Parc national du Triglav, a été désignée en tant que telle en 2003. La proposition de l'Italie porte une dimension transfrontalière.

122. Deux aires protégées existantes, le Parc naturel régional des Préalpes juliennes et le Parc national du Triglav, ont déjà été reconnues en tant qu'aires protégées transfrontalières.

123. Le Comité consultatif a noté que l'aire centrale était constituée d'aires protégées existantes (les zones de la réserve naturelle dans le Parc naturel régional des Préalpes juliennes

et la Réserve naturelle de la vallée d'Alba). Les zones tampons comprennent des forêts, des prés et des pâturages, et sont utilisées à des fins agroforestières. Les zones de transition regroupent divers contextes de peuplement allant des centres urbains (Venzone, Gemona) aux conurbations des contreforts, en passant par des bassins versants habités. Le découpage proposé du site est relié à la réserve de biosphère slovène existante. Le Comité consultatif a regretté que les cartes fournies dans le document n'incluent pas le zonage de la partie slovène.

124. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information concernant la façon dont les aires centrales italiennes et slovènes sont reliées entre elles, ainsi qu'une explication justifiant l'inclusion des bassins versants habités dans la zone de transition. Il a également demandé aux autorités de répondre aux questions techniques soulevées par le Secrétariat au sujet de la coopération transfrontière en cours avec la Slovénie et du nom de la réserve de biosphère proposée.

125. Le Comité consultatif a prié les autorités de fournir les informations demandées d'ici au 15 mai 2019. Il a recommandé que le site soit **approuvé sous réserve** de la réception et de l'approbation des informations complémentaires.

126. **Lubombo (le Royaume d'Eswatini)**. Le Comité consultatif s'est félicité de la proposition de désignation de la première réserve de biosphère du Royaume d'Eswatini. Celle-ci se situe dans la chaîne de montagnes de Lubombo, qui chevauche le Mozambique et l'Afrique du Sud, et fait partie du point chaud de biodiversité de Maputoland-Phondoland-Albany.

127. La réserve de biosphère proposée s'étend sur un total de 291 702 hectares et inclue une aire centrale de 53 021 hectares qui rassemble la réserve naturelle de Mlawula, le parc national Hlane Royal, la forêt de Jilobi, Shewula, les zones de conservation communautaire de Mambane et la réserve naturelle de Muti Muti. La zone tampon couvre une superficie de 53 510 hectares et comprend des zones de conservation communautaires, telles que Lunxhunfu, la réserve cynégétique de Mbuluzi, Mhlumeni, Manzimnyama, Maphungwane, Tikhuba et Lukhetseni. La zone de transition compte 187 489 hectares et est principalement utilisée pour des activités économiques et des projets de recherche, de suivi et de démonstration. Outre la conservation, les principales activités humaines dans la région sont l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, l'extraction et la collecte, la protection de la nature, l'implantation et l'industrie. Le Comité consultatif a noté la création d'une structure de gestion chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de gestion proposé pour la zone.

128. Les principaux écosystèmes y sont la forêt, les zones humides et la savane. Les espèces végétales comptent entre autres le mecrussé de Lubombo (*Androstachys johnsonii*), le cyca de Lubombo (*Encephalartos lebomboensis*), la Barleria de Lubombo (*Barleria lubombensis*) – récemment découverte – et la forêt de Jilobi. La faune comporte 88 espèces de mammifères, parmi lesquelles 20 sont endémiques à la région. Parmi ces mammifères, citons notamment le rhinocéros blanc (*Ceratotherium simum*), le buffle du Cap (*Syncerus caffer*), l'antilope rouanne (*Hippotragus equines*), le sassabi (*Damaliscus lunatus*) et le suni (*Nesotragus moschatus zuluensis*) (Thomas 1898), ainsi que des espèces menacées comme le léopard d'Afrique (*Panthera pardus*).

129. Le Comité consultatif a pris note des menaces qui pèsent sur la végétation de savane, tels que les incendies, l'érosion des sols et les espèces exotiques envahissantes, et a encouragé les autorités à continuer de surveiller la dégradation des terres et à intégrer ces questions dans le plan de gestion.

130. Le Comité consultatif a recommandé que la désignation du site soit **approuvée sous réserve** de la présentation, d'ici au 15 mai 2019, des informations suivantes et des avenants originaux :

- une liste de tous les plans pertinents d'utilisation des sols et de tous les plans de gestion ou de coopération applicables (y compris ceux énumérés dans la bibliographie), et des copies de ces documents ;
- une liste de tous les instruments juridiques relatifs à l'établissement, à l'utilisation et à la gestion de la zone et des copies de ces derniers ;
- une nouvelle carte de zonage indiquant clairement les trois zones caractéristiques des réserves de biosphère, sans les autres types d'aires protégées locales ;
- des fichiers de formes correspondant à la réserve de biosphère proposée.

131. **Nordhordland (Norvège).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette première désignation proposée par la Norvège, pour ce site à l'ouest du pays. Il a noté que le formulaire de proposition avait été établi en étroite coopération avec l'Université de Bergen, qui abrite une chaire UNESCO, ainsi qu'avec des représentants des collectivités locales et des entreprises.

132. La réserve de biosphère proposée s'étend sur 669 800 hectares et comprend des aires centrales et des zones tampons marines et terrestres. Elle présente un paysage de zones littorales, de fjords et de montagnes. Elle comprend des fjords à saumon protégés au niveau national, tandis que les zones côtières accueillent des populations de harengs, qui font l'objet d'études intensives, ainsi que d'importantes espèces d'oiseaux.

133. La réserve de biosphère compte une population permanente de près de 54 400 personnes, dont environ 4 600 sont des immigrants venus d'Europe, d'Afrique et d'Asie. L'élevage – principalement ovin – et l'agriculture restent des activités importantes dans la région, mais de nombreux agriculteurs se consacrent également à des activités dans les secteurs industriel et énergétique, qui sont eux-aussi bien développés et fournissent un grand nombre d'emplois. De même, la pisciculture constitue une activité économique importante.

134. Les objectifs de la proposition de désignation incluent la conservation de plusieurs paysages culturels – en particulier dans les montagnes – par la promotion du tourisme et des produits locaux. En outre, les autorités s'efforcent de mettre au point des moyens visant à rendre les industries de la région plus durables. Des processus de transition énergétique sont en cours, l'exploitation pétrolière perdant de son importance, tandis que d'autres sources (renouvelables) de production d'énergie se développent. La réserve de biosphère est également un site d'expérimentation et d'innovation en matière de captage et de stockage du CO₂.

135. Le Comité consultatif a félicité les autorités norvégiennes pour la grande qualité de cette proposition. Il a noté que certaines des aires centrales marines et lacustres n'étaient pas entièrement protégées par des zones tampon et qu'elles chevauchaient quelque peu les zones de transition. Il est possible que la géographie de la zone – qui est montagneuse – remplit de facto le rôle de zone tampon, mais le Comité souhaiterait recevoir davantage d'informations à ce sujet. Il a donc recommandé que la désignation soit **approuvée sous réserve** de plus amples informations concernant le zonage, notamment l'absence de zones tampons entourant certaines parties des aires centrales marines et lacustres, à soumettre d'ici au 15 mai 2019. Le Comité a également demandé un complément d'information sur les effets de l'exploitation pétrolière extracôtière sur le site. Il a en outre encouragé les autorités à tenir compte de la diversité culturelle de la région dans les processus de participation communautaire.

136. **Roztocze (Pologne).** Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de la Pologne. Le site proposé se trouve dans le sud-est du pays, dans la région de Roztocze, près de la frontière polono-ukrainienne et à proximité de la réserve de biosphère ukrainienne de Roztochya, désignée en 2011. Il constituera un pendant au site ukrainien, formant ainsi une réserve de biosphère transfrontalière polono-ukrainienne. Cette mesure est conforme à l'accord politique convenu entre les représentants des deux pays.

137. La région de Roztocze est remarquable pour ses caractéristiques naturelles, sa culture et ses paysages. C'est également un important corridor écologique. Le site comprend des zones de loess, une série de collines calcaires couvertes de forêts et de champs en ruban, des vallées fluviales profondes et des gisements d'eaux minérales et de bois fossilisé. La zone bénéficie de tous les statuts de protection figurant dans la législation polonaise, et comprend notamment le Parc national de Roztocze.

138. Le site proposé couvre une superficie totale de 297 000 hectares. L'aire centrale compte 9 146 hectares, les zones tampons s'étendent sur 80 392 hectares, tandis que la zone de transition englobe les 207 473 hectares restants. L'aire centrale se compose principalement de forêts naturelles. Le site compte environ 160 000 habitants.

139. Attirant environ 600 000 touristes par an, cette zone est en train de devenir une destination touristique. Avec ses paysages pittoresques et son important patrimoine naturel et culturel, la région de Roztocze offre un potentiel de développement dynamique. Au sein de cette zone, les principaux secteurs d'activités économiques sont la sylviculture, le tourisme et l'agriculture.

140. Le Comité consultatif a salué la structure de gestion du site proposée, qui comprend un Comité directeur composé de parties prenantes représentant divers groupes d'intérêt. Il encourage les autorités à travailler davantage avec les parties prenantes, en vue de les encourager à créer une institution de coordination commune plutôt que de participer à des activités ponctuelles fondées sur les initiatives prévues par celles-ci.

141. Après examen de la proposition, le Comité consultatif a recommandé que la désignation du site soit **approuvée sous réserve** d'éclaircissements complémentaires concernant le zonage, et notamment une explication à l'absence de zone tampon autour de certaines sections de l'aire centrale, à soumettre d'ici au 15 mai 2019. Le Comité a également demandé un complément d'information détaillant l'impact du tourisme et des activités agricoles dans les zones tampons ainsi que leur influence sur les zones centrales adjacentes.

Extension, modification du zonage ou changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées à l'approbation

142. **Réserve de biosphère Archipiélago Juan Fernández (anciennement Parque Nacional Archipiélago de Juan Fernandez) (Chili), extension et changement de nom.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette demande d'extension et de changement de nom de la réserve de biosphère du Parque Nacional Archipiélago de Juan Fernandez, présentée par les autorités chiliennes.

143. La réserve de biosphère appartient à la région de Valparaíso et se trouve à 670 kilomètres au large des côtes du Chili continental. Elle se limite à une aire centrale, d'une superficie totale de 9 967 hectares. L'extension proposée atteindrait une superficie totale de 1 219 558 hectares (dont 10 376 hectares terrestres et 1 209 182 hectares marins) et comprendrait une aire centrale de 117 028 hectares, une zone tampon de 59 879 hectares et une zone de transition de 1 042 650 hectares.

144. Les autorités ont également demandé de rebaptiser la réserve « Réserve de biosphère Archipiélago Juan Fernández », car la nouvelle extension et le nouveau zonage intègrent les fonctions de développement et d'appui logistique propres aux réserves de biosphère, qui manquaient jusqu'alors.

145. La région sert d'habitat à un tiers des oiseaux endémiques du Chili. Elle présente également un niveau élevé d'espèces marines endémique, proche de 25 %.

146. La population de la commune de Juan Fernández est estimée à 926 habitants (2018), établis soit dans le village de San Juan Bautista sur l'île Robinson Crusoe, soit à Las Casas sur l'île Alejandro Selkirk.

147. Les autorités locales ont mis en place un comité de gestion ainsi qu'un plan de gestion, comme demandé par le CIC-MAB en 2018. Un plan d'action pour la période 2019-2021 précise les défis auxquels la réserve devra faire face pour les espèces endémiques et explique également comment le tourisme devrait être géré de manière durable dans le respect de la biodiversité locale.

148. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition d'extension et de changement de nom de cette réserve de biosphère soit **approuvée**.

149. **Réserve de biosphère Laguna San Rafael y El Guayaneco (anciennement réserve de biosphère Laguna San Rafael) (Chili), extension et changement de nom.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette demande d'extension et de changement de nom de la réserve de biosphère Laguna San Rafael, présentée par les autorités chiliennes. Située dans la région biogéographique de la forêt valdivienne de *Nothofagus* chilienne, la région de Laguna San Rafael se caractérise par une topographie très variée et des paysages de toute beauté. Le nouveau nom proposé pour la réserve de biosphère est « Laguna San Rafael y El Guayaneco ». L'extension inclut la cordillère de Patagonie continentale avec ses rivières et ses lacs, la cordillère de Patagonie insulaire, la plaine centrale et les glaciers patagoniens. Étant donné que la réserve existante n'avait pas de zone tampon ni de zone de transition, la superficie totale passera de 1 742 000 hectares à 5 130 462 hectares. Actuellement, 7 000 personnes vivent dans la réserve de biosphère. Le CIC-MAB a reçu les directives pour l'élaboration d'un plan de gestion qu'il avait demandées en 2018.

150. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition d'extension et de changement de nom soit **approuvée**.

151. **Réserve de biosphère Malindi Watamu Arabuko Sokoke (anciennement Réserve de biosphère Malindi Watamu) (Kenya), extension et changement de nom.** Le site est inclus dans le Processus d'excellence et de renforcement du RMRB.

152. Le Comité consultatif s'est félicité de la présentation de cette proposition, qui fait suite à une recommandation de l'examen périodique soumis en 2015, et a salué la qualité de la préparation du dossier.

153. La demande d'extension propose que la réserve de biosphère s'étende sur un total de 487 278 hectares. La superficie de l'aire centrale s'en trouverait augmentée, passant de 1 733,9 hectares à 41 895 hectares, et comporterait dorénavant deux parcs marins ainsi que la forêt Arabuko Sokoke. La zone tampon passerait quant à elle de 20 253,7 hectares à 77 951 hectares, incluant une réserve marine, une mangrove, des terres faisant l'objet d'accords de gestion forestière ainsi qu'une plantation forestière exotique. En revanche, la superficie de la zone de transition diminuerait, passant de 685 042 hectares à 367 432 hectares et comprenant des terres et des communautés associées aux habitats côtiers et aux mangroves. L'extension proposée de la réserve de biosphère améliorerait la connectivité entre les différents écosystèmes, renforçant ainsi les services rendus par ces derniers.

154. Les différents écosystèmes, qui vont des récifs coralliens aux mangroves, en passant par les forêts côtières sèches, servent de zone de migration aux cétacés et abritent six taxons de papillons endémiques, 354 espèces de poissons répartis en 56 familles, 113 espèces de corail regroupant 45 genres différents, quatre espèces de tortues marines, neuf espèces de mangroves et 71 espèces d'oiseaux aquatiques. La crique de Mida est reconnue à l'échelle internationale en tant que zone ornithologique importante.

155. La réserve de biosphère compte près de 517 000 habitants et les principales activités économiques y sont la pêche, la production laitière et bovine, l'élevage de papillons et le tourisme. Les communautés autochtones vivant dans la région incluent les neuf tribus de Miji Kenda et les Kayas, dont les pratiques culturelles sont préservées.

156. Le Comité consultatif s'est félicité de la structure de gouvernance multipartite, qui appuie les associations forestières communautaires et l'association marine de Watamu dans la gestion et le développement touristique de la forêt Arabuko Sokoke et de la réserve marine de Malindi Watamu, qui est un exemple à suivre pour d'autres régions du Kenya. Le Comité a également salué la collaboration mise en place avec les instituts de recherche, la société civile et d'autres partenaires internationaux, tels que l'Université Mount Kenya, l'Institut kényan de recherche forestière, Birdlife International et Arochectares Kenya, et s'est réjoui de l'offre de ressources éducatives et pédagogiques fournies à près de 180 écoles primaires et secondaires.

157. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition d'extension et de changement de nom soit **approuvée**. Le Comité consultatif a en outre encouragé les autorités à finaliser et à mettre en œuvre la stratégie globale de gestion des réserves de biosphère.

158. **Réserve de biosphère de l'île de Jeju (République de Corée), extension.** Depuis 2002 – date à laquelle l'île de Jeju a été désignée réserve de biosphère, le CIC-MAB ayant recommandé que celle-ci englobe l'ensemble de l'île, y compris ses aires marines –, diverses activités ont été entreprises à des fins de conservation et en vue de l'utilisation durable de la réserve.

159. Après l'extension, la réserve de biosphère de l'île de Jeju passera de 83 094 hectares à 387 194 hectares. Elle comprendra une zone terrestre de 184 615 hectares et une zone marine de 202 579 hectares. L'aire centrale couvrira 39 951 hectares, la zone tampon 72 286 hectares et les zones de transition 274 957 hectares.

160. L'île de Jeju est l'un des rares sites au monde à bénéficier d'une triple désignation en tant que réserve de biosphère de l'UNESCO (2002), site du patrimoine mondial (2007, élargi en 2018) et géoparc mondial de l'UNESCO (2010).

161. Les aires centrales comprennent le parc national du mont Hallasan et les forêts nationales environnantes, la zone de conservation de l'écosystème – qui englobe notamment Gotjawals, quatre îlots dépendants et deux cours d'eau désignés comme réserves naturelles –, ainsi que des zones de protection marine. La zone tampon est utilisée pour l'éducation environnementale, l'accent étant mis sur les ressources naturelles, les loisirs, l'écotourisme et les industries primaires respectueuses de l'environnement telles que l'élevage, la culture de plantes médicinales et de champignons, et la pêche.

162. Seuls quelques résidents vivent dans les zones de transition actuelles et le développement communautaire n'a pas pu être encouragé activement. Les zones de transition proposées seront élargies, afin d'encourager davantage les activités de développement durable et de promouvoir l'adoption d'approches durables dans le cadre des politiques de développement mises en œuvre par le gouvernement provincial de Jeju. Les zones marines s'étendront jusqu'à 5 kilomètres au large de l'île et comprendront des zones de pêche villageoises.

163. La biodiversité de l'île mérite d'être protégée. L'extension de la Réserve de biosphère de l'île de Jeju contribuera à la conservation intégrée et efficace de cette biodiversité et à l'élaboration d'un modèle de gestion intégrée et de coordination des aires protégées nationales.

164. Le tourisme, l'agriculture, la pêche et l'élevage sont les principales industries de l'île, tandis que les écosystèmes locaux, les paysages et les produits agricoles en constituent les principales ressources.

165. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales de la République de Corée et le Gouvernement provincial de Jeju pour leurs efforts en faveur d'une extension de la Réserve de biosphère de l'île qui tient compte des tendances mondiales, et notamment du Plan stratégique pour la diversité biologique et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, adoptés en 2010 par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Le Comité a en outre salué les qualités rédactionnelles du dossier et la façon dont y est décrit le respect des différentes fonctions

liées aux réserves de biosphère en cas d'extension du site. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition d'extension de la réserve de biosphère de l'île de Jeju soit **approuvée**.

166. **Réserve de biosphère Los Valles de Omaña y Luna (Espagne), extension.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette demande d'extension de la Réserve de biosphère Los Valles de Omaña y Luna, qui a été désignée en tant que telle en 2006 et pour laquelle le dernier examen périodique a été effectué en 2016. L'extension proposée ferait passer la superficie de l'aire centrale de 15 754 hectares à 17 653 hectares. Les zones tampons et de transition subiraient les plus grandes modifications : la zone tampon verrait sa superficie réduite, passant de 60 041 hectares à 43 015 hectares, tandis que la zone de transition se trouverait considérablement agrandie, atteignant 20 492 hectares au lieu des 5 363 hectares précédents.

167. La population totale s'élève au sein de la réserve à 2 440 habitants, tous installés dans la zone de transition. Les principales activités économiques y sont l'agriculture, l'extraction minière (carrières de pierre et de sable) et les produits forestiers.

168. La réserve de biosphère est dotée d'un comité et d'un plan de gestion, ainsi que d'un budget annuel de 30 000 euros.

169. Le Comité consultatif a recommandé que cette proposition soit **approuvée**.

170. **Réserve de biosphère de Minorque (Espagne), extension.** Le Comité consultatif s'est félicité de cette demande d'extension de la réserve de biosphère de Minorque, désignée en tant que telle en 1993. En 2017, la réserve a soumis un examen périodique qui répondait aux critères définis par le CIC-MAB. L'extension proposée contribuera à la conservation des espèces et des écosystèmes marins, qui ne sont pour l'instant que partiellement représentés dans la réserve de biosphère de la zone marine du Parc naturel de S'Albufera des Grau. L'ajout de cette aire marine entraînera une augmentation significative du territoire de la biosphère, qui passera de 71 219 hectares à 514 485 hectares. Minorque compte une population permanente de 92 000 habitants. Des cartes et des renseignements détaillés concernant les zones marines proposées ont été fournis.

171. Le Comité consultatif a recommandé que cette extension soit **approuvée**.

Extension, modification du zonage ou changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées à l'approbation sous réserve d'informations complémentaires

172. **Réserve de biosphère des Galápagos (anciennement Archipiélago de Colón) (Équateur), extension et changement de nom.** Le Comité consultatif s'est félicité de cette demande d'extension et de changement de nom de la réserve de biosphère Archipiélago de Colón (Galápagos), présentée par les autorités équatoriennes.

173. Les autorités ont demandé que le nom actuel de la réserve soit changé en « Réserve de biosphère des Galápagos ».

174. L'extension proposée inclurait la Réserve marine des Galápagos, créée en 1998. La superficie totale de la réserve passerait ainsi à 14 659 887 hectares, dont 7 000 000 hectares d'eaux intérieures et 1 753 kilomètres de côtes, faisant de cette réserve l'une des plus grandes zones marines protégées au monde. L'aire marine proposée comprend différentes zones : transition, utilisation durable, conservation et zones strictement protégées.

175. Elle est dotée d'un comité et d'un plan de gestion pour l'archipel (parc national), mais pas pour la réserve de biosphère.

176. En 2016, la réserve de biosphère a soumis un examen périodique qui répondait aux critères. Toutefois, le Conseil consultatif a demandé qu'on lui communique une carte de zonage plus claire. Cette carte n'a toujours pas été transmise.

177. De plus, la zone tampon proposée couvre moins de 1 % de la superficie totale du site. La vaste aire centrale marine se trouvant au nord-ouest et à l'est de la réserve de biosphère ne dispose ni d'une zone tampon ni d'une zone de transition.

178. Le Comité consultatif recommande que l'extension et le changement de nom demandés soient **approuvés sous réserve** de la présentation d'une carte de zonage claire reprenant la terminologie du MAB et expliquant les raisons pour lesquelles l'aire centrale marine du nord-ouest et de l'est de la réserve n'est pas entourée par une zone tampon ou de transition. Le Comité demande également aux autorités de soumettre, d'ici au 15 mai 2019, un plan ou une politique de gestion se rapportant à la réserve de biosphère, et pas seulement au parc national.

179. **Réserve de biosphère de la forêt de Tuchola (Pologne), extension.** Le Comité consultatif s'est félicité de la demande d'extension de la Réserve de biosphère de la forêt de Tuchola, désignée en tant que telle en 2010, soumise par les autorités polonaises. L'extension a été proposée suite à l'appui des conseils communautaires des zones adjacentes, qui cherchent à être intégrées à la réserve de biosphère. Elle est également due à l'introduction d'un nouveau programme de conservation Natura 2000 dans la région, dont pourrait bénéficier la réserve.

180. L'extension proposée représente une augmentation du territoire de la Réserve de biosphère de la forêt de Tuchola, qui passerait ainsi de 3 201 kilomètres carrés à environ 4 105 kilomètres carrés. Les 26 aires centrales, qui couvrent actuellement 78,81 kilomètres carrés, seraient étendues à 38 réserves naturelles et comprendraient le Parc national de la forêt de Tuchola, pour atteindre une superficie totale de 88,48 kilomètres carrés. Les zones tampons passeraient quant à elles de 1 046 kilomètres carrés à 1 137 kilomètres carrés et la zone de transition de 2 069,88 kilomètres carrés à 2 878,77 kilomètres carrés. La population progresserait également de 102 660 à 127 800 habitants. La structure de gestion de la réserve de biosphère devrait rester la même, seulement modifiée par un changement mineur, à savoir l'intégration de nouvelles parties prenantes.

181. Après examen de la proposition d'extension, le Comité consultatif a recommandé que l'extension du site soit **approuvée sous réserve** de la communication, d'ici au 15 mai 2019, d'éclaircissements complémentaires concernant le zonage, et notamment d'une explication justifiant l'absence de zone tampon officielle autour de certaines aires centrales dans les parties nord et est du site.

182. **Réserve de biosphère de Cuencas Altas de los Ríos Manzanares, Lozoya y Guadarrama (anciennement Cuenca Alta del Río Manzanares) (Espagne), extension et changement de nom.** Le Comité consultatif s'est félicité de cette demande d'extension et de changement de nom de la Réserve de biosphère de Cuenca Alta del Río Manzanares, désignée en tant que telle en 1992 et pour laquelle le dernier examen périodique a été effectué en 2006.

183. L'extension proposée portera la superficie totale de la réserve de 46 778 hectares à 105 654 hectares – avec une aire centrale de 26 371 hectares, une zone tampon de 54 008 hectares et une zone de transition de 25 275 hectares. La principale raison de cette demande d'extension réside dans le fait que la réserve ne disposait pas d'aire de transition. La proposition a reçu un important soutien des gouvernements locaux.

184. La population totale des municipalités sises à l'intérieur de la réserve de biosphère s'élève à 99 200 habitants. Les municipalités partiellement incluses dans la réserve comptent 3 626 774 habitants. L'aire centrale est inhabitée et la plupart des établissements humains se trouvent dans la zone de transition.

185. La réserve de biosphère est dotée d'un comité de gestion, mais n'a pas de plan de gestion.

186. Les autorités espagnoles ont proposé de renommer le site « Réserve de biosphère de Cuencas Altas de los Ríos Manzanares, Lozoya y Guadarrama », afin d'inclure les noms de toutes les principales aires centrales.

187. Le Comité consultatif a recommandé que la demande soit **approuvée sous réserve** de la présentation d'un plan de gestion d'ici au 15 mai 2019 :

Nouvelles désignations recommandées pour un examen différé

188. **El Pedregal del Sur, Ciudad de México (Mexique)**. Le Comité consultatif s'est félicité de cette nouvelle proposition soumise par les autorités mexicaines. La réserve de biosphère proposée est située au sud-est de Mexico, au sein de la chaîne de montagnes de Las Cruces, dans la partie orientale de la ceinture volcanique transmexicaine, qui constitue une frontière naturelle entre les bassins de Mexico et de Toluca. Elle rassemble huit strato-volcans qui se chevauchent, lesquels ont connu une alternance d'éruption effusives et explosives entre le Pliocène et le Pléistocène et ont été affectés par plusieurs systèmes de failles. La réserve s'étend sur 16 839,77 hectares et dispose d'une aire centrale de 4 881,26 hectares (28,99 % de la superficie totale), d'une zone tampon de 6 293,24 hectares (37,37 % de la superficie totale) et d'une zone de transition de 5 665,27 hectares (33,64 % de la superficie totale).

189. L'éruption du volcan Xitle a provoqué des changements dans l'écosystème, entraînant le développement de micro-environnements qui comprennent les principales communautés végétales suivantes : forêt de *pinus* (pins), *Abies religiosa* (sapins sacrés du Mexique), *Alnus* (aulnes), *Quercus berberidifolia* (chênes) et prairies xérophytes de haute montagne. Ces différences de végétation sont associées aux variations climatiques le long du gradient altitudinal du déversement (2 240 à 3 100 mètres au-dessus du niveau de la mer). Les zones septentrionales, de basse altitude, présentent un climat sec et chaud, tandis que les zones méridionales, plus élevées, sont plus humides et froides.

190. Dans la région sud, le bassin de Mexico abrite 2 300 espèces répertoriées de phanérogames (angiospermes et gymnospermes) et 913 variétés de plantes, parmi lesquelles 128 espèces présentent une grande importance écologique. En outre, 53 espèces de vertébrés endémiques ont été observées, les reptiles étant les plus nombreux, suivis des amphibiens, des oiseaux et des mammifères. Parmi elles, le lapin des volcans (*Romerolagus diazi*), le bruant des sierras (*Xenospiza baileyi*) et le crotale à bandes transversales (*Crotalus transversus*) sont considérés comme étant menacés d'extinction. En raison de menaces similaires, un certain nombre d'espèces endémiques de salamandres, telles que *Pseudoeurycea altamontana*, *Sceloporus anahuacus* et *Sceloporus torquatus*, sont sous protection spéciale.

191. La réserve comprend la zone archéologique de Cuicuilco, qui était peuplée par le groupe autochtone Tapaneca avant l'éruption du volcan Xitle.

192. La réserve de biosphère proposée compte environ 410 304 habitants (d'autres sources évoquent 653 609 habitants), parmi lesquels 159 458 vivent dans la zone tampon et 250 846 dans la zone de transition.

193. Les principales activités économiques sont l'élevage (ovins, bovins, porcins et volailles), l'agriculture (maïs, agave, avoine, orge, blé et pommes de terre), l'abattage d'arbres et l'artisanat.

194. Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation et a recommandé que son examen soit **différé**. Il encourage les autorités à soumettre à nouveau un formulaire de proposition en raison de l'importance qu'il accorde à la création de réserves de biosphère urbaines. Il encourage également les autorités à prendre contact avec des réserves de biosphère urbaines existantes au sein du RMRB. Le Comité demande donc aux autorités de fournir des informations plus détaillées concernant les points suivants lors du renouvellement de leur proposition :

- justification du statut de protection des aires centrales ;
- transmission d'informations supplémentaires concernant la population vivant dans les aires centrales et de données démographiques précises pour chaque zone ;

- communication de preuves concrètes de la participation des communautés locales et des parties prenantes au processus de désignation ;
- soumission de preuves témoignant de l'appui des parties prenantes à la désignation ;
- définition d'un plan de gestion.

195. **Escarpement du Bas-Zambèze (Zambie).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction la proposition de désignation de la première réserve de biosphère de Zambie. Il a félicité les autorités pour la qualité de la préparation du dossier et pour la participation des responsables traditionnels et politiques au processus de désignation. La réserve de biosphère proposée englobe l'écosystème aquatique du Bas-Zambèze – qui constitue une source d'eau pour huit pays –, le Parc national du Bas-Zambèze et la confluence de la rivière Luangwa et du fleuve Zambèze.

196. La réserve proposée présente une superficie totale de 2 485 523,71 hectares, avec une aire centrale de 395 586,70 hectares, englobant le Parc national du Bas Zambèze et la confluence des rivières Chongwe et Chindulwe. Les zones tampons couvrent quant à elles 1 256 397,85 hectares et comprennent les zones de gestion cynégétique de Rufunsa et de Chiawa, tandis que la zone de transition s'étend sur 833 539,16 hectares et renferme le ranch de chasse de Sable, des établissements humains, des terres traditionnelles, les forêts locales et le parc national de Lusaka. Avec une population totale de près de 1,8 million d'habitants répartis en 17 groupes ethniques, les principales activités économiques sont l'agriculture de subsistance (céréales, légumes et épices, pêche), l'apiculture et l'aquaculture.

197. La région abrite plusieurs sites d'importance historique et culturelle, dont le Fort Royal Linga, construit par des peuples anciens, et le site protégé de Mulambe wa Mankalata, où le baobab servait autrefois de bureau de poste. Le sol et les formations rocheuses résultant de l'activité volcanique fournissent des richesses minérales comme l'or, le granite et les pierres précieuses (aigue-marine notamment). Parmi les espèces florales présentes, citons *Acacia albida* et *Combretum sp.* tandis que la faune locale comprend l'éléphant (*Loxodonta africana*), le lycaon (*Lycaon pictus*), le léopard (*Panthera pardus*), le guépard (*Acinonyx jubatus*) et le singe bleu (*Samango sp.*).

198. Le Comité consultatif a noté avec une profonde inquiétude l'emplacement d'un site proposé pour l'extraction du cuivre au sein de l'aire centrale et a fait remarquer la proximité de ce dernier avec le site du patrimoine mondial de Mana Pools (Zimbabwe). Le Comité consultatif a observé – en se référant aux Principes d'évaluation de l'impact sur le patrimoine mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et aux recommandations de la mission conjointe du Comité du patrimoine mondial et de l'UICN en Zambie (2011) concernant les conséquences potentiellement néfastes de l'exploitation minière sur la Réserve de biosphère et sur le site du patrimoine mondial de Mana Pools – que le site d'extraction minière prévu était incompatible avec les sections 5(a) et (b) de l'article 4 du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère concernant les critères d'une aire centrale et d'une zone tampon.

199. Le Comité consultatif a recommandé que l'on procède à un nouveau zonage, afin que le site minier proposé soit intégré à la zone de transition, et a demandé que les éléments suivants soient soumis pour réexamen :

- une carte actualisée du zonage ;
- des plans de gestion adaptés et pertinents, y compris les copies incorporant le nouveau zonage ;
- tout instrument législatif connexe relatif au nouveau zonage proposé ;
- une mise à jour concernant les activités mises en œuvre depuis 2014 dans le site minier proposé.

200. Le Comité consultatif a recommandé que cette proposition soit **différée**.

Extension, modification du zonage ou changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées pour un examen différé

201. **Réserve de biosphère de Yasuni (Équateur), extension.** Le Comité consultatif s'est félicité de cette demande d'extension de la réserve de biosphère de Yasuni, présentée par les autorités équatoriennes. La Réserve de biosphère de Yasuni est située dans la région amazonienne, au nord-est du pays. Elle abrite des communautés autochtones telles que les Huaorani, les Aucas et les Quichuas.

202. L'extension proposée porterait la superficie de la réserve de 1 676 105,1 hectares à 2 609 963 hectares et engloberait les provinces de Napo, Sucumbíos, Orellana et Pastaza.

203. La délimitation et le zonage proposé s'appuient sur un exercice mis au point en 2009 dans le cadre du Programme de l'UNESCO pour la conservation et la gestion durable du patrimoine naturel et culturel de la Réserve de biosphère de Yasuni.

204. Les autorités ont informé le Comité que certains secteurs du Parc national de Yasuni ne faisaient pas partie de l'aire centrale de la réserve de biosphère, en raison de la présence d'activités de forage pétrolier.

205. Le Comité consultatif a recommandé que cette proposition d'extension et de modification du zonage soit **différée**. La présence d'activités de forage pétrolier dans la zone tampon n'est pas conforme aux fonctions d'une telle zone, comme indiqué dans le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère.

206. Le Comité consultatif a fait part de sa préoccupation concernant la réduction considérable de la superficie de l'aire centrale et les effets du forage pétrolier sur les écosystèmes et les communautés locales. Dans le cadre du Processus d'excellence, le Comité encourage les autorités nationales à réviser et à soumettre à nouveau leur proposition avant le 15 mai 2019, qui comprendra les informations suivantes :

- une proposition pour un nouveau zonage, incluant la possibilité de fusionner les deux propositions envoyées en 2017 et 2018, afin d'intégrer les zones de transition où se situent la zone de forage pétrolier (proposition de zonage envoyée en 2017) dans la zone tampon (zonage proposé en 2018), présentée comme deuxième option par les autorités nationales (figure 4 du document fourni) ;
- une explication concernant la façon dont les fonctions de conservation seront remplies dans le cadre du nouveau zonage ;
- un résumé de l'étude d'impact environnemental et social du forage pétrolier, incluant le nombre d'emplois concernés, l'infrastructure et l'impact environnemental ;
- un plan de gestion lié au forage pétrolier, tenant compte de l'impact environnemental et social ;
- une explication sur la façon dont les autorités entendent impliquer les compagnies pétrolières dans la gestion de la réserve de biosphère.

207. Dans le cadre du Processus d'excellence et de renforcement du RMRB, le Secrétariat du MAB propose aux autorités nationales son assistance technique pour l'élaboration des documents demandés.

208. **Réserve de biosphère de la Terre du léopard (anciennement Réserve de biosphère de Kedrovaya Pad) (Fédération de Russie), changement de nom.** Le Comité consultatif s'est

félicité de la carte de zonage fournie à la suite de la soumission, en 2018, d'une demande visant à rebaptiser ce site « Réserve de biosphère de la Terre du léopard ».

209. Le Comité consultatif ne disposait toutefois pas de suffisamment d'informations pour décider si le site répondait aux critères du Réseau mondial de réserves de biosphère, et il a recommandé que ce changement de nom soit **différé**.

210. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à chercher à coopérer avec les autorités responsables de la zone marine et terrestre située au sud de l'aire centrale, afin de s'assurer que celle-ci ne sera pas menacée, et à envisager la possibilité de créer une zone tampon. Le Comité a également noté que la carte de zonage fournie n'était pas suffisamment claire. Il a donc demandé aux autorités de lui communiquer une carte de zonage claire et analysable. Le Comité a également demandé que lui soient transmises des informations complètes concernant les questions susmentionnées lorsque la proposition sera de nouveau soumise.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)
17-21 juin 2019

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE: Le point sur la stratégie de
communication et le plan d'action du MAB**

1. Lors de sa dernière session en juillet 2018, le Conseil du MAB a adopté à l'unanimité la stratégie globale et le plan d'action de communication inscrit dans le Plan d'action de Lima et disponible en ligne en anglais et en français.
2. De nombreux Délégués ont souligné le succès des vidéos d'une minute intitulées #ProudToShare et l'importance de les produire. Les vidéos sont disponibles sur la chaîne You Tube de l'UNESCO et sur le site Web du MAB de l'UNESCO. Plusieurs nouvelles vidéos ont été produites depuis juillet 2018 et présentées lors de la réunion du réseau 'EuroMAB 2019 qui s'est tenue à Dublin (Irlande) du 2 au 5 avril 2019 ainsi qu'à l'occasion du congrès IPBES # 7 qui a eu lieu à l'UNESCO-Paris (29 avril - 4 mai 2019) et enfin lors de la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique à l'UNESCO le 22 mai dernier.
3. Les réunions des réseaux régionaux représentent des opportunités pour mettre en œuvre la stratégie, comme en témoigne la dernière réunion EuroMAB 2019 qui s'est tenue dans la réserve de la biosphère de la baie de Dublin, où une séance de communication spécifique a été organisée à l'ouverture pour tous les participants.
4. Telles qu'adopté dans le plan de communication, le Secrétariat prévoit plusieurs sessions de formation sur la narration des histoires des réserves de biosphère au niveau régional et par le biais des réunions des réseaux régionaux en 2019, notamment en Europe, en Afrique et en Asie.
5. Le Secrétariat recherche un soutien pour traduire la stratégie en espagnol ainsi que dans d'autres langues (comme ce fut le cas pour la boîte à outils sur la communication et l'image de marque). Le plan de communication sera ensuite mis en ligne en tant que document évolutif à mettre à jour avec des études de cas et des histoires additionnelles sur le nouveau site Web.
6. Le Secrétariat présentera la mise en page de son nouveau site Web. Toutes les

informations sur le programme MAB et le Réseau mondial de réserves de biosphère sont disponibles sur ce nouveau site. Le Secrétariat est en train de créer de nouvelles pages pour chaque réserve de biosphère.

7. Tel qu'adopté dans le plan de communication, il est prévu qu'en 2019, chaque réserve de biosphère raconte en toute confiance son histoire fondamentale et que chaque réserve de biosphère ait réalisé un film ProudToShare.

8. Le Conseil du MAB est invité à faire part de ses observations sur les progrès accomplis et à apporter son soutien, par le biais de son comité national du MAB et / ou de son point focal pour chaque réserve de biosphère, afin de réaliser un film ProudToShare d'ici à la fin de 2019 et de partager leur histoire sur le site Web.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)
17-21 juin 2019

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : PROGRAMME DE BOURSES DU MAB
POUR JEUNES SCIENTIFIQUES**

I. Sélection des Bourses du MAB pour les Jeunes Scientifiques (MAB YSA)

1. Le Secrétariat du MAB, par le biais des Comités nationaux du MAB et des Commissions nationales pour l'UNESCO, a reçu quarante-huit (48) candidatures éligibles provenant de trente-quatre (34) pays (annexe 1), vingt (20) des candidats étaient des femmes.
2. Selon les critères et les conditions révisés pour les bourses du MAB pour jeunes scientifiques approuvés par la 30^{ème} session du CIC-MAB, le Bureau du Conseil du MAB examinera les candidatures reçues et sélectionnera les six (6) gagnants des bourses du MAB pour jeunes scientifiques de 2019, financées par l'UNESCO.
3. Le CIC du MAB est invité à envisager d'approuver les six (6) lauréats sélectionnés par son Bureau du CIC.

II. Amélioration du Programme de bourses MAB pour jeunes scientifiques

4. Depuis la création du Programme de bourses MAB pour jeunes scientifiques en 1989 (en 30 ans de l'existence), le Bureau du MAB a décerné 323 bourses à de jeunes scientifiques de 92 pays différents. Ce programme a permis à de jeunes scientifiques, dont 46 % de femmes, d'entreprendre plus de 300 projets de recherche, dont la plupart ont été réalisés dans des réserves de biosphères ou concernaient celles-ci. Quarante-quatre pour cent (40%) des participants au Forum des jeunes du MAB de 2017 étaient des scientifiques. Cela montre clairement l'intérêt des jeunes scientifiques pour le programme MAB de l'UNESCO.
5. Les projets de recherche menés dans le cadre du Programme de bourses constituent une riche source d'informations sur des questions liées à l'Homme et à la biosphère, notamment les trois fonctions des réserves de biosphère et, dans certains cas, sur l'intégration de ces fonctions. Ils abordent des changements environnementaux majeurs auxquels la

biosphère est confrontée, comme, entre autres, les changements climatiques, la fourniture de services écosystémiques, l'urbanisation et les activités socioéconomiques.

6. Le Conseil international de coordination du Programme de l'Homme et la biosphère (MAB-CIC) à sa 29^{ème} session, les 12-15 juin 2017, a adopté les nouveaux critères et conditions pour la sélection des lauréats des bourses MAB pour jeunes scientifiques afin d'aborder le Plan d'Action de Lima (PAL) et les Objectifs de Développement Durable (ODD) correspondants aux candidatures. Le Conseil a en outre décidé de renforcer la visibilité des réalisations et des répercussions du Programme de bourses pour jeunes scientifiques du MAB de l'UNESCO et de mobiliser des fonds supplémentaires afin de renforcer cette visibilité et ces répercussions.

7. À cet égard, le Secrétariat du MAB a élaboré une note conceptuelle pour le projet intitulé « Bourses l'Homme et la biosphère pour les jeunes scientifiques : aider les jeunes à aider la planète » qui accompagne le présent document. Cette note a été présentée à la 30^{ème} session du CIC-MAB en 2018, soulignant le fait que l'objectif principal serait d'adopter une approche intégrée visant à augmenter le nombre de jeunes scientifiques récompensés tout en les laissant s'engager dans des activités de promotion et de diffusion par le biais de diverses activités de communication (conférences, messages vidéo, messages, etc.).

8. L'objectif à long terme est de renforcer les possibilités et les capacités des jeunes scientifiques de mener des études et des travaux de recherche scientifiques dans les réserves de biosphère répondant aux aspirations du Plan d'action de Lima, et de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) pertinents afin de consolider la position des réserves de biosphère en tant que « sites d'excellence » et « sites d'apprentissage pour le développement durable ».

9. La 30^{ème} session du CIC-MAB a globalement approuvé la note conceptuelle et a encouragé le Secrétariat à assurer le suivi de mobilisation des financements appropriés pour le Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques et tenir le Bureau informé.

10. Afin de donner suite aux recommandations du CIC-MAB, le Secrétariat a présenté la note conceptuelle et entamé les discussions initiales avec les donateurs / États membres potentiels lors de plusieurs réunions régionales et sous-régionales - en particulier en Asie et dans le Pacifique. Il a obtenu des informations précieuses pour élaborer une proposition de projet de financement extrabudgétaire de ce programme, qui sera présentée aux partenaires potentiels d'ici au 30 septembre 2019.

11. Le Conseil du MAB est invité à prendre note de l'état d'avancement de l'amélioration du système de récompense des jeunes scientifiques du MAB. Compte tenu des 30 années



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/10 rev
Paris le 16 mai 2019
Original: anglais

d'existence du programme MAB YSA, le Conseil est également invité à suggérer des modalités permettant de renforcer la visibilité de ce programme, notamment dans le contexte de la stratégie MAB, du PAL et de la contribution à la mise en œuvre des ODD.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/10 rev
Paris le 16 mai 2019
Original: anglais

Annexe 1: Liste des candidats admissibles pour les Bourses du MAB 2019 pour jeunes scientifiques

Genre	NOM	Prénom	Pays	Région	Titre de l'étude
1 M	SCHAUMAN	Santiago Augusto	Argentina	LAC	Variable human pressures on Biosphere Reserves: the case of Argentina
2 F	DE GROOT	Grecia Stefania	Argentina	LAC	The link among local practices, conservation, sustainability and social roots: the role of floral resource availability and diversity at the landscape scale for small-scale beekeeping in the MAB Andino North-Patagonic biosphere Reserve
3 F	MIRZAYEVA	Samra	Azerbaijan	ENA	Creating artificial biosphere systems based on productivity of non-parasitic bacteria
4 M	YUSIF	Abiyev	Azerbaijan	ENA	Evolution of current state of the Shahdag national Park by using Remote Sensing methods and awareness of native people
5 F	KASHPEI	Irina	Belarus	ENA	Researching the status and distribution of the badger Meles meles in Belovezhskaya Pushcha Biosphere Reserve UNESCO MAB Biosphere Reserve and UNESCO World Heritage Site in Belarus as a tool to support management planning and community engagement
6 M	DEGBELO	Finagnon Galvius	Benin	AFR	Factors affecting farm's susceptibility to crop raiding by African elephants in W-Benin national park (Northern Benin)
7 M	GNONLONFOUN	Isidore	Benin	AFR	Assessing physiological responses and carbon sequestration dynamic of woody plants in response to vegetation fires and elephants' disturbances in Pendjari Biosphere Reserve in Benin, West Africa
8 F	SANTOS GARCIA	Andrea	Brazil	LAC	Mapping and assessing land degradation in Biosphere Reserves: towards sustainable development through governance opportunities
9 M	ALMENDRAS GARCIA	Diego	Chile	LAC	Marine Debris in Juan Fernandez Archipelagos



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/10 rev
Paris le 16 mai 2019
Original: anglais

10	M	BARRIOS	Miguel David	Colombia	LAC	Ecological and population genetics approach for the conservation of seagrass ecosystems in the Seaflower Biosphere Reserve
11	M	NDZAI	Saint Fédriche	Congo (Rep)	AFR	Diversité écosystémique, floristique et estimation des stocks de carbone (aérien et organique) dans l'Unité forestière d'aménagement(UFA) Mbomo-Kellé, Département de la Cuvette-Ouest, République du Congo
12	F	BOKAKETI	Emmanuelle Graciase	Congo (Rep)	AFR	Etude comparative du carbone stocké par quelques espèces ligneuses
13	M	SOLIS AGUILAR	David A.	Costa Rica	LAC	Cultural geographical approach to Maleku indigenous people's practices in sacred places located in Tenorio volcano protected Zone and Caño negro national Wildlife Refuge
14	M	LEBRI	Marius	Côte d'Ivoire	AFR	Impact de l'élevage d'agouti dans les réserves de biosphère de Comoé et Taï en Côte d'Ivoire
15	F	BROOKS LAVERDEZA	Rosa Maria	Cuba	LAC	Conservation and sustainable use of flora in agroecosystems of Baconao Biosphere Reserve
16	M	BARNES	Isaac Yaw	Ghana	AFR	Ghana 101: using story telling through a geo-story map to highlight Bia River Biosphere Reserve's anthropogenic effect on community livelihood and adaptation
17	M	OPOKU	Yaw	Ghana	AFR	An ethnobotanical study of medicinal plants in the newly designated Lake Bosomtwe Biosphere Reserve of Ghana
18	M	HOCK	Ferenc	Hungary	ENA	Development of a register of invasive plants for the Pilis Biosphere Reserve and assessment of the expansion of invasive species in the Danube-valley based on data from the biosphere reserves
19	M	SIVADAS	Deepu	India	ASPAC	Estimating Carbon Seduestration potential of forests in the Nilgiri Biosphere Reserve, India
20	M	TRIWIBOWO	Dimas	Indonesia	ASPAC	Simple water treatment system in peat swamp forest region in Cagar Biosfer Giam siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BB)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/10 rev
Paris le 16 mai 2019
Original: anglais

21	F	ARDIATI	Fenny Clara	Indonesia	ASPAC	Isolation, screening, and assessment of White Rot Fungi in "Berbak and Sembilang" Biosphere Reserve for their potency in wastewater treatment
22	M	JAMEKHORSHID	Ahmad	Iran	ASPAC	Risk zoning map and behavior simulation of fire in Arasbaran Biosphere Reserve
23	F	BAILEY	Janel	Jamaica	LAC	Variations in Fat and Muscle distribution in athletes from different biosphere reserves
24	M	CAMPBELL	Eon	Jamaica	LAC	Quality of life in regard to sleep, nutrition and oxygen delivery of athletes from four biosphere reserves in Jamaica
25	F	MAMMADOVA	Aida	Japan	ASPAC	the role of Biosphere Reserves in "creating" international eco-entrepreneurship possibilities for youth in micro-financed transition areas of Russian and Japanese BRs
26	F	ABILOVA	Sholpan	Kazakhstan	ASPAC	Dendrochronological studies of Scots pine (<i>Pinus sylvestris</i> L.) in the territory of the Katon Karagay Biosphere Reserve
27	M	KANTARBAYEV	Sanzhar	Kazakhstan	ASPAC	Study of the current state of the brown bear group (<i>Ursus arctos</i>) in East Kazakhstan
28	F	CHETTY	Keesha	Kenya	AFR	Identifying the relationship between baboon raiding deterrent methods and crop height in the Garden Route, Western Cape, South Africa
29	M	RAMANGASON	Hasinala	Madagascar	AFR	Dynamics of frugivores communities at Sahamalaza-iles Radama Biosphere Reserve and their implication for seed dispersal patterns and reforestation
30	M	BARRY	Tahirou	Mali	AFR	Etude socioéconomique et la cartographie de la réserve de biosphère de la Boucle de Baoulé au Mali (RBBB)
31	F	MARTINEZ CASTILLO	Violeta	Mexico	LAC	Coral resilience and coastal development: the ability of corals to survive a changing environment under anthropogenic stressors
32	M	SAENZ-CEJA	Jesus Eduardo	Mexico	LAC	Fire ecology and fire management in the Monarch Butterfly Biosphere Reserve
33	M	DERDABI	Mohamed Rida	Morocco	AFR	Contribution à l'analyse et au diagnostic de la pêche artisanale dans le Déroit de Gibraltar (rive



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/10 rev
Paris le 16 mai 2019
Original: anglais

						marocaine) et ses différentes interactions
34	F	TOUJGANI	Ihssane	Morocco	AFR	Caractérisation et valorisation des ressources génétiques locales du châtaignier commun (<i>Castanea sativa</i> MILL.) dans la réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée
35	M	PAUDEL	Kumar	Nepal	ASPAC	An assessment of potential biosphere reserves in Nepal, a case of Kangchenjunga landscape
36	M	JIMOH	Kazeem	Nigeria	AFR	Impact of green economy in biosphere reserve project (GEBR) as an alternative livelihood source on the poverty status of Omo Biosphere Reserve communities
37	M	FALEMARA	Babajide Charles	Nigeria	AFR	Comparative Assessment of Carbon Stock, Sequestration Potential and Economic Valuation of Tree species as Ecosystem Services in the Interrelated Zones of Omo Biosphere Reserve, Nigeria
38	M	EGOROV	Igor	Russia	ENA	Biosphere Reserve "Khakassky" as an instrument of socio-economic transformations of a peripheral region of Southern Khakassia
39	F	UNKOVSKAYA	Maria	Russia	ENA	Assessment of the ecological status of water bodies of the Great Volzhsko-Kamsky Biosphere Reserve by bottom sediments depending on anthropogenic and natural processes
40	M	NDATIMANA	Gilbert	Rwanda	AFR	Intensification for preservation /conservation of aquatic organisms
41	F	NDOUR	Sanou	Senegal	AFR	<i>Ceratophyllum demersum</i> L. et <i>Najas marina</i> L., 2 plantes aquatiques envahissantes dans la vallée du fleuve Sénégal : impacts écologiques et socioéconomiques de leur prolifération et stratégie de gestion
42	M	RATNAYAKE	Amila Sandaruwan	Sri Lanka	ASPAC	The late Holocene environmental changes in southeast to north coasts of Sri Lanka
43	F	CLARKE	Joyelle	St Kitts	LAC	Reframing Young minds: refashioning environmental conservation in the Green Valley MAB area through sustainable education



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/10 rev
Paris le 16 mai 2019
Original: anglais

44	M	BADRELDIN	Ahmed	Sudan	AFR	The conservational role of local communities on Jebel Al Dir Biosphere Reserve (JADBR), Sudan
45	F	AISSAOUI	Yousra	Tunisia	AFR	La modélisation du traçage chimique des eaux usées dépolluées et leur valorisation dans le milieu rural agricole : application dans le système lagunaire du Bizerte
46	F	MNASRI	Intissar	Tunisia	AFR	Sciences participatives pour le suivi et la gestion des espèces exotiques dans la réserve de la biosphère Zembra et Zembretta
47	F	HOANG THI	Hue	Vietnam	ASPAC	Study on the attitude of local people toward the use of disposable plastic products for proposing the policy of reducing plastic pollution in Xuan Thuy National Park, Nam Dinh (the Red River Biosphere Reserve)
48	F	HOANG THI	Lan	Vietnam	ASPAC	Functions and Services of Restored Mangrove Ecosystem in the Red River Biosphere Reserve

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)
17-21 juin 2019

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : Bourse Michel Batisse pour la gestion
des réserves de biosphère**

1. Suite à la décision du MAB-CIC en 2004 sur la mise en place d'un système de récompense en mémoire de M. Michel Batisse, le Secrétariat a envoyé une lettre circulaire du MAB (CL/MAB/2018/2, 30 novembre 2018, en annexe) et avait reçu huit dossiers de huit pays, qui répondaient tous aux critères.
2. Lors de sa 29^{ème} session qui s'est tenue du 12 au 15 juin 2017, le Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB CIC) avait adopté les nouvelles conditions suivantes pour la sélection de la bourse Michel Batisse: (i) des études de cas doivent être soumis au préalable lors d'une session sur deux: ii) **le montant de la récompense pour l'étude de cas gagnante présentée à la session du Conseil du MAB concernée s'élève désormais à 12 000 USD, frais de voyage et d'indemnités compris.**
3. Les membres du Comité consultatif ont été invités à classer les candidats à l'aide d'un tableau d'évaluation. Sur la base des classements, le Comité consultatif a recommandé au Bureau du Conseil du MAB que M. José Santiso (Espagne) soit le lauréat de la bourse Michel Batisse 2019 pour son étude de cas intitulé «Plan alimentaire de la Réserve de biosphère de la Mariñas Coruñas e Terras do Mandeo en tant qu'outil pour la création d'emplois locaux, la promotion de la biodiversité et l'atténuation des changements climatiques ».
4. Cette recommandation a été soumise aux membres du Bureau du MAB CIC pour que le candidat puisse présenter son étude de cas lors de la 31^{ème} session du CIC-MAB. Le Secrétariat a pris des dispositions pour que le lauréat soit présent pour présenter son étude de cas et recevoir son prix du Président du Conseil du MAB.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/12
Paris, 13 mai 2019
Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)

17-21 juin 2019

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE: Mise en œuvre du plan d'action de Lima

1. Afin de garantir la mise en œuvre effective de la stratégie du MAB (2015-2025), le 28^{ème} CIC du MAB a adopté le Plan d'action de Lima pour le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB) et son Réseau mondial de réserves de biosphère (2016-2025) contenant 62 actions regroupées dans cinq domaines d'action stratégiques.¹

2. Après son adoption, les membres du CIC-MAB et les observateurs ont commencé à partager leurs expériences initiales relatives à la mise en œuvre du LAP à sa 29^{ème} session. Avant sa 30^{ème} session, le Secrétariat du MAB avait mis en ligne un formulaire de mise en œuvre du PAL sur le réseau MABnet. 150 soumissions ont été reçues et les résultats globaux ont été présentés à la 30^{ème} session. Le rapport de suivi de la mise en œuvre du PAL de juillet 2018 fournit de plus amples détails.² Selon le rapport, environ 7% des personnes interrogées étaient d'avis que d'excellents progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre des actions du PAL dont ils étaient responsables. 50% ont signalé un bon processus et 41% des progrès limités (les deux pour cent restants n'ont signalé aucun progrès ou n'ont pas suffisamment d'informations à ce sujet).

3. Afin de tenir le 31^{ème} CIC du MAB au courant des progrès accomplis depuis la 30^{ème} session, les représentants des États Membres et des réseaux régionaux et thématiques du MAB et des réserves de biosphère ont été invités à fournir au Secrétariat du MAB des rapports écrits mettant l'accent sur la mise en œuvre du Plan d'action de Lima (SC-19 / CONF.231 / 5). Le Secrétariat du MAB a également mis à disposition un formulaire de mise en œuvre du PAL 2019 en ligne. Les informations recueillies via ce formulaire jusqu'au 15 juin 2019 seront résumées et présentées par le Secrétariat du MAB lors de la trente et unième session du CIC du MAB. Le Secrétariat du MAB mettra également en place une nouvelle section sur le réseau MABnet destinée à faciliter le partage des expériences de mise en œuvre du PAL entre les parties prenantes.

4. Conformément à l'action E3.2 du PAL, une évaluation à mi-parcours doit être entreprise, présentée et examinée en 2020. Conformément à l'action E3.2 du PAL, le Secrétariat du MAB a contacté le Service de contrôle interne de l'UNESCO concernant l'évaluation à long terme. IOS procédera à cette évaluation indépendante de la stratégie du MAB et du Plan d'action de Lima entre le deuxième semestre de 2019 et le premier semestre

¹ Le texte complet du PAL, ainsi que la stratégie du MAB et la déclaration de Lima sont disponibles sur le site Web du MAB (le MABnet) en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, et russe à partir de la page: <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/strategies-and-action-plans/new-mab-strategy-and-action-plan/documents/>

² Disponible sur le réseau MAB:

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/LAP_Implementation_Monitoring_Report.pdf



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/12
Paris, 13 mai 2019
Original: anglais

de 2020. À cette fin, IOS engagera un consultant externe ou une équipe de consultants pour réaliser cette évaluation en son nom.

5. Bien que la méthodologie précise et la portée de l'évaluation soient définies en concertation entre le Bureau du MAB, le Secrétariat du MAB et le Bureau de l'évaluation d'IOS, il est prévu que cette évaluation examinera des aspects tels que la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des interventions du PAL. L'évaluation sera conceptualisée à travers une théorie du changement et opérationnalisée à travers une matrice d'évaluation, qui indiquera comment les questions d'évaluation convenues seront traitées par des méthodes de recherche appropriées. Il est prévu qu'un représentant d'IOS assiste aux sessions pertinentes du 31^{ème} CIC du MAB et de son bureau lors de la discussion du PAL.

6. Au cours de cette évaluation, le Conseil du MAB est invité à partager et à discuter de ses expériences en matière de mise en œuvre du PAL, des enseignements tirés et des bonnes pratiques, et à donner son point de vue sur la mise en œuvre efficace du PAL et les modalités de rapport et d'évaluation connexes.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)

17-21 juin 2019

Point 14 de l'ordre du jour provisoire: Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB)

1. À sa 29e session, le Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (CIC-MAB) a décidé d'élaborer des directives techniques pour les réserves de biosphère (https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000253591_fre).
2. Le Secrétariat du MAB a rendu compte des progrès accomplis jusqu'en juillet 2018 lors de la 30e session du CIC-MAB. Le CIC-MAB a approuvé le mandat et la feuille de route du groupe de travail TGBR, mais a décidé d'organiser un deuxième appel à candidature pour les experts souhaitant siéger au groupe de travail TGBR pour améliorer la répartition régionale et du genre inégale. Il a été demandé au Secrétariat du MAB d'envoyer une lettre aux États Membres leur demandant de désigner de nouveaux experts. (http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/FINAL_30_MAB_ICC_REPORT_fr.pdf).
3. Ce document rend compte de la mise en œuvre des décisions ci-dessus du CIC-MAB et fait le point sur l'évolution des DTRB.

Rapport sur le deuxième appel à propositions:

4. En juillet 2018, 47 experts de 23 États membres ont composé le groupe de travail sur le DTRB (GT-DTRB) répartis en quatre sous-groupes thématiques (SGT): le zonage des réserves de biosphère; gouvernance des réserves de biosphère; politique & plans de gestion et stratégie financière, et gestion et suivi des données.
5. Après un long processus de candidature, le Secrétariat du MAB a reçu 25 candidatures éligibles des pays suivants:

Région	Pays	Nominations par pays
ALC		
	Mexique	3 incl. 1 femme
	Colombie	3 incl. 1 femme
	Cuba	4 incl. 1 femme
	Argentine	1 femme
AFR		
	Sénégal	1
	Soudan	1
	Nigeria	3
	Côte d'Ivoire	5 incl. 4 femme
ASPAC		
	Australie	1 femme
	Corée	2 incl. 1 femme
	Pakistan	1
Total		25

Deux candidatures n'étaient pas éligibles faute de CV et deux experts auto-retirés.

En novembre 2018, le Bureau du MAB a approuvé la composition suivante:

Groupe de travail DTRB: 70 experts de 33 pays dont 15 de l'Amérique latine et des Caraïbes, 23 de l'Europe et de l'Amérique du Nord, 23 de l'Afrique et 8 de l'ASPAC; 33% des experts sont des femmes.

Sous-groupes thématiques (SGT):

- **Zonation des réserves de biosphère :** 17 experts de 15 pays dont 3 de l'Amérique latine et des Caraïbes, 5 de l'Europe et d'Amérique du Nord, 7 de l'Afrique et 2 de l'ASPAC; 29% des experts sont des femmes.

- **Gouvernance des réserves de biosphère :** 17 experts de 17 pays, dont 4 de l'Amérique latine et des Caraïbes, 7 de l'Europe et d'Amérique du Nord, 4 de l'Afrique et 2 de l'ASPAC; 29% des experts sont des femmes.

- **Politique, plan de gestion et stratégie financière :** 20 experts de 19 pays, dont 5 de l'Amérique latine et des Caraïbes, 6 de l'Europe et d'Amérique du Nord, 5 de l'Afrique et 3 de l'ASPAC; 35% des experts sont des femmes.

- **Gestion et suivi des données:** 16 experts de 14 pays, dont 3 de l'Amérique latine et des Caraïbes, 5 de l'Europe et de l'Amérique du Nord, 7 de l'Afrique et 1 de l'ASPAC; 38% des experts sont des femmes.

Les chartes de statistiques détaillées de la liste approuvée en novembre 2018 figurent dans le document SC-19/CONF.231/INF.4

Mise à jour des travaux du groupe de travail TGBR (GT-DTRB) et des sous-groupes thématiques (SGT)

6. Toutes les réunions du GT-DTRB et du SGT sont virtuelles et organisées par le Secrétariat du MAB. Les documents de travail sont en anglais.

7. Après la 30e session du CIC-MAB, le GT-DTRB a tenu une réunion le 26 juillet 2018 pour examiner un projet actualisé de l'esquisse des DTRB (prototype II du DTRB) préparé par le secrétariat du MAB, afin de décider du processus de nomination des Présidents et Rapporteurs du GT-DTRB et des SGT.

8. Les SGT ont commencé leurs travaux en janvier 2019. Trois d'entre eux ont commencé à rédiger le contenu des DTRB par domaines prioritaires et à se réunir régulièrement, deux fois par mois (annexe I).

9. Depuis le début des travaux des DTRB, un certain nombre d'experts n'ont pas participé activement aux réunions. Par conséquent, en tant que Président des SGT, le Secrétariat du MAB a envoyé un courrier électronique à chaque membre non actif pour lui demander de confirmer son intérêt. La liste finale des 70 experts approuvés, ainsi que des membres du SGT figure dans le document d'information SC-19/CONF.231/INF.5.

10. Afin d'améliorer la communication et le partage de documents, le Secrétariat du MAB a créé un espace de travail collaboratif dédié aux DTRB dans UNESTTEAM. Il est accessible à tous les membres actifs des SGT.

11. Il faut souligner que MAB France apporte son soutien au développement du DTRB. Un stagiaire est détaché auprès du Secrétariat du MAB pour une période de six mois, de février 2019 à juillet 2019.

12. Afin de documenter le travail de développement des DTRB, des enquêtes ont été envoyées aux membres du comité consultatif afin de recueillir leurs points de vue et expériences en rapport avec les DTRB (Annexe II A&B). Les réponses seront partagées sur l'espace de travail UNESTTEAM. Une interaction directe entre certains membres du comité consultatif et le groupe de travail stratégique pourrait être organisée selon les besoins.

13. Le projet de table des matières du DTRB de mai 2019 (Annexe III) sera soumis au Bureau du MAB pour approbation lors de la 31e session du CIC-MAB.

14. Le Conseil du MAB est invité à:

- a) prendre note de ce rapport et approuver la décision du Bureau du MAB sur le projet de table des matières du TGBR (Annexe III)
- b) orienter le travail du TGBR
- c) encourager les États membres à aider le secrétariat du MAB à élaborer les DTRB.

ANNEX I: CALENDAR OF THE TGBR MEETINGS & LIST OF BUREAU MEMBERS**TGBR working group**

Date	location	Main outcome
06/07/2018	Skype meeting	Draft TORs of the WG Draft Road map of the WG
07/26/2018	Face to face meeting in Palembang	finalize draft TORs and Road map to be presented to MAB ICC
09/26/2018	Skype meeting	Discussion on TGBR outline Nomination of Chair and Rapporteurs

Policy Management thematic sub-group

Date	Location	Main outcome
01/29/2019	Skype meeting	Election of interim Chair and Rapporteur Discussion on table of contents and agree on way forward for the drafting work Distribution of responsibilities among the experts by items of the priority area

Contributions of participants by mail and on a shared document

Governance thematic sub-group

Email discussions on going on table of content – work in progress

Zonation thematic Group

Date	Location	Main outcomes
26/03/2019	Skype meeting	Election of the Chair Discussion on the way of working in-group of the TSG Discussion on table of contents
09/04/2019	Skype meeting	Discussion on specifics items of the draft between the experts Presentation of the shared literature
24/04/2019	Skype meeting	Introduction to the UNESTTEAM platform Discussion on specifics items of the draft between the experts Distribution of the responsibilities between the participants

Monitoring thematic sub-group

Date	Location	Main outcomes
22/03/2019	Skype meeting	Election of the Chair Discussion on the way of working in-group of the TSG Creation of thematic sub working group and a pool online for the participants
08/02/2019	Skype meeting	Election of the Rapporteur Distribution of the responsibilities between the participants Discussion on the way of working in-group of the TSG
02/05/2019	Skype meeting	Distribution of the responsibilities between the new participants Discussion on contributions on the shared document Introduction to the UNESTTEAM platform

List of Chairs and Rapporteurs of TSG

TSG	CHAIR	RAPPORTEUR
Governance	M. Martin Price (United Kingdom)	Ms. Mireille Jardin (France)
Data Management and Monitoring	M. Sergio Leandro (Portugal)	Ms. Beth Kaplin (Rwanda)
Policy, Management and business plans	M. Lütz Moller (Germany) a.i	Ms. Ruida Pool-Stanvliet (South Africa)
Zonation	M. Reinaldo Francisco Ferreira Lourival (Brazil)	Ms. Catherine Cibien (France)

ANNEX II A: GENERAL SURVEY FOR THE ADVISORY COMMITTEE MEMBERS

In the framework of the redaction of the *technical guidelines of biosphere reserves (TGBR)*, we would like to ask you some questions on your experience as member of the Advisory Committee. This work is divided in four thematic sub-group: Governance, Zonation, Management & Policy and Monitoring.

We kindly invite you to illustrate the items with concrete examples if you can!

I. GOVERNANCE

Open issue: *What were the principal difficulties in terms of governance you may observed throughout the revision or the designation of new biosphere reserves? Are there specific questions which caused you any difficulties?*

.....
.....

1. Local participation

- Problem according to **local participation**? Are there different interpretations of the vision of the “participation”?

.....
.....

- Are there different ways of organizing the participation and its integration into the governance structure?

.....
.....

- How should endorse and signs the nomination form?

E.g: in the BR of the Cevennes, some of the municipalities did not signed the Charter of the parc. For this reason the parc did not met the conditions of BR at the last report.

.....
.....

- Did you meet some difficulties in the Integration of **indigenous people** in the governance? Their vision of biodiversity? The political organization?

.....
.....

- What are the issues according the role of the **private sector**? Are their **different models of integration** of private sector in the BR governance?
Integration VS financing, element to select private enterprises or are all of them welcome?

.....
.....

2. Institutional mechanism

- What kind of difficulties you noted in determining **the role of national authorities**?

.....
.....

- What kind of difficulties you noted in determining the **function of management authorities** of the three areas? (Core, buffer and transition)?

.....
.....

- In terms of governance, what are the issues of different kind of **ownership title** of biosphere reserve (private, public...). What kind of **mechanism/ Authority model** are set up? What are the advantages or weaknesses of the different models?

.....
.....

II. MANAGEMENT

Open issue: *What are the difficulties encountered in the implementation of a management plan of BR ? ? Are there specific questions which caused you any difficulties ?*

.....
.....

- Does this **notion (management plan = MP)** build a consensus? Are there various categories of visions?

.....
.....

- Do exist difficulties to integrate in the long run the **3 aspects in the MP?** (Conservation, development structures and green economy?)

.....
.....

- According to the **business strategy**, what are the principal issues? According to the **fund raising**?

.....
.....

- According to the **marketing strategy** and the **communication strategy**, what are the **principal difficulties** you have met during your experience in the AC? : branding, logo settlement

.....
.....

- Difference between plan and policy? What are the most frequently designed?

.....
.....

III. ZONATION

Open issue: What are the principal issues connected with the zonation of BR ? ? Are there specific questions which caused you any difficulties?

.....
.....

- What are the difficulties faced with the **exteriors limits**? (geographical, ecological, political, cultural limits) How the advisory committee decides **the area is adapted to coordinated the three functions of a BR?**

.....
.....

- Areas: how you determine that **the 3 areas (Core, Buffer and Transition) are relevant in terms of the three functions** (conservation, development structures, green economy)?

.....
.....

- Did you noted some difficulties **in building a BR on a pre-existing governance structure** like a National/regional parc, a protected area ... ?

.....
.....

- Do the **notions of core area, buffer area and transition area** build consensus

Remind to develop some examples for each category if you can!

Core: difference between German vision of the core area: no management VS French vision: strict interpretation of the statutory framework: the protection of the core area must be organized according the objectives of the BR (but who decides of the coherence? How?) How make others countries?

Buffer: How do you interpret the framework statutory if it does not specify some case?
e.g BR in Spain do not meet the criteria because there was a nuclear central on his buffer area (statutory framework do not specify it is forbidden)

e.g: sometimes, there is no place around the core area to set up a buffer zone (e.g BR Gorges du Gardon), what should we do in this case? How do we consider the protection of the core area is sufficient?

.....
.....
.....
.....
.....

- How do you chose at the AC the **activities, which are compatible**? By which logic of interpretation for each area (Core, Buffer and transition) ? Are there oppositions?

.....
.....

Transition: Do this notion build consensus?

.....
.....

IV. MONITORING

Open issue: According to the monitoring, what kind of difficulties you noted during your experience at the Advisory committee? *Are there specific questions which caused you any difficulties?*

.....
.....

- What are the difficulties to build **performance indicators**?
For the 3 areas?
For the long run?

.....
.....
.....
.....
.....

- Which **criterion need indicators**? Does that build consensus?

.....
.....

- By which logic do we decide the **conditions of excellence awards**?

.....
.....

- What problem do you encountered **for periodic report**?

.....
.....

- Do you heard about difficulties in the **building of information center**?

.....
.....

ANNEX 2B: SURVEY FOR ADVISORY COMMITTEE MEMBER - TSG GOVERNANCE

For each issue, please can each of you briefly indicate what you feel is - or are:

- the main problem(s) that should be looked at;
- the various solutions which you know have been found to solve the problem;
- what sort of guidance or recommendation would be needed to help countries or sites to improve the situation or simply deal with the issue.

I. Local participation (elements of this section will include sub-sections a) before nomination and b) after designation

- Engagement strategy development: early engagement and building long-term relationships
- Stakeholder mapping: how to proceed and how to use it
- Local participation: how to organize it, mechanisms to ensure local participation and techniques for conflict resolution
- Inclusion of areas where traditional lifestyles and indigenous uses of biodiversity are practiced (including sacred sites) cf Seville Strategy, Goal II, 3
- Role of the agency responsible for the core area
- Role of local authorities and other government agencies/organisations (at any level from local to national)
- Involvement of the private sector

II. Institutional/governance mechanisms

- Role of national authorities and/or, in federal states, regional authorities
- Establishment of a biosphere reserve from 1) an existing protected area or 2) ex nihilo
- Mechanisms to manage human use and activities in the buffer zones (art 4 item 7 a): regulatory and contractual policies, incentives, joint decision-making
- Authority or mechanism: difference between authority and mechanism, composition, regulatory/enforcement powers (police powers)
- Institutional mechanisms to manage, coordinate and integrate programmes and activities of the BR
- Models for authorities and mechanisms; and their advantages and weaknesses
 - 1) Existing body of a protected area, (in some cases, extending beyond its boundaries), or of part of the area
 - a. e.g., National Park, Regional Nature Park, cooperation Nature/Marine Park
 - 2) Structure under specific national legislation on BRs
 - a. e.g. Spain, Mexico
 - 3) Public governing body adapted to the needs of the BR
 - a. e.g. a municipality with the addition of a management committee and associations
 - 4) Governance of an Island
 - a. e.g., Minorca, Isle of Man
 - 5) Public
 - a. e.g., grouping of public institutions including municipalities
 - 6) Private
 - a. e.g., association or charity under national law
 - 7) Public/private partnerships (with clear definition of roles and responsibilities)
 - 8) Ad hoc structure
 - 9) Others

ANNEX III: Draft Outline of the Technical Guidelines for Biosphere Reserves (TGBR)

Part I. Background information on biosphere reserves

I. Introduction

A. Background and purpose of the TGBR

B. MAB programme

1. What is a biosphere reserve?
2. The World Network of Biosphere Reserves
3. Transboundary biosphere reserves
4. Multi-designated sites
5. Biosphere reserves as protected areas (IUCN classifications) and as areas beyond protection
6. MAB – an intergovernmental programme of UNESCO, bodies and decision-making
7. Context (2030 Agenda, Rio conventions)

C. Drafting procedure

D. Open access policy

II. Nomination of a new biosphere reserve

A. Biosphere reserves as learning sites for sustainable development: Three integrated functions (Article 3, Seville)

1. Conservation
2. Development
3. Logistical support
4. What does a functioning model for biosphere reserves look like?

B. How to nominate a biosphere reserve

1. How to initiate a nomination
2. How to prepare a nomination file
Info box/case study
3. What is the Designation Procedure? (Article 5, Seville)
4. How to nominate transboundary biosphere reserves
5. What about multi-designated sites?

C. How to participate in the WNBR

1. Scientific research

- Subregional
- Regional
- Global
- Publication

2. Environmental /sustainable development education and training

- Subregional
- Regional
- Global

3. Regional and thematic networks

4. Twinning partnerships

5. Collaborative projects

6. UNESCO networks

D. How to extend an existing biosphere reserve

E. How to rename a biosphere reserve

F. How to voluntarily withdraw a biosphere reserve

G. What is the WNBR Coding System?

Part II. Zonation in biosphere reserves

I. Introduction

Definition of zones in the Statutory Framework of the WNBR:

- a) A legally constituted core area or areas devoted to long-term protection, according to the conservation objectives of the biosphere reserve, and of sufficient size to meet these objectives;
- b) A buffer zone or zones clearly identified and surrounding or contiguous to the core area or areas, where only activities compatible with the conservation objectives can take place;
- c) An outer transition area where sustainable resource management practices are promoted and developed.

II. Definition of the 'zonation' notion

- A. Zonation: A tool for integrated management that incorporates the three functions of the biosphere reserve
- B. Flexibility of the biosphere reserve model
- C. The different models of biosphere reserve

III. External limits of the biosphere reserve

- A. How to build a biosphere reserve around a protected area (centrifugal/cluster)
- B. How to build a biosphere reserve ex nihilo
- C. How do you delimit the border of the biosphere reserve?
- D. How to ensure that, in spite of borders, a biosphere reserve can inspire and disseminate its effects to a wider landscape/constituency?
- E. How to establish a biosphere reserve along a border

IV. Objective: What are the conservation and development objectives of the biosphere reserve? (Article 4, 5.a. of the statutory framework of the World Network of Biosphere reserves)

- A. How and who should define the conservation objectives of the biosphere reserve?
- B. What are the development objectives of the biosphere reserve?

V. Core area: How is it established?

- A. Size
- B. Degree and type of protection
- C. Which level of human use? How is it controlled?
- D. Role for sustainable development (ecosystem services): research, monitoring, education and training

VI. Buffer zone: How is it established?

- A. Size
- B. Geographical definition
- C. What is the system of regulation for activities and resource use (public/private)
- D. Roles for conservation, intensive and subsistence agriculture, livestock grazing, sustainable development, research, monitoring, education and training
- E. Population

VII. Transition area: How is it established?

- A. Size and geographical definition
- B. Level of development and types of activities (intensive and subsistence agriculture, industry, mining, power stations and cities)
- C. Roles for conservation, sustainable development, research, monitoring, education and training
- D. Population

VIII. Mapping

IX. When do biosphere reserves have to propose an extension or a reduction: Reasons and procedure for changes

X. Why it is important to have a zonation agreed by the local authority and population

XI. What is the importance to have an efficient biosphere reserve model monitoring and evaluation (in relation with Governance TSG)

Part III. Governance in biosphere reserves

I. Introduction

II. Local participation

- A. Engagement strategy development: Early engagement and building long-term relationships
- B. Stakeholder mapping: How to proceed and how to use it
- C. Local participation: How to organize it, mechanisms to ensure local participation and techniques for conflict resolution
- D. Inclusion of areas where traditional lifestyles and indigenous uses of biodiversity are practised, including sacred sites (Seville Strategy, Goal II, 3)
- E. Role of the agency responsible for the core area
- F. Role of local authorities and other government agencies/ organizations (at any level from local to national)
- G. Involvement of the private sector

III. Institutional/governance mechanisms

- A. Role of national authorities and/or regional authorities (in federal states)
- B. Establishment of a biosphere reserve from an existing protected area or ex nihilo
- C. Mechanisms to manage human use and activities in the buffer zones (Seville strategy Art. 4, item 7a): Regulatory and contractual policies, incentives and joint decision-making
- D. Authority or mechanism: The difference between an authorities and mechanisms, their composition and regulatory/enforcement powers (police powers)
- E. Institutional mechanisms to manage, coordinate and integrate programmes and activities of the biosphere reserve (role of a central coordinating entity for the biosphere reserve vs. roles of all other public actors in the area)
- F. Models for authorities and mechanisms and their advantages and weaknesses
 - 1) Existing body of a protected area (in some cases extending beyond its boundaries) or of part of the area
 - 2) Structure under specific national legislation on biosphere reserves

- 3) Public governing body adapted to the needs of the biosphere reserve
- 4) Governance of an island
- 5) Public (including (inter)municipal)
- 6) Private
- 7) Public/private partnerships (including clear definition of roles and responsibilities)
- 8) Ad hoc structure
- 9) Others

Part IV. Management and policy in biosphere reserves

I. Introduction

II. Management policy and plan

- A. Introduction
- B. Why is a management plan necessary (i.e. what are its crucial benefits)?
- C. What is a management plan?
- D. What are the issues to be addressed by a management plan?
- E. How to plan and draft a management plan. (including how to develop a biosphere reserve vision, stakeholder and community participation and involvement, and governance of biosphere reserves.
- F. How to implement a management plan (including stakeholder and community participation and involvement.

III. Business policy and plan

- A. Introduction: Terminology for a business strategy, business policy and business plan
- B. Why is a business strategy/policy/plan necessary?
- C. What is a business strategy/policy/plan? What might it include?
- D. How to plan a business strategy
- E. How to implement a business strategy
- F. Funding models for biosphere reserves
- G. Fundraising strategy

IV. Marketing strategy

- A. Introduction: Why is a marketing strategy necessary?
- B. What is a marketing strategy? What might it include?
- C. How to plan a marketing strategy
- D. How to implement a marketing strategy
- E. How to develop a brand for biosphere reserves

V. Communication plan

- A. Introduction: Why is a communication strategy and plan necessary? (Make the link to the global MAB communication strategy)
- B. What is a communication plan? What might it include?
- C. How to plan and implement a communication plan

VI. Transboundary biosphere reserves

Introduction, specificities, case studies

VII. Multi-designated sites

Introduction, specificities, case studies

Part V. Monitoring in biosphere reserves

I. Introduction

II. Quality control

- A. The quality control process
- B. How to track performance of a biosphere reserve: Performance indicators (Seville Strategy)
- C. What effective tools can be used to monitor biosphere reserves?

III. Periodic review

- A. What is the Process of Excellence?
- B. How to prepare a report for the periodic review
- C. The evaluation process
- D. How to implement corrective measures

IV. Web-based information clearing house and information centre (3.1 Madrid Action Plan)

- A. Common requirements of a Web-based information centre (monitoring data collected, collaboration, exchange)
- B. Components of an information centre
- C. Suggested architecture of a Web-based information centre
- D. Technical suggestions for the architecture: OS, database, web tech, and software

V. How to map biosphere reserves

- A. Methods to be adopted
- B. Reference data
- C. Available tools

VI. Management and monitoring of transboundary biosphere reserves

- A. The agreement between the countries
- B. Boundaries issue (link with Zonation TSG)
- C. Info box/case study

VII. Management and monitoring of biosphere reserves with multi-designations

- A. Description of international multi-designation
- B. Case studies

ANNEXES

BIBLIOGRAPHY

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)
17-21 juin 2019

**POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE: Activités pour les jeunes du MAB et
Forum des jeunes du MAB en 2019**

1. Dans le cadre général de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse (2014-2021), qui visait à faire en sorte que les jeunes femmes et hommes soient associés aux politiques et programmes qui les concernent, l'Organisation du Forum Jeunesse 2017 du MAB a marqué un tournant dans l'engagement du MAB auprès des jeunes. Le 1^{er} Forum Jeunesse MAB a été organisé pour offrir aux jeunes qui s'intéressent aux territoires spécifiques dans lesquels ils vivent, la possibilité de participer activement au Programme MAB et de contribuer au développement durable de leurs communautés, conformément au Plan d'action de Lima. À cette occasion, les participants sont convenus d'une vision commune de l'avenir des jeunes dans les réserves de biosphère et l'ont exposée dans leur déclaration finale, qui figure à l'Annexe 1.

2. Le 1^{er} Forum des jeunes du MAB a lancé de nombreuses activités liées à la jeunesse:

- a. Le premier forum régional - le Forum des jeunes IberoMAB - s'est tenu dans la réserve de biosphère transfrontalière de Bosques de Paz (Équateur et Pérou) en décembre 2018; 89 participants ont élué la déclaration finale donnée à l'Annexe 2;
- b. Des ateliers, sur et organisés par les jeunes du MAB, ont été dispensés lors de la conférence EuroMAB de 2019 à Dublin (résultats finaux présentés en Annexes 3 et 4);
- c. Un premier projet ciblant les jeunes du MAB, financé par le gouvernement flamand de Belgique, sera lancé en 2019 dans le but d'améliorer le développement socio-économique des jeunes vivant dans les RB de la région d'Amérique latine et des Caraïbes ;
- d. Du 6 au 9 septembre 2019, la Représentante régionale de la réserve de biosphère de Rhön accueillera le premier Forum allemand de la jeunesse du MAB, auquel environ 80 participants devraient assister.
- e. Plusieurs pays organiseront prochainement un Forum national de la jeunesse du MAB et diverses associations de jeunes du MAB, nationales ou locales, ont déjà été créées.

3. En septembre 2019, la RB de Changbaishan (nord de la Chine) accueillera le deuxième Forum mondial de la jeunesse du MAB, au cours duquel l'accent sera mis sur la conservation de la biodiversité (voir la première annonce en Annexe 5). Ce forum sera suivi d'activités ciblant les jeunes dirigeants du MAB en vue de leur implication dans les débats de la COP 15 de la CDB et de leur détermination à prendre des mesures en rapport avec le programme pour l'après 2020.

4. Le Conseil du MAB est invité à examiner et à partager ses expériences, ses enseignements et ses pratiques exemplaires relatifs à la jeunesse, et à donner des orientations et des recommandations concernant le renforcement de la participation des jeunes au Programme MAB et à son Réseau mondial de réserves de biosphère. Les membres du Conseil sont



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/14
Paris, 25 April
Original: English

également invités à envisager la possibilité de soutenir la participation de jeunes délégués de leurs pays respectifs aux activités susmentionnées, en particulier au deuxième Forum mondial de la jeunesse du MAB et aux activités de suivi menant à la COP 15 de la CDB et, au-delà, à l'Agenda post 2020.



Regional
Bureau
for Science
and Culture
in Europe



Biosfera Delta Po
man and nature together

2017 MAB
YOUTH
FORUM



Forum des Jeunes du MAB

Réserve de biosphère du Delta du Pô, Italie

17-23 septembre 2017

Déclaration finale

Preambolo

Nous, les jeunes du programme l'Homme et la Biosphère (MAB), 282 représentants de 142 réserves de biosphère provenant de 85 pays, désirons exprimer notre gratitude pour l'opportunité qui nous a été donnée de nous rassembler du 18 au 23 septembre 2017 au sein de la réserve de biosphère du Delta du Pô et de participer ainsi au premier Forum Mondial des jeunes du MAB, un forum hautement participatif et interactif ayant compté plus de 50 ateliers qui se sont tenus en 8 emplacements différents de la réserve de biosphère du Delta du Pô.

Nous tenons à remercier la population de la réserve de biosphère du Delta du Pô, les organisateurs, les sponsors, les hôtes et les volontaires, pour leur hospitalité ainsi que leur infaillible engagement à nous faire sentir chez nous. Ce forum a été une opportunité incroyable de partage et de collaboration avec nos pairs, en vue d'élaborer une vision commune du futur des jeunes dans les réserves de biosphère. Même si nous provenons de milieux très différents, nous nous sentons unis pour la réalisation des objectifs et des actions à entreprendre en faveur des réserves de biosphère, du réseau mondial des réserves de biosphère et du programme MAB.

Dichiarazione

En tant que délégués du Forum des Jeunes du MAB, nous demandons à toutes les réserves de biosphère de s'engager à créer des opportunités d'emplois attrayantes, à long-terme, et qui soient liées aux valeurs des réserves de biosphère (en particulier la conservation de la biodiversité et la restauration des habitats), en impliquant les entreprises locales et en coopérant avec tous les acteurs locaux intéressés. Nous suggérons, entre autres, de :

- Créer dans chaque réserve de biosphère des pôles et des incubateurs en mesure d'accompagner les toute initiative d'entreprise durable ;
- Créer une base de données accessible à tous permettant de partager des informations concernant des opportunités d'emploi en lien avec les valeurs des réserves de biosphère ;
- Promouvoir un programme de formation en vue de développer les aptitudes des jeunes ainsi que leur capacité d'insertion professionnelle dans les réserves de biosphère.

En tant que délégués du Forum des Jeunes du MAB, nous demandons à toutes les réserves de biosphère de s'engager à la diffusion des connaissances scientifiques et traditionnelles en lien avec les valeurs des réserves de biosphère à même de susciter une prise de conscience et d'accroître le sens d'appartenance à nos territoires, et de garantir sa transmission aux générations futures.

En tant que délégués du Forum des Jeunes du MAB, nous nous engageons, avec l'aide de nos réserves de biosphère, à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Organiser des événements périodiques relatifs à des questions culturelles, écologiques, économiques, et ce en impliquant les porteurs d'intérêts des communautés locales ;
- Organiser des camps d'été, des conférences, des ateliers, en vue de la formation de jeunes ambassadeurs à même de représenter leur réserve de biosphère.

Nous demandons à toutes les réserves de biosphère de renforcer leurs relations avec les institutions éducatives, à tous les niveaux et aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites des réserves de biosphère. En particulier :

- De développer des curriculums et des programmes spéciaux dans les écoles et dans les universités se référant explicitement aux caractéristiques, aux valeurs et aux outils des réserves de biosphère ;
- De développer la coopération entre les institutions de recherche et les acteurs économiques locaux, en vue de favoriser la recherche appliquée et de multiplier les occasions de stage.

En tant que délégués du Forum des Jeunes du MAB, nous recommandons que le réseau des réserves de biosphère améliore les échanges d'information, d'idées, de connaissances et de pratiques développées au sein des réserves de biosphère, à l'aide d'outils qui stimulent l'implication des jeunes. Pour ce faire, nous recommandons :

- L'organisation périodique, au niveau régional, de forums des jeunes du MAB ;
- Le développement et le maintien d'une plateforme digitale de libre accès dédiée aux réserves de biosphère (offrant, entre autres, séminaires et cours en ligne) ;
- La création de réseaux thématiques tel que « les écoles des réserves de biosphère » ou encore un programme pour les « clubs des jeunes du MAB », tous deux visant à construire un réseau entre écoles ou au sein des communautés, focalisé sur les thématiques liées aux réserves de biosphère.

Nous demandons que les échanges de jeunes et la coopération soient promus, et ce au travers de la mise en place de projets concrets en lien avec les réserves de biosphère et leurs réseaux, tel que des programmes de volontariat et des séjours d'échanges entre pays.

En tant que délégués du Forum des Jeunes du MAB, nous nous engageons à lancer des projets d'accueil des jeunes au sein des réserves de biosphère inspirés à des formules telles que Air BnB, Couch Surfing.

Nous demandons que l'accès aux fonds régionaux et inter-régionaux nous soit facilité, afin de permettre le financement de projets à long-terme en faveur des jeunes, et cela au travers de :

- L'ouverture d'une fonction « d'expert du financement » ou d'un « comité de consultation de financement » à même de nous aider à repérer les sources de financement et lever des fonds;
- La promotion et la construction d'une plateforme de financement ouvert (crowdsourcing) du MAB.
- L'adoption d'un système de crédits carbone appliqué aux réserves de biosphère, à négocier avec les entreprises.

En tant que délégués du Forum des Jeunes du MAB, nous demandons au Conseil International de Coordination du MAB de travailler à l'amélioration de sa communication, à tous les niveaux, en vue d'une communication plus efficace vis-à-vis des jeunes. Cela pourrait impliquer :

- La promotion d'une enquête du MAB dans toutes les réserves de biosphère, afin de récolter des données concernant l'implication des jeunes ;
- L'intégration d'une perspective jeunesse dans les lignes guides et les « boîtes à outils » du MAB, portant à la révision des documents existants et futurs.
- La création d'un Prix de la Jeunesse du MAB récompensant les meilleurs projets.
- La production d'un résumé des principaux documents du MAB utilisant un langage plus accessible et proche des jeunes.

Nous demandons au Conseil International de Coordination du MAB de diffuser la connaissance et de favoriser la prise de conscience, au niveau global, de la vision, de la mission et des activités du programme MAB. Nous proposons à cet effet:

- D'engager des personnalités publiques connus comme ambassadeurs des valeurs du programme MAB.
- D'organiser une exposition périodique du MAB.

En tant que délégués du Forum des Jeunes du MAB, nous nous engageons à développer et à promouvoir des outils interactifs permettant le partage des informations sur le programme MAB, à tous les niveaux (par exemple : réseaux sociaux, bandes-dessinées, narration).

Nous recommandons l'implication des jeunes dans la gestion du MAB, à tous les niveaux, notamment lors des moments cruciaux de prise de décisions.

Nous demandons au Conseil International de Coordination du MAB d'inclure les jeunes comme membres observateurs.

Nous encourageons les états membres à inclure des jeunes mandatés dans les délégations nationales, dans les comités nationaux du MAB et dans la gestion des réserves de biosphère.

Enfin, nous nous engageons à présenter un rapport sur le Forum à notre réserve de biosphère ainsi qu'à partager avec les jeunes de notre territoire tout ce que nous avons appris durant le Forum des jeunes du MAB 2017. Nous demandons à l'UNESCO d'établir une plateforme ainsi qu'un mécanisme permettant de monitorer la mise en œuvre du plan d'action du Forum des jeunes du MAB, et de fournir des rapports périodiques.



DECLARATION DU PREMIER FORUM DES JEUNES D'IBEROMAB

Nous, les jeunes du réseau IberoMab, 89 représentants de 43 réserves de biosphère dans 23 pays,

Réunis dans la réserve de biosphère transfrontalière de Bosques de Paz (Équateur et Pérou) du 5 au 8 décembre 2018 lors du premier Forum des jeunes d'IberoMab, avec le souhait de permettre aux jeunes d'IberoMab de participer à une gouvernance horizontale, inclusive et transparente en ce qui concerne les aspects sociaux, politiques, économiques, éducatifs, culturels et environnementaux, en atténuant les problèmes et les besoins rencontrés par les jeunes des réserves de biosphère, impliquant les différentes entités.

Exprimant notre gratitude à l'UNESCO par le biais de son Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB), des gouvernements et les points focaux MAB de l'Équateur et du Pérou, la Mancomunidad Bosque Seco, les Réserves de Biosphère de Bosque Seco (Équateur) et du Noroeste Amotapes-Manglares (Pérou), qui composent la Réserve transfrontalière de Bosques de Paz, le canton de Paltas, et l'Université nationale de Loja par l'intermédiaire du centre de formation technique binational de Zapotepamba et les organisateurs et l'équipe organisatrice pour leur hospitalité et leur engagement qui nous font sentir chez nous.

Manifestant notre gratitude au Gouvernement de Flandre du Royaume de Belgique, à la Fondation Abertis, au gouvernement espagnol par l'intermédiaire de l'Organisation autonome des parcs nationaux (OAPN) et à la coopération espagnole en Équateur, à Itaipu binational, à l'Université de San Francisco de Quito, au Galapagos Conservation Trust et tous ceux qui, grâce à leur soutien financier, ont rendu cet événement possible.

Reconnaissant que ce forum a été une excellente occasion de partager et de collaborer avec les jeunes des réserves de biosphère d'IberoMab, ce qui nous a permis de former une vision collective de l'avenir.

Sachant que, même si nous venons d'origines différentes, nous convenons des objectifs et des actions des réserves de biosphère, du Réseau IberoMAB et du Programme MAB.

Nous proposons les actions suivantes orientées dans le cadre du Programme de développement durable de 2030, le Plan d'action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO et son Réseau mondial de réserves de biosphère (2016-2025), les Accords de Santa Marta de la XVIII Réunion du Réseau IberoMab (Colombie, mai 2018) et la Déclaration finale du Forum des jeunes du Programme MAB

de l'UNESCO (Réserve de biosphère du Delta du Po, Italie, septembre 2017), et adoptons la déclaration suivante:

- 1.- Créer le réseau de jeunes des réserves de biosphère ibéro-américaines et des Caraïbes.
- 2.- Mettre en place des équipes de travail multidisciplinaires sous les trois fonctions des réserves de biosphère (conservation, développement et soutien logistique) représentatives de l'interculturalité et du genre.
- 3.- Soutenir la création de propositions et de plans d'action au niveau national qui soutiennent l'élaboration d'un programme efficace dans les réserves de biosphère.
- 4.- Sélectionner démocratiquement et avec des critères de parité, un/e représentant/e de la jeunesse de chaque réserve de biosphère et un/e représentant/e par pays, pour participer directement aux organes de gouvernance des réserves de biosphère et du Réseau IberoMab.
- 5.- Demander la présentation officielle de notre Réseau, devant les mécanismes de l'UNESCO.
- 6.- Créer une plate-forme virtuelle pour les jeunes d'IberoMaB, qui comprend des informations sur les projets, le financement, les opportunités d'éducation, les échanges et la recherche pour faire face aux défis de la jeunesse.
- 7.- Suivre et soutenir le travail Réseau de jeunes IberoMaB par l'UNESCO.
- 8.- Produire du matériel de communication pour diffuser l'importance et le travail des réserves de biosphère IberoMaB.
- 9.- Promouvoir l'utilisation des plateformes virtuelles et des médias sociaux en tant que mécanismes d'autonomisation pour transmettre la valeur des réserves de biosphère et la contribution des jeunes.
- 10.- Promouvoir l'échange de connaissances des jeunes par le biais de réunions biennales participatives et de séminaires virtuels à tous les niveaux.
- 11.- Contribuer et promouvoir les connaissances écologiques traditionnelles et les bonnes pratiques dans les réserves de biosphère.
- 12.- Faire partie des initiatives qui favorisent le développement de la marque de réserve de biosphère dans les différents pays qui composent le Réseau IberoMaB.
- 13.- Influencer les institutions dans la création d'opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes des réserves de biosphère d'IberoMaB, qui soient conformes aux valeurs du Programme MAB et aux objectifs de développement durable.

14.- Soutenir les actions et initiatives condamnant les crimes contre l'environnement et l'intégrité de ceux qui le défendent, afin d'assurer la protection des ressources naturelles.

8 décembre 2018, Catacocha, Équateur

Responsabiliser les jeunes et le Forum des jeunes du MAB

Avancée des objectifs du premier Forum des jeunes du MAB, et renforcement de la responsabilisation des jeunes au travers de leur implication dans la gouvernance et la gestion des réserves de biosphère.

3 Avril 2019



EuroMAB Conference DUBLIN 2019
World network of biosphere reserves
Local Actions for Global Challenges

Forum des jeunes du MAB 2017

- Un événement unique pour les jeunes et une occasion d'établir des contacts, échanger nos expériences et élaborer des propositions pour le futur.

- **RESPONSABILISATION DES JEUNES**

Les jeunes ne devraient pas être tenus à l'écart du Programme MAB et de la gouvernance des réserves de biosphère, limitant leur participation aux seuls événements ayant les jeunes pour seule cible.

Une opportunité réelle doit leur être offerte d'être effectivement impliqués dans la gouvernance et les activités du Programme et des réserves de biosphère.



EuroMAB Conference DUBLIN 2019
World network of biosphere reserves
Local Actions for Global Challenges

Les pistes d'action identifiées

- Désignation de délégués jeunes à tous les niveaux du MAB;
- Formation des jeunes sur la gouvernance et le fonctionnement du programme en vue de favoriser leur implication dans les réunions et les prises de décision, à tous les niveaux;
- Création d'une plateforme pour la mise en réseau de jeunes leaders de toutes les régions du monde, et la mise en œuvre de projets communs.



EuroMAB Conference DUBLIN 2019
World network of biosphere reserves
Local Actions for Global Challenges

D'autres idées identifiées

- Utilisation d'un langage accessible aux jeunes;
- Amélioration des liens entre les écoles et les réserves de biosphère;
- Soutien financier et mise en confiance;
- Implication des jeunes dans la production de lignes-guide et dans l'élaboration des plans de gestion des réserves de biosphère.



EuroMAB Conference DUBLIN 2019
World network of biosphere reserves
Local Actions for Global Challenges

Prochaines étapes

- Participation à l'organisation et la préparation du second Forum mondial des Jeunes du MAB (Chine, 2019):
 - > sélection de jeunes représentants des réserves de biosphère du réseau EuroMAB;
 - > préparation des thèmes à débattre au travers d'une consultation des jeunes du réseau MAB.
- Les résultats du 2^{ème} FJM serviront à la préparation d'une participation des jeunes du MAB à la COP15 de la CBD.



EuroMAB Conference DUBLIN 2019
World network of biosphere reserves
Local Actions for Global Challenges

Bonnes pratiques d'implication des jeunes

Cas d'étude comme source d'inspiration

4 avril 2019



EuroMAB Conference DUBLIN 2019
World network of biosphere reserves
Local Actions for Global Challenges

Le Forum des jeunes du MAB 2017

- Un événement unique pour les jeunes et une occasion d'établir des contacts, échanger nos expériences et élaborer des propositions pour le futur.

IMPLICATION DES JEUNES

- **Sensibilisation, appartenance, transmission des valeurs du MAB aux générations futures, au travers de l'organisation d'événements périodiques impliquant les communautés et les acteurs locaux;**
- **Organisation de camps d'été, d'ateliers et de conférences pour la formation de jeunes « ambassadeurs » des réserves de biosphère;**
 - **Communication efficace.**



EuroMAB Conference DUBLIN 2019
World network of biosphere reserves
Local Actions for Global Challenges

Cas d'étude présentés

- Association des jeunes du MAB du Delta du Pò (MY Delta), Italie
- Association de jeunes Co'MaB, France
- Camp des jeunes du MaB de la réserve de biosphère de Monviso
- Programme Junior Rangers de la réserve de biosphère Swabian Alb
- Jeux d'extérieur sur Smartphone pour la promotion d'une meilleure compréhension de la biodiversité, Allemagne
- Prix du jeune environnementaliste et Sommet des jeunes, EcoUnesco Dublin



EuroMAB Conference DUBLIN 2019
World network of biosphere reserves
Local Actions for Global Challenges

Actions pratiques envisagées

- Développement d'un réseau régional/national de mentors pour faciliter l'engagement des jeunes;
- Organisation de réunions entre réserves de biosphère ayant des objectifs similaires vis-à-vis des jeunes;
- Développement dans les écoles de tout niveau d'activités de formation à la conservation de la nature;
- Mise à disposition des étudiants de kits fournis par le MAB leur permettant de mieux comprendre leur environnement et de se familiariser avec les valeurs du MAB.



EuroMAB Conference DUBLIN 2019
World network of biosphere reserves
Local Actions for Global Challenges

Les idées-clefs identifiées

- Ecouter les attentes des jeunes avant de mettre en œuvre des activités ayant les jeunes pour cible;
- Créer des moments d'implication émotionnelle pour mieux connecter les jeunes à la nature;
- Incorporer une « perspective jeunes » dans les lignes-guide et les boîtes à outil de communication du MAB.



EuroMAB Conference DUBLIN 2019
World network of biosphere reserves
Local Actions for Global Challenges

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA
CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle II (Bâtiment Fontenoy)
du 17 au 21 juin 2019

LISTE PROVISOIRE DES DOCUMENTS

SC-19/CONF.231/1	Ordre du jour provisoire
SC-19/CONF.231/2	Ordre du jour provisoire annoté
SC-19/CONF.231/3	Calendrier provisoire
SC-19/CONF.231/4	Rapport du Secrétaire du Programme MAB
SC-19/CONF.231/5	Rapports sur les activités menées par les états membres / les réseaux régionaux et thématiques dans le cadre du MAB avec un accent particulier mis sur le Plan d'action de Lima.
SC-19/CONF.231/6	Mise en œuvre du « Processus d'excellence et d'amélioration du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) ainsi que de l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial »
SC-19/CONF.231/7	Rapports d'examen périodique et informations de suivi reçus depuis la dernière réunion du Conseil international de coordination du MAB (MAB CIC)
SC-19/CONF.231/8	Propositions de désignation de réserves de biosphère et d'extension/modification/changement de nom de Réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)
SC-19/CONF.231/9	Le point sur la stratégie de communication et le plan d'action du MAB
SC-19/CONF.231/10	Programme de Bourses du MAB pour Jeunes Scientifiques
SC-19/CONF.231/11	Bourse Michel Batisse pour la gestion des réserves de biosphère
SC-19/CONF.231/12	Mise en œuvre du plan d'action de Lima
SC-19/CONF.231/13	Directives techniques pour les réserves de biosphère (DTRB)
SC-19/CONF.231/14	Activités pour les jeunes du MAB et Forum des jeunes du MAB en 2019

DOCUMENTS D'INFORMATION

- SC-19/CONF.231/INF.1 Liste provisoire des participants – disponible à la réunion
- SC-19/CONF.231/INF.2 Liste provisoire des documents
- SC-19/CONF.231/INF.4 *Expert for the Technical Guidelines for Biosphere Reserves (TGBR) Working Group* (disponible seulement en anglais)
- SC-19/CONF.231/INF.5 *List - TGBR Group* (disponible seulement en anglais)
- SC-19/CONF.231/INF.3 Règlement intérieur du CIC-MAB
- SC-18/CONF.230/15-rev.2 Rapport final de la 30e session du Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) – (23-28 juillet 2018, Palembang, Indonésie)

Avril 2001

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION DU PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHERE

I. COMPOSITION

(1) Le Conseil de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (ci-après dénommé « le Conseil ») est composé de trente-quatre Etats membres de l'UNESCO élus par la Conférence générale à chacune de ses sessions ordinaires, conformément à l'article 2 des statuts du Conseil.

(2) Chaque Etat membre du Conseil communique au Secrétariat de l'UNESCO le nom de son représentant désigné ainsi que ceux des conseillers ou experts.

II. SESSIONS

1. Date et lieu de réunion

(1) La première session du Conseil sera convoquée par le Directeur général de l'UNESCO. La date et le lieu de cette session seront communiqués à l'avance à tous les Etats membres et organisations intéressés.

(2) Les autres sessions seront convoquées par le secrétariat du Conseil, conformément aux instructions du Bureau du Conseil.

(3) Le Conseil se réunit normalement au Siège de l'UNESCO. Il peut se réunir ailleurs si la majorité des membres en décide ainsi.

III. ORDRE DU JOUR

2. Ordre du jour provisoire

(1) L'ordre du jour provisoire de la première session du Conseil sera établi par le Directeur général de l'UNESCO.

(2) L'ordre du jour provisoire des sessions suivantes sera établi par le Secrétariat du Conseil en consultation avec les membres du Bureau.

(3) L'ordre du jour provisoire est communiqué aux membres du Conseil deux mois au moins avant l'ouverture de chaque session.

(4) L'ordre du jour provisoire est communiqué en même temps aux Etats membres et aux Membres associés de l'UNESCO qui ne font pas partie du Conseil ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, à la FAO, à l'OMS, à l'OMM, à l'UICN, au CIUS et au CISS.

(5) L'ordre du jour provisoire d'une session du Conseil comprend :

- Toutes les questions que le Conseil a décidé d'inscrire à son ordre du jour ;

- Toutes les questions proposées par les Etats membres du Conseil ;
- Toutes les questions proposées par l'Organisation des Nations Unies ou par ses institutions ;
- Toutes les questions proposées par le Directeur général de l'UNESCO.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte l'ordre du jour au début de chaque session.

4. Amendements, suppressions et nouvelles questions

Au cours d'une session, le Conseil peut modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour, ajouter ou supprimer des questions. La majorité des deux tiers est requise pour l'addition ou la suppression d'une question pendant une session.

IV. PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

5. Election du président et des vice-présidents

(1) Au début de sa première session, le Conseil élira un président et cinq vice-présidents, qui constitueront le Bureau du Conseil.

(2) Par la suite, le président et les vice-présidents seront élus conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 4, des statuts du Conseil.

(3) Les membres du Bureau sont rééligibles.

6. Attributions du président

(1) Outre les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent Règlement, le président a les fonctions suivantes : il prononce l'ouverture et la clôture des séances, dirige les débats, assure l'observation du présent Règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il se prononce sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent Règlement, règle les délibérations de chaque séance et veille au maintien de l'ordre.

(2) Si le président se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions, un des vice-présidents devient président pour la durée du mandat restant à courir. Si ce vice-président se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions, un autre vice-président devient président pour la durée du mandat restant à courir.

7. Fonctions des vice-présidents

Si le président se trouve absent au cours d'une session, ses fonctions sont exercées par les vice-présidents à tour de rôle.

V. COMITES ET GROUPES DE TRAVAIL

8. Comités spéciaux

(1) Les comités spéciaux créés par le Conseil en application de l'article 5 des statuts du Conseil se réunissent conformément aux décisions du Conseil ou du Bureau.

(2) Ces comités spéciaux élisent leur président, leurs vice-présidents et, s'il y a lieu leur rapporteur.

9. Groupes de travail

(1) Les groupes de travail créés par le Conseil en application de l'article 5 de statuts du Conseil se réunissent conformément aux décisions du Conseil ou du Bureau.

(2) Ces groupes de travail élisent leur président, leurs vice-présidents et, s'il y a lieu, leur rapporteur.

10. Règlement intérieur

Le présent Règlement intérieur s'applique aux débats des comités et des groupes de travail, à moins que le Conseil en décide autrement.

VI. SECRETARIAT

(1) Le Directeur général met à la disposition du Conseil un membre du Secrétariat de l'UNESCO qui exerce les fonctions de secrétaire du Conseil, ainsi que le personnel et les autres moyens nécessaires à ses travaux.

(2) Le Secrétaire du Conseil assiste à toutes les séances du Conseil et du Bureau.

(3) Le Secrétaire ou son représentant peut présenter des déclarations orales ou écrites au Conseil, à ses comités spéciaux et à ses groupes de travail, ainsi qu'au Bureau, sur toute question en cours d'examen.

(4) Des membres du personnel des autres organisations mentionnées à l'article 7, paragraphe 2, des statuts du Conseil, peuvent être adjoints au secrétariat, conformément à l'article 8, paragraphe 1, de ces statuts.

VII. LANGUES

11. Langues de travail

L'anglais, le français et l'espagnol sont les langues de travail du Conseil.

Les documents de travail sont produits en anglais et en français.

12. Emploi d'autres langues

Tout représentant peut prendre la parole dans une langue autre que les langues de travail employées au cours d'une session particulière du Conseil, d'un comité ou d'un groupe de travail à condition qu'il assure l'interprétation de son intervention dans l'une des langues de travail à son choix.

VIII. RAPPORTS ET DOCUMENTS

13. Rapports

(1) Le Secrétariat présente un rapport au Conseil à chacune de ses sessions.

(2) Le Conseil présente des rapports sur ses activités lors de chaque session ordinaire de la Conférence générale de l'UNESCO.

(3) Des exemplaires de ces rapports sont distribués par le Directeur général de l'UNESCO conformément à l'article 10 des statuts du Conseil.

14. Documents

Les documents de travail relatifs à chaque session devront normalement être communiqués aux membres du Conseil un mois avant la session.

IX. SEANCES

15. Quorum

(1) La majorité simple des Etats membres du Conseil constitue un quorum.

(2) Lors des séances des organes subsidiaires du Conseil, le quorum est constitué par la majorité simple des Etats membres du Conseil qui font partie de ces organes.

16. Publicité des séances

Sauf décision contraire du Conseil, toutes les séances sont publiques.

X. CONDUITE DES DEBATS

17. Droit de parole

Les experts et les observateurs peuvent être autorisés par le président à présenter des déclarations orales ou écrites au Conseil et à ses comités.

18. Ordre d'intervention

Le président donne la parole aux orateurs en suivant l'ordre dans lequel ils ont exprimé le désir de parler.

19. Limitation du temps de parole

Le Conseil peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

20. Motions d'ordre

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut à tout moment présenter une motion d'ordre sur laquelle le président se prononce immédiatement. Il est possible de faire appel de la décision du président, qui ne peut être rejetée qu'à la majorité des membres présents et votants. Le représentant qui présente une motion d'ordre ne peut pas traiter en même temps du fond de la question examinée.

21. Suspension, ajournement, clôture

Un représentant peut, à tout moment, proposer la suspension, l'ajournement ou la clôture de la séance ou du débat. Les motions de ce genre sont mises aux voix immédiatement. L'ordre de priorité applicable à ces motions et le suivant :

- a) suspension de la séance
- b) ajournement de la séance
- c) ajournement du débat sur la question en discussion
- d) clôture du débat sur la question en discussion

XI. VOTE

22. Droit de vote

Chaque Etat membre du Conseil dispose d'une voix.

23. Majorité simple

(1) Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et votants, sauf disposition contraire du présent Règlement.

(2) Aux fins du présent Règlement, seuls les membres votant pour ou contre sont considérés comme « présents et votants » ; les membres qui s'abstiennent de voter sont considérés comme « non-votants »

24. Vote à main levée et vote par appel nominal

Les votes ont lieu à main levée, mais tout membre peut demander un vote par appel nominal. Le vote ou l'abstention de chaque membre prenant part au scrutin par appel nominal sont consignés au procès-verbal.

25. Vote sur les amendements

(1) Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu.

(2) Si plusieurs amendements à une proposition sont en présence, le Conseil vote d'abord sur celui que le président juge s'éloigner le plus, quant au fond, de la proposition primitive. Il vote ensuite sur l'amendement qui, après celui-ci, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, on vote ensuite sur la

proposition modifiée. Si aucun amendement n'est adopté, la proposition est mise aux voix sous sa forme primitive.

(3) Une motion est considérée comme un amendement à une proposition si elle comporte une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

26. Scrutin secret

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que le Conseil n'en décide autrement si aucune objection n'est formulée.

27. Partage égal des voix

En cas de partage égal des voix, lors d'un vote ne portant pas sur des élections, la proposition est considérée comme rejetée.

XII. PROCEDURES SPECIALES

28. Consultations spéciales par correspondance

Lorsque, dans l'intervalle des sessions du Conseil, l'approbation de celui-ci est requise en vue de mesures d'urgence et d'importance exceptionnelle, le président peut, par l'entremise du secrétariat, consulter les membres par correspondance. Pour être adoptée, la mesure proposée doit recueillir l'adhésion des deux tiers des membres.

XIII. AMENDEMENTS

29. Amendements

Le présent Règlement peut être modifié, sauf dans les clauses qui reproduisent les dispositions des statuts du Conseil ou des décisions de la Conférence générale, par décision du Conseil prise à la majorité simple des membres présents et votants, à condition que la proposition de modification ait été préalablement inscrite à l'ordre du jour.

30. Suspension

L'application de tout article du présent Règlement peut être suspendue par décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

List Expert for the Technical Guidelines for Biosphere Reserves Working Group

PRIORITY AREA	N°	COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
ZONATION OF BIOSPHERE RESERVES 17 experts (5 women) 7 AFR 2 ASPAC 5 ENA 3 LAC	1	Senegal	AFR	NGOM	Daouda	M
	2	Senegal	AFR	DIABY	Nouhou	M
	3	Ivory Coast	AFR	GAUZE TOUAO	Kah Martine	F
	4	Nigeria	AFR	OKEYOYIN	Abgoola Okede	M
	5	Ivory Coast	AFR	DIE	Agathe	F
	6	Cameroon	AFR	TSAKEM	Samuel Christian	M
	7	Burkina Faso	AFR	DIBLONI	Olo Théophile	M
	8	Korea	ASPAC	CHO	Doo-Soon	M
	9	Indonesia	ASPAC	DEA	Purwanto	M
	10	France	ENA	CIBIEN	Catherine	F
	11	Germany	ENA	PRUTER	Johannes	M
	12	Romania	ENA	ACIMOV	Zoran	M
	13	Slovakia	ENA	GUZIOVA	Zuzana	F

N°	COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
14	United	ENA	BOBOWSKI	Benny	M
15	Colombia	LAC	PENA	Rubiela	F
16	Cuba	LAC	FIGUEROA	Fidel Hernandez	M
17	Brazil	LAC	FERREIRA LOURIVAL	Reinaldo Francisco	M

GOVERNANCE OF BIOSPHERE RESERVES 17 experts (5 women) 4 AFR 2 ASPAC 7 ENA 4 LAC	18	Burkina Faso	AFR	BELEM OUEDRAOGO	Mamounata	F
	19	Kenya	AFR	WANYAMA	Wekesa Boniface	M
	20	Ivory Coast	AFR	KOFFI	Ahua René	M
	21	South Africa	AFR	MARINGA	Vongani Nicolus	M
	22	Pakistan	ASPAC	NASIR	Syed Mahmood	M
	23	Japan	ASPAC	SATO	Tetsu	M
	24	Germany	ENA	ENGELS	Barbara	F
	25	Canada	ENA	MCDERMOTT	Larry	M
	26	France	ENA	JARDIN	Mireille	F
	27	Romania	ENA	IRIMIA	Cristina	F
	28	Ukraine	ENA	CHERINKO	Pavlo	M
	29	United Kingdom	ENA	PRICE	Martin	M
	30	Slovakia	ENA	FABRICIU SOVA	Vladimíra	F
	31	Mexico	LAC	SADA	Sergio Guevara	M
	32	Colombia	LAC	PRIAS	Juan Pablo	M
	33	Cuba	LAC	LLAUGER	Lazaro Marquez	M
	34	Brazil	LAC	RUEGGER DE ALBUQUERQUE	João Lucilio	M

<p>POLICY, MANAGEMENT AND BUSINESS PLANNING</p> <p>20 experts (6 women)</p> <p>5 AFR 1 ARAB 3 ASPAC 6 ENA 5 LAC</p>	35	Cameroon	AFR	NJIANG	Antoine	M
	36	Rwanda	AFR	NSABIMANA	Donat	M
	37	South Africa	AFR	POOL-STANVLIET	Ruida	F
	38	Ivory Coast	AFR	KOUAME	N'dri Marie-Thérèse	F
	39	Burkina Faso	AFR	HEBIE	Lamoussa	M
	40	Morocco	ARB	FASSI	Driss	M
	41	Australia	ASPAC	THOMLINSON	Johanna	F
	42	Korea	ASPAC	KIM	Eun-Young	F
	43	Japan	ASPAC	YOSHIDA	Kentaro	M
	44	Ireland	ENA	GOOD	Jervis	M
	45	Germany	ENA	MOLLER	Lutz	M
	46	Canada	ENA	MESSIER	Jean-Philippe L.	M
	47	Russia	ENA	BRYNSKIKH	Mikhail	M
	48	Belarus	ENA	RYBIANETS	Natallia	F
	49	France	ENA	BIORET	Frédéric	M
	50	Colombia	LAC	TAMAYO SALDARRIAGA	Carlos Mario	M
	51	Cuba	LAC	SUAREZ RODRIGUEZ	Avelino G	M
	52	Cuba	LAC	GARCIA	Maritza	F
	53	Argentina	LAC	PIEN	Graciela	F
	54	Brazil	LAC	BRAGA MORAES VICTOR	Rodrigo Antonio	M

DATA MANAGEMENT AND MONITORING 16 experts (6 women) 7 AFR 1 ASPAC 5 ENA 3 LAC	55	Rwanda	AFR	KAPLIN	Beth A.	F
	56	Burkina Faso	AFR	OUEDA	Adama	M
	57	Ivory Coast	AFR	KANGA	Koco Marie Jeanne	F
	58	Sudan	AFR	HAKIM	Salah	M
	59	Nigeria	AFR	AKINDELE	Shadrach Olufemi	M
	60	Nigeria	AFR	ISICHEI	Augustine	M
	61	Kenya	AFR	ARERO	Jaro	M
	62	China	ASPAC	LUO	Ze	M
	63	Russia	ENA	YASHINA	Tatyana	F
	64	Ireland	ENA	ROCHE	Jenni	F
	65	France	ENA	HIRLEMANN	Gabriel	M
	66	Portugal	ENA	LEANDRO	Sergio Miguel Franco Martins	M
	67	United States	ENA	GALLO	Kirsten	F
	68	Mexico	LAC	TESSARO	Maria Pia Gallina	F
	69	Mexico	LAC	BACA	Cristopher Gonzales	M
	70	Brazil	LAC	DOMINGUES	Sergio Augusto	M

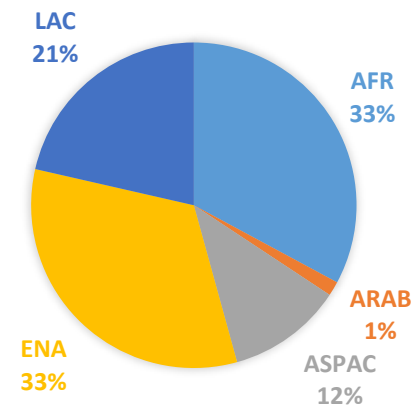
2nd call

Distribution of Expert for the Technical Guidelines for Biosphere Reserves Working Group

Regional Distribution

	Candidates / Region	Percentage
AFR	23	33%
ARAB	1	1%
ASPAC	8	11%
ENA	23	33%
LAC	15	21%
Total	70	100%

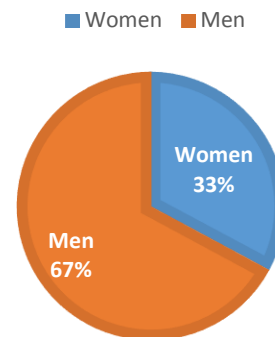
REGIONAL DISTRIBUTION



Gender Distribution

	Candidates	Percentage
Women	23	33%
Men	47	67%
Total	70	100%

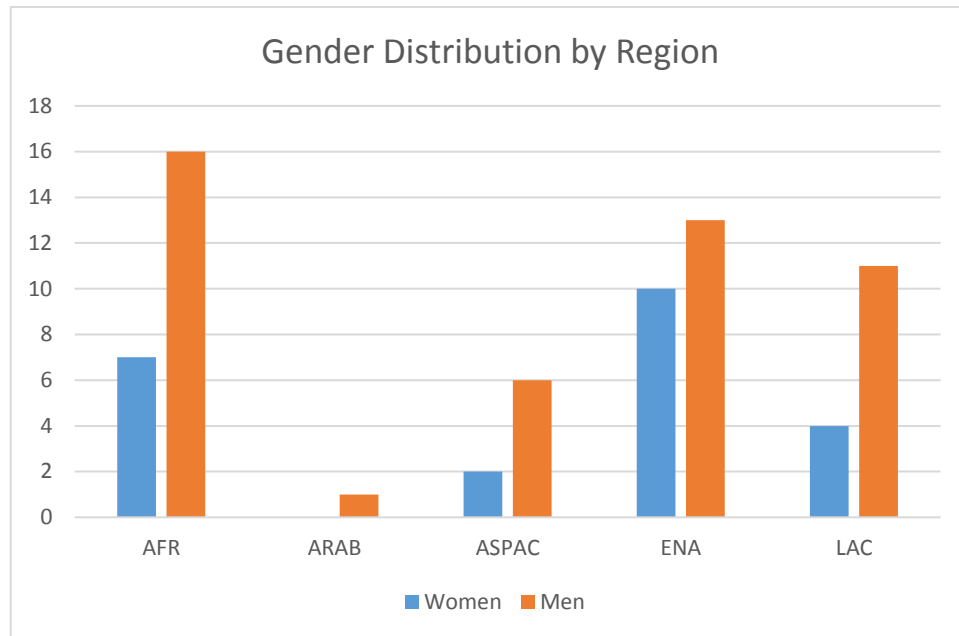
GENDER DISTRIBUTION



Gender Distribution by Region

	Women	Men	Percentage of Women Candidates
AFR	7	16	30%
ARAB	0	1	0%
ASPAC	2	6	9%
ENA	10	13	43%
LAC	4	11	17%
Total	23	47	100%

Gender Distribution by Region

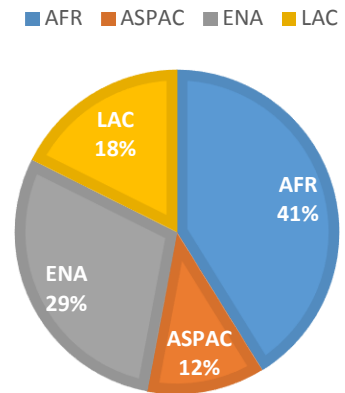


Zonation

Regional Distribution

	Candidates / Region	Percentage
AFR	7	41%
ASPAC	2	12%
ENA	5	29%
LAC	3	18%
Total	17	100%

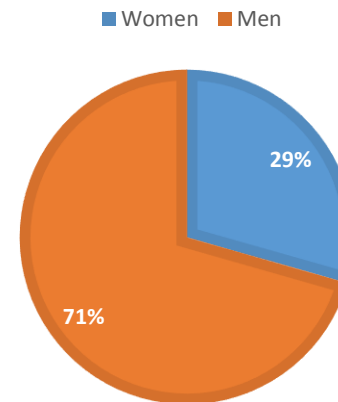
REGIONAL DISTRIBUTION



Gender Distribution

	Candidates	Percentage
Women	5	29%
Men	12	71%
Total	17	100%

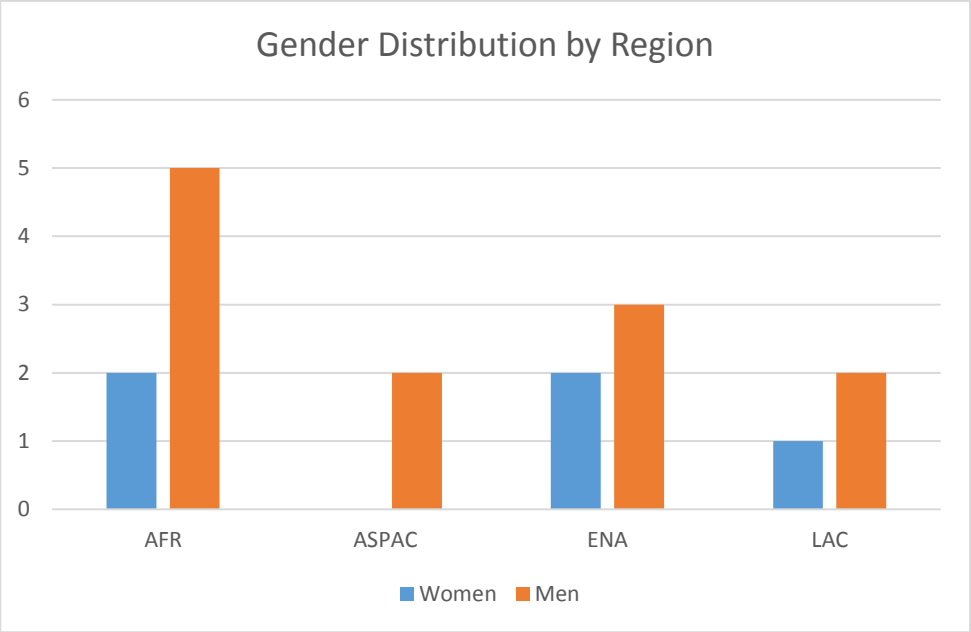
GENDER DISTRIBUTION



Gender Distribution by Region

	Women	Men	Percentage of Women Candidates
AFR	2	5	40%
ASPAC	0	2	0%
ENA	2	3	40%
LAC	1	2	20%
Total	5	12	100%

Gender Distribution by Region



Governance

Regional Distribution

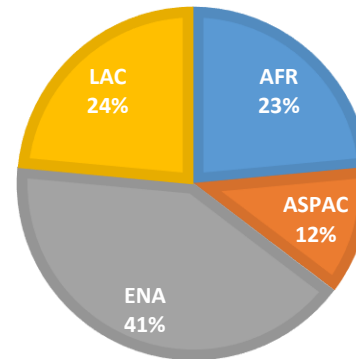
	Candidates /Region	Percentage
AFR	4	24%
ASPAC	2	12%
ENA	7	41%
LAC	4	24%
Total	17	100%

Gender Distribution

	Candidates	Percentage
Women	5	29%
Men	12	71%
Total	17	100%

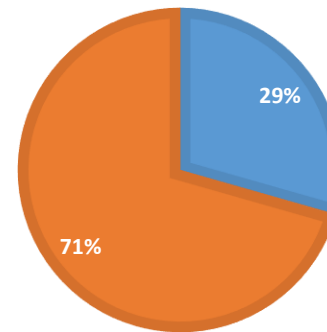
REGIONAL DISTRIBUTION

■ AFR ■ ASPAC ■ ENA ■ LAC



GENDER DISTRIBUTION

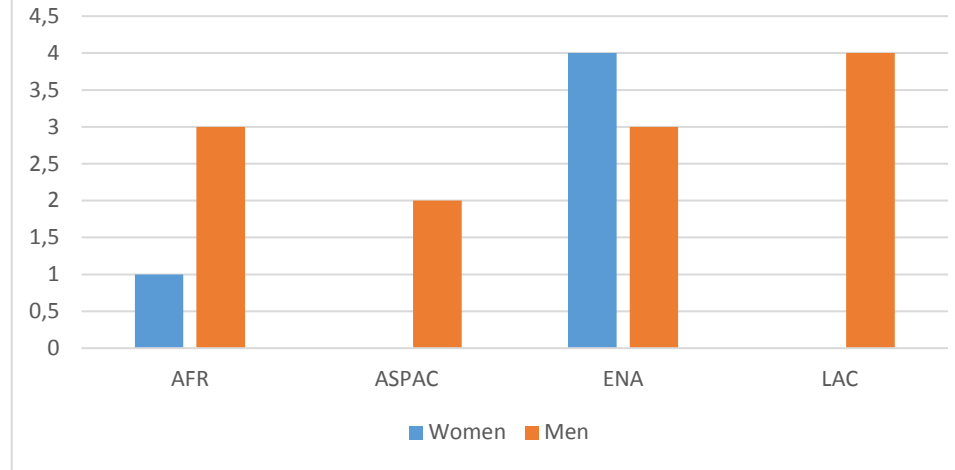
■ Women ■ Men



Gender Distribution by Region

	Women	Men	Percentage of Women Candidates
AFR	1	3	20%
ASPAC	0	2	0%
ENA	4	3	80%
LAC	0	4	0%
Total	5	12	100%

Gender Distribution by Region



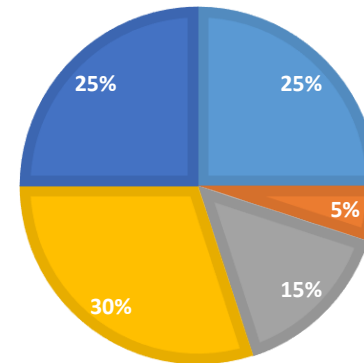
Policy, Management, and Business Planning

Regional Distribution

	Candidates /Region	Percentage
AFR	5	25%
ARAB	1	5%
ASPAC	3	15%
ENA	6	30%
LAC	5	25%
Total	20	100%

REGIONAL DISTRIBUTION

■ AFR ■ ARAB ■ ASPAC ■ ENA ■ LAC

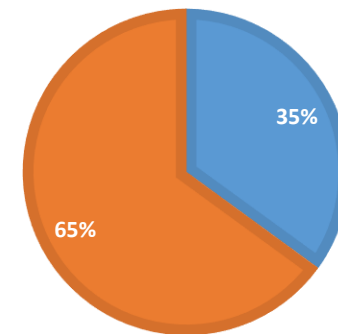


Gender Distribution

	Candidates	Percentage
Women	7	35%
Men	13	65%
Total	20	100%

GENDER DISTRIBUTION

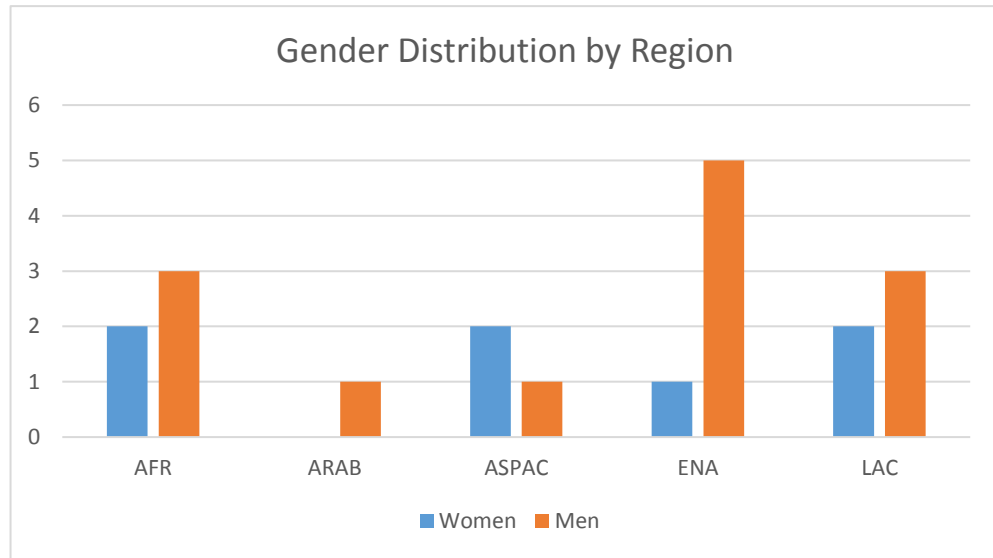
■ Women ■ Men



Gender Distribution by Region

	Women	Men	Percentage of Women Candidates
AFR	2	3	29%
ARAB	0	1	0%
ASPAC	2	1	29%
ENA	1	5	14%
LAC	2	3	29%
Total	7	13	100%

Gender Distribution by Region



Data Management and Monitoring

Regional Distribution

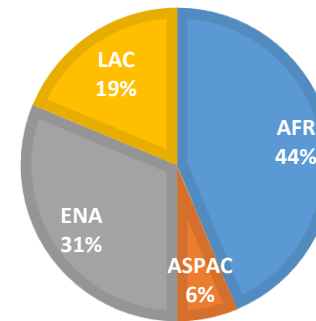
	Candidates / Region	Percentage
AFR	7	44%
ASPAC	1	6%
ENA	5	31%
LAC	3	19%
Total	16	100%

Gender Distribution

	Candidates	Percentage
Women	6	38%
Men	10	63%
Total	16	100%

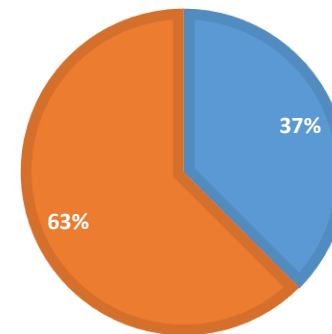
REGIONAL DISTRIBUTION

■ AFR ■ ASPAC ■ ENA ■ LAC



GENDER DISTRIBUTION

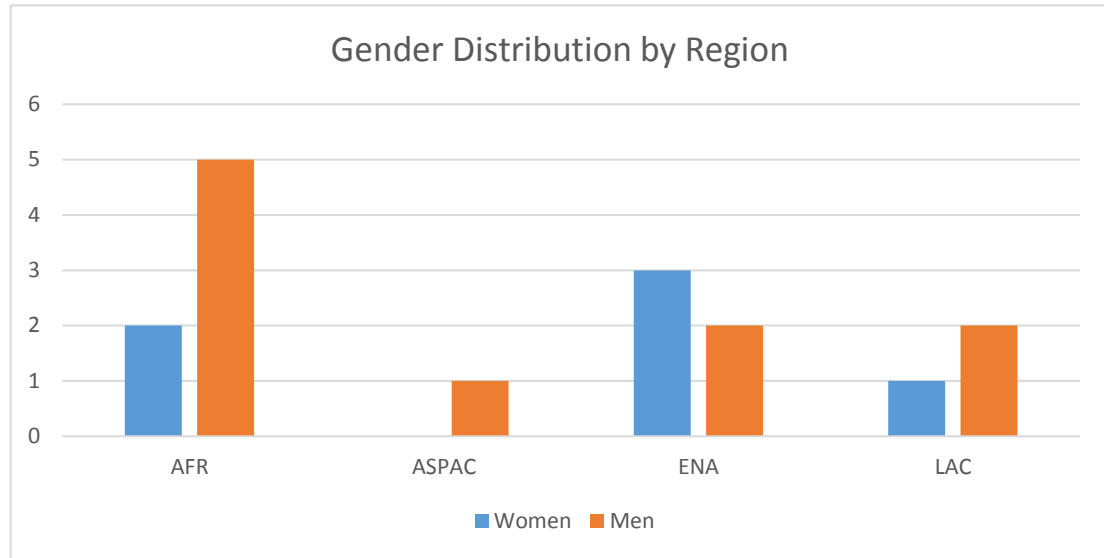
■ Women ■ Men



Gender Distribution by Region

	Women	Men	Percentage of Women Candidates
AFR	2	5	33%
ASPAC	0	1	0%
ENA	3	2	50%
LAC	1	2	17%
Total	6	10	100%

Gender Distribution by Region



Original List - TGBR Group

	COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER		COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
	Zonation TSG	Senegal	AFR	NGOM	Daouda	M		Burkina Faso	AFR	BELEM OUEDRAO GO	Mamouna ta
Senegal		AFR	DIABY	Nouhou	M		Kenya	AFR	WANYAMA	Wekesa Boniface	M
Ivory Coast		AFR	GAUZE TOUAO	Kah Martine	F		Ivory Coast	AFR	KOFFI	Ahua René	M
Nigeria		AFR	OKEYOYIN	Abgoola Okedeji	M						
Ivory Coast		AFR	DIE	Agathe	F						
Cameroon		AFR	TSAKEM	Samuel Christian	M						
Burkina Faso		AFR	DIBLONI	Ollo Théophile	M						
Korea		ASPAC	CHO	Doo-Soon	M						
Indonesia		ASPAC	DEA	Purwanto	M						
France		ENA	CIBIEN	Catherine	F						
Germany		ENA	PRUTER	Johannes	M						
Romania		ENA	ACIMOV	Zoran	M						
Slovakia		ENA	GUZIOVA	Zuzana	F						
United States		ENA	BOBOWSKI	Benny Robert	M						
Colombia		LAC	PENA VELASCO	Rubiela	F						
Cuba		LAC	FIGUEROA	Fidel Hernandez	M						
Brazil		LAC	FERREIRA LOURIVAL	Reinaldo Francisco	M						

Governance TSG	South Africa	AFR	MARINGA	Vongani Nicolus	M
	Pakistan	ASPAC	NASIR	Syed Mahmood	M
	Japan	ASPAC	SATO	Tetsu	M
	Germany	ENA	ENGELS	Barbara	F
	Canada	ENA	MCDERMOTT	Larry	M
	France	ENA	JARDIN	Mireille	F
	Romania	ENA	IRIMIA	Cristina	F
	Ukraine	ENA	CHERINKO	Pavlo	M
	United	ENA	PRICE	Martin	M
	Slovakia	ENA	FABRICIUSOVA	Vladimíra	F
	Mexio	LAC	SADA	Sergio Guevara	M
	Colombia	LAC	PRIAS	Juan Pablo	M
	Cuba	LAC	LLAUGER	Lazaro Marquez	M
	Brazil	LAC	RUEGGER DE	João Lucilio	M

**Management
& Policy TSG**

Cameroon	AFR	NJIANG	Antoine	M
Rwanda	AFR	NSABIMANA	Donat	M
South Africa	AFR	POOL-STANVLIET	Ruida	F
Ivory Coast	AFR	KOUAME	N'dri Marie-	F
Burkina Faso	AFR	HEBIE	Lamoussa	M
Morocco	ARB	FASSI	Driss	M
Australia	ASPAC	THOMLINSON	Johanna	F
Korea	ASPAC	KIM	Eun-Young	F
Japan	ASPAC	YOSHIDA	Kentaro	M
Ireland	ENA	GOOD	Jervis	M
Germany	ENA	MOLLER	Lutz	M
Canada	ENA	MESSIER	Jean-Philippe L.	M
Russia	ENA	BRYNSKIKH	Mikhail	M
Belarus	ENA	RYBIANETS	Natallia	F
France	ENA	BIORET	Frédéric	M
Colombia	LAC	TAMAYO SALDARRIAGA	Carlos Mario	M
Cuba	LAC	SUAREZ	Avelino G	M
Cuba	LAC	GARCIA	Maritza	F
Argentina	LAC	PIEN	Graciela	F
Brazil	LAC	BRAGA MORAES	Rodrigo Antonio	M

**Monitoring
TSG**

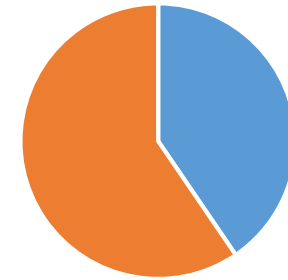
Rwanda	AFR	KAPLIN	Beth A.	F
Burkina Faso	AFR	OUEDA	Adama	M
Ivory Coast	AFR	KANGA	Koco Marie	F
Sudan	AFR	HAKIM	Salah	M
Nigeria	AFR	AKINDELE	Shadrach Olufemi	M
Nigeria	AFR	ISICHEI	Augustine	M
Kenya	AFR	ARERO	Jaro	M
China	ASPAC	LUO	Ze	M
Russia	ENA	YASHINA	Tatyana	F
Ireland	ENA	ROCHE	Jenni	F
France	ENA	HIRLEMANN	Gabriel	M
Portugal	ENA	LEANDRO	Sergio Miguel Franco Martins	M
United States	ENA	GALLO	Kirsten	F
Mexico	LAC	TESSARO	Maria Pia Gallina	F
Mexico	LAC	BACA	Cristopher Gonzales	M
Brazil	LAC	DOMINGUES	Sergio Augusto	M

TGBR Group

		number	%
gender distribution	female	17	40,47619
	Male	25	59,52381
	Total	42	100

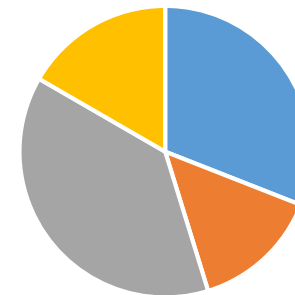
		number	%
geographic distribution	AFR	13	30,95238
	ASPAC	6	14,28571
	ENA	16	38,09524
	LAC	7	16,66667
	Total	42	100

Gender distribution



■ female 40% ■ Male 60%

Geographic distribution



■ AFR 31% ■ ASPAC 14% ■ ENA 38% ■ LAC 17%

List of the TGBR Group

Ivory Coast	AFR	DIE	Agathe	F
Burkina Faso	AFR	DIBLONI	Ollo Théophile	M
Korea	ASPAC	CHO	Doo-Soon	M
Indonesia	ASPAC	DEA	Purwanto	M
France	ENA	CIBIEN	Catherine	F
Germany	ENA	PRUTER	Johannes	M
Slovakia	ENA	GUZIOVA	Zuzana	F
United States	ENA	BOBOWSKI	Benny Robert	M
Brazil	LAC	FERREIRA LOURIVAL	Reinaldo Francisco	M
Germany	ENA	ENGELS	Barbara	F
Canada	ENA	MCDERMOTT	Larry	M
France	ENA	JARDIN	Mireille	F
United Kingdom	ENA	PRICE	Martin	M
Colombia	LAC	PRIAS	Juan Pablo	M
South Africa	AFR	POOL-STANVLIET	Ruida	F
Germany	ENA	MOLLER	Lutz	M

Russia	ENA	YASHINA	Tatyana	F
France	ENA	HIRLEMANN	Gabriel	M
Portugal	ENA	LEANDRO	Sergio Miguel Franco Martins	M
Mexico	LAC	TESSARO	Maria Pia Gallina	F
Mexico	LAC	BACA	Cristopher Gonzales	M
Brazil	LAC	DOMINGUES	Sergio Augusto	M
Brazil	LAC	BRAGA MORAES VICTOR	Rodrigo Antonio	M
Russia	ENA	BRYNSKIKH	Mikhail	M
Belarus	ENA	RYBIANETS	Natallia	F
Ireland	ENA	GOOD	Jervis	M
Australia	ASPAC	THOMLINSON	Johanna	F
Senegal	AFR	NGOM	Daouda	M
Korea	ASPAC	KIM	Eun-Young	F
Burkina Faso	AFR	BELEM OUEDRAOGO	Mamounata	F
Ivory Coast	AFR	KOFFI	Ahua René	M
Ivory Coast	AFR	GAUZE TOUAO	Kah Martine	F

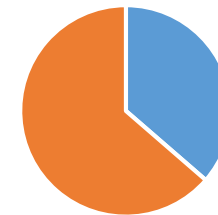
Argentina	LAC	PIEN	Graciela	F
Rwanda	AFR	KAPLIN	Beth A.	F
Nigeria	AFR	AKINDELE	Shadrach Olufemi	M
Nigeria	AFR	ISICHEI	Augustine	M
China	ASPAC	LUO	Ze	M

Burkina Faso	AFR	OUEDA	Adama	M
South Africa	AFR	MARINGA	Vongani Nicolus	M
Ivory Coast	AFR	KANGA	Koco Marie Jeanne	F
United States	ENA	GALLO	Kirsten	F
Japan	ASPAC	SATO	Tetsu	M

Zonation TSG

		number	%
gender distribution	female	4	36,36364
	Male	7	63,63636
	Total	11	100

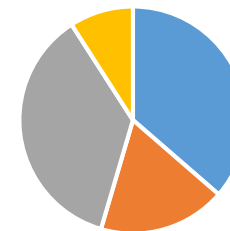
Gender distribution



■ female 36% ■ Male 64%

		number	%
geographic distribution	AFR	4	36,36364
	ASPAC	2	18,18182
	ENA	4	36,36364
	LAC	1	9,090909
	Total	11	100

Geographic distribution



■ AFR 36,5% ■ ASPAC 18% ■ ENA 36,5% ■ LAC 9%

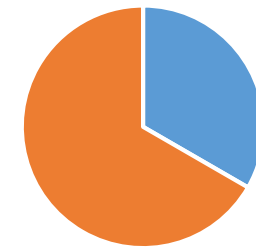
List of the Zonation TSG

COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
Ivory Coast	AFR	DIE	Agathe	F
Burkina Faso	AFR	DIBLONI	Ollo Théophile	M
Korea	ASPAC	CHO	Doo-Soon	M
Indonesia	ASPAC	DEA	Purwanto	M
France	ENA	CIBIEN	Catherine	F
Germany	ENA	PRUTER	Johannes	M
Slovakia	ENA	GUZIOVA	Zuzana	F
United States	ENA	BOBOWSKI	Benny Robert	M
Brazil	LAC	FERREIRA LOURIVAL	Reinaldo Francisco	M
Ivory Coast	AFR	GAUZE TOUAO	Kah Martine	F
Senegal	AFR	NGOM	Daouda	M

Governance TSG

		number	%
gender distribution	female	3	33,33333
	Male	6	66,66667
	Total	9	100

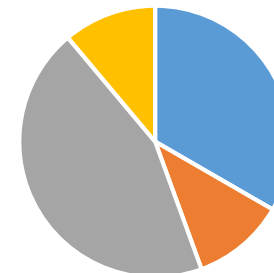
Gender distribution



■ female 33% ■ Male 67%

		number	%
geographic distribution	AFR	3	33,33333
	ASPAC	1	11,11111
	ENA	4	44,44444
	LAC	1	11,11111
	Total	9	100

Geographic distribution



■ AFR 33,3% ■ ASPAC 11,1% ■ ENA 44,5% ■ LAC 11,1%

List of the Governance TSG

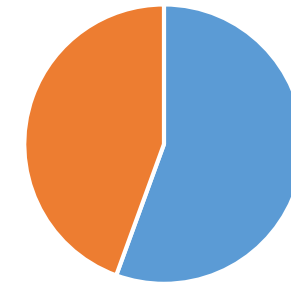
COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
Germany	ENA	ENGELS	Barbara	F
Canada	ENA	MCDERMOTT	Larry	M
France	ENA	JARDIN	Mireille	F
United Kingdom	ENA	PRICE	Martin	M
Colombia	LAC	PRIAS	Juan Pablo	M
Burkina Faso	AFR	BELEM OUEDRAOGO	Mamounata	F
Ivory Coast	AFR	KOFFI	Ahua René	M
South Africa	AFR	MARINGA	Vongani Nicolus	M
Japan	ASPAC	SATO	Tetsu	M

Management & Policy TSG

		number	%
gender distribution	female	5	55,55556
	Male	4	44,44444
	Total	9	100

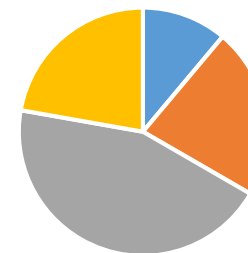
		number	%
geographic distribution	AFR	1	11,11111
	ASPAC	2	22,22222
	ENA	4	44,44444
	LAC	2	22,22222
	Total	9	100

Gender distribution



■ female 55,5% ■ Male 44,5%

Geographic Distribution



■ AFR 11% ■ ASPAC 22,25% ■ ENA 44,5% ■ LAC 22,25%

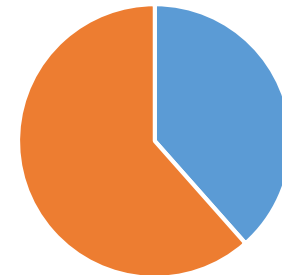
List of the Management and Policy TSG

COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
South Africa	AFR	POOL-STANVLIET	Ruida	F
Germany	ENA	MOLLER	Lutz	M
Argentina	LAC	PIEN	Graciela	F
Brazil	LAC	BRAGA MORAES VICTOR	Rodrigo Antonio	M
Russia	ENA	BRYNSKIKH	Mikhail	M
Belarus	ENA	RYBIANETS	Natallia	F
Ireland	ENA	GOOD	Jervis	M
Australia	ASPAC	THOMLINSON	Johanna	F
Korea	ASPAC	KIM	Eun- Young	F

Monitoring TSG

		number	%
gender distribution	female	5	38,46154
	Male	8	61,53846
	Total	13	100

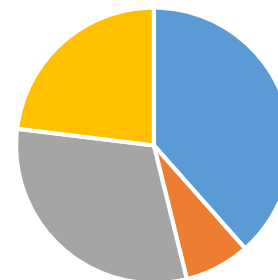
Gender distribution



■ female 38% ■ Male 62%

		number	%
geographic distribution	AFR	5	38,46154
	ASPAC	1	7,692308
	ENA 31	4	30,76923
	LAC	3	23,07692
	Total	13	100

Geographic distribution



■ AFR 38% ■ ASPAC 8% ■ ENA 31% ■ LAC 23%

List of the Monitoring TSG

COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
Rwanda	AFR	KAPLIN	Beth A.	F
Nigeria	AFR	AKINDELE	Shadrach Olufemi	M
Nigeria	AFR	ISICHEI	Augustine	M
China	ASPAC	LUO	Ze	M
Russia	ENA	YASHINA	Tatyana	F
France	ENA	HIRLEMANN	Gabriel	M
Portugal	ENA	LEANDRO	Sergio Miguel Franco Martins	M
Mexico	LAC	TESSARO	Maria Pia Gallina	F
Mexico	LAC	BACA	Cristopher Gonzales	M
Brazil	LAC	DOMINGUES	Sergio Augusto	M
Burkina Faso	AFR	OUEDA	Adama	M

Ivory Coast	AFR	KANGA	Koco Marie Jeanne	F
United States	ENA	GALLO	Kirsten	F

Original List - TGBR Group

	COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER	COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
	Zonation TSG	Senegal	AFR	NGOM	Daouda	M	Burkina Faso	AFR	BELEM OUEDRAO GO	Mamouna ta
Senegal		AFR	DIABY	Nouhou	M	Kenya	AFR	WANYAMA	Wekesa Boniface	M
Ivory Coast		AFR	GAUZE TOUAO	Kah Martine	F	Ivory Coast	AFR	KOFFI	Ahua René	M
Nigeria		AFR	OKEYOYIN	Abgoola Okedeji	M					
Ivory Coast		AFR	DIE	Agathe	F					
Cameroon		AFR	TSAKEM	Samuel Christian	M					
Burkina Faso		AFR	DIBLONI	Ollo Théophile	M					
Korea		ASPAC	CHO	Doo-Soon	M					
Indonesia		ASPAC	DEA	Purwanto	M					
France		ENA	CIBIEN	Catherine	F					
Germany		ENA	PRUTER	Johannes	M					
Romania		ENA	ACIMOV	Zoran	M					
Slovakia		ENA	GUZIOVA	Zuzana	F					
United States		ENA	BOBOWSKI	Benny Robert	M					
Colombia		LAC	PENA VELASCO	Rubiela	F					
Cuba		LAC	FIGUEROA	Fidel Hernandez	M					
Brazil		LAC	FERREIRA LOURIVAL	Reinaldo Francisco	M					

Governance TSG	South Africa	AFR	MARINGA	Vongani Nicolus	M
	Pakistan	ASPAC	NASIR	Syed Mahmood	M
	Japan	ASPAC	SATO	Tetsu	M
	Germany	ENA	ENGELS	Barbara	F
	Canada	ENA	MCDERMOTT	Larry	M
	France	ENA	JARDIN	Mireille	F
	Romania	ENA	IRIMIA	Cristina	F
	Ukraine	ENA	CHERINKO	Pavlo	M
	United	ENA	PRICE	Martin	M
	Slovakia	ENA	FABRICIUSOVA	Vladimíra	F
	Mexio	LAC	SADA	Sergio Guevara	M
	Colombia	LAC	PRIAS	Juan Pablo	M
	Cuba	LAC	LLAUGER	Lazaro Marquez	M
	Brazil	LAC	RUEGGER DE	João Lucilio	M

**Management
& Policy TSG**

Cameroon	AFR	NJIANG	Antoine	M
Rwanda	AFR	NSABIMANA	Donat	M
South Africa	AFR	POOL-STANVLIET	Ruida	F
Ivory Coast	AFR	KOUAME	N'dri Marie-	F
Burkina Faso	AFR	HEBIE	Lamoussa	M
Morocco	ARB	FASSI	Driss	M
Australia	ASPAC	THOMLINSON	Johanna	F
Korea	ASPAC	KIM	Eun-Young	F
Japan	ASPAC	YOSHIDA	Kentaro	M
Ireland	ENA	GOOD	Jervis	M
Germany	ENA	MOLLER	Lutz	M
Canada	ENA	MESSIER	Jean-Philippe L.	M
Russia	ENA	BRYNSKIKH	Mikhail	M
Belarus	ENA	RYBIANETS	Natallia	F
France	ENA	BIORET	Frédéric	M
Colombia	LAC	TAMAYO SALDARRIAGA	Carlos Mario	M
Cuba	LAC	SUAREZ	Avelino G	M
Cuba	LAC	GARCIA	Maritza	F
Argentina	LAC	PIEN	Graciela	F
Brazil	LAC	BRAGA MORAES	Rodrigo Antonio	M

**Monitoring
TSG**

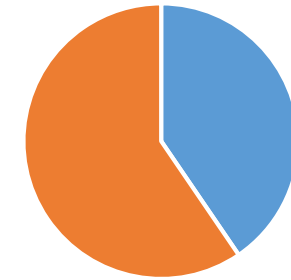
Rwanda	AFR	KAPLIN	Beth A.	F
Burkina Faso	AFR	OUEDA	Adama	M
Ivory Coast	AFR	KANGA	Koco Marie	F
Sudan	AFR	HAKIM	Salah	M
Nigeria	AFR	AKINDELE	Shadrach Olufemi	M
Nigeria	AFR	ISICHEI	Augustine	M
Kenya	AFR	ARERO	Jaro	M
China	ASPAC	LUO	Ze	M
Russia	ENA	YASHINA	Tatyana	F
Ireland	ENA	ROCHE	Jenni	F
France	ENA	HIRLEMANN	Gabriel	M
Portugal	ENA	LEANDRO	Sergio Miguel Franco Martins	M
United States	ENA	GALLO	Kirsten	F
Mexico	LAC	TESSARO	Maria Pia Gallina	F
Mexico	LAC	BACA	Cristopher Gonzales	M
Brazil	LAC	DOMINGUES	Sergio Augusto	M

TGBR Group

		number	%
gender distribution	female	17	40,47619
	Male	25	59,52381
	Total	42	100

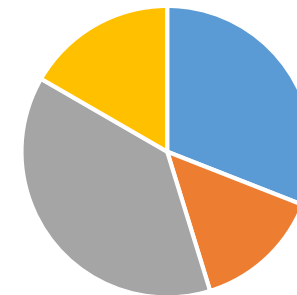
		number	%
geographic distribution	AFR	13	30,95238
	ASPAC	6	14,28571
	ENA	16	38,09524
	LAC	7	16,66667
	Total	42	100

Gender distribution



■ female 40% ■ Male 60%

Geographic distribution



■ AFR 31% ■ ASPAC 14% ■ ENA 38% ■ LAC 17%

List of the TGBR Group

Ivory Coast	AFR	DIE	Agathe	F
Burkina Faso	AFR	DIBLONI	Ollo Théophile	M
Korea	ASPAC	CHO	Doo-Soon	M
Indonesia	ASPAC	DEA	Purwanto	M
France	ENA	CIBIEN	Catherine	F
Germany	ENA	PRUTER	Johannes	M
Slovakia	ENA	GUZIOVA	Zuzana	F
United States	ENA	BOBOWSKI	Benny Robert	M
Brazil	LAC	FERREIRA LOURIVAL	Reinaldo Francisco	M
Germany	ENA	ENGELS	Barbara	F
Canada	ENA	MCDERMOTT	Larry	M
France	ENA	JARDIN	Mireille	F
United Kingdom	ENA	PRICE	Martin	M
Colombia	LAC	PRIAS	Juan Pablo	M
South Africa	AFR	POOL-STANVLIET	Ruida	F
Germany	ENA	MOLLER	Lutz	M

Russia	ENA	YASHINA	Tatyana	F
France	ENA	HIRLEMANN	Gabriel	M
Portugal	ENA	LEANDRO	Sergio Miguel Franco Martins	M
Mexico	LAC	TESSARO	Maria Pia Gallina	F
Mexico	LAC	BACA	Cristopher Gonzales	M
Brazil	LAC	DOMINGUES	Sergio Augusto	M
Brazil	LAC	BRAGA MORAES VICTOR	Rodrigo Antonio	M
Russia	ENA	BRYNSKIKH	Mikhail	M
Belarus	ENA	RYBIANETS	Natallia	F
Ireland	ENA	GOOD	Jervis	M
Australia	ASPAC	THOMLINSON	Johanna	F
Senegal	AFR	NGOM	Daouda	M
Korea	ASPAC	KIM	Eun-Young	F
Burkina Faso	AFR	BELEM OUEDRAOGO	Mamounata	F
Ivory Coast	AFR	KOFFI	Ahua René	M
Ivory Coast	AFR	GAUZE TOUAO	Kah Martine	F

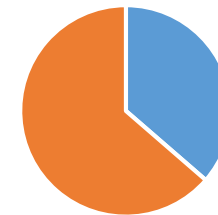
Argentina	LAC	PIEN	Graciela	F
Rwanda	AFR	KAPLIN	Beth A.	F
Nigeria	AFR	AKINDELE	Shadrach Olufemi	M
Nigeria	AFR	ISICHEI	Augustine	M
China	ASPAC	LUO	Ze	M

Burkina Faso	AFR	OUEDA	Adama	M
South Africa	AFR	MARINGA	Vongani Nicolus	M
Ivory Coast	AFR	KANGA	Koco Marie Jeanne	F
United States	ENA	GALLO	Kirsten	F
Japan	ASPAC	SATO	Tetsu	M

Zonation TSG

		number	%
gender distribution	female	4	36,36364
	Male	7	63,63636
	Total	11	100

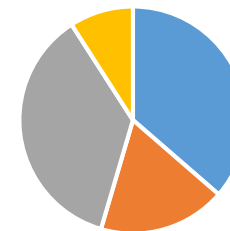
Gender distribution



■ female 36% ■ Male 64%

		number	%
geographic distribution	AFR	4	36,36364
	ASPAC	2	18,18182
	ENA	4	36,36364
	LAC	1	9,090909
	Total	11	100

Geographic distribution



■ AFR 36,5% ■ ASPAC 18% ■ ENA 36,5% ■ LAC 9%

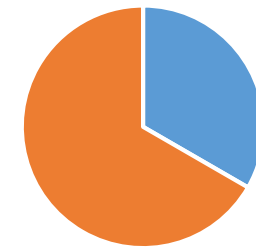
List of the Zonation TSG

COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
Ivory Coast	AFR	DIE	Agathe	F
Burkina Faso	AFR	DIBLONI	Ollo Théophile	M
Korea	ASPAC	CHO	Doo-Soon	M
Indonesia	ASPAC	DEA	Purwanto	M
France	ENA	CIBIEN	Catherine	F
Germany	ENA	PRUTER	Johannes	M
Slovakia	ENA	GUZIOVA	Zuzana	F
United States	ENA	BOBOWSKI	Benny Robert	M
Brazil	LAC	FERREIRA LOURIVAL	Reinaldo Francisco	M
Ivory Coast	AFR	GAUZE TOUAO	Kah Martine	F
Senegal	AFR	NGOM	Daouda	M

Governance TSG

		number	%
gender distribution	female	3	33,33333
	Male	6	66,66667
	Total	9	100

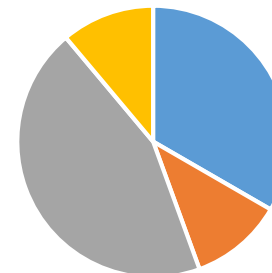
Gender distribution



■ female 33% ■ Male 67%

		number	%
geographic distribution	AFR	3	33,33333
	ASPAC	1	11,11111
	ENA	4	44,44444
	LAC	1	11,11111
	Total	9	100

Geographic distribution



■ AFR 33,3% ■ ASPAC 11,1% ■ ENA 44,5% ■ LAC 11,1%

List of the Governance TSG

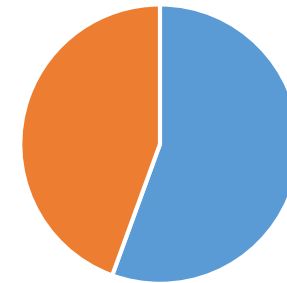
COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
Germany	ENA	ENGELS	Barbara	F
Canada	ENA	MCDERMOTT	Larry	M
France	ENA	JARDIN	Mireille	F
United Kingdom	ENA	PRICE	Martin	M
Colombia	LAC	PRIAS	Juan Pablo	M
Burkina Faso	AFR	BELEM OUEDRAOGO	Mamounata	F
Ivory Coast	AFR	KOFFI	Ahua René	M
South Africa	AFR	MARINGA	Vongani Nicolus	M
Japan	ASPAC	SATO	Tetsu	M

Management & Policy TSG

		number	%
gender distribution	female	5	55,55556
	Male	4	44,44444
	Total	9	100

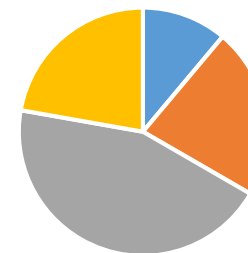
		number	%
geographic distribution	AFR	1	11,11111
	ASPAC	2	22,22222
	ENA	4	44,44444
	LAC	2	22,22222
	Total	9	100

Gender distribution



■ female 55,5% ■ Male 44,5%

Geographic Distribution



■ AFR 11% ■ ASPAC 22,25% ■ ENA 44,5% ■ LAC 22,25%

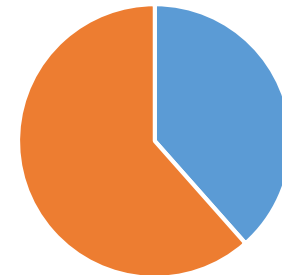
List of the Management and Policy TSG

COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
South Africa	AFR	POOL-STANVLIET	Ruida	F
Germany	ENA	MOLLER	Lutz	M
Argentina	LAC	PIEN	Graciela	F
Brazil	LAC	BRAGA MORAES VICTOR	Rodrigo Antonio	M
Russia	ENA	BRYNSKIKH	Mikhail	M
Belarus	ENA	RYBIANETS	Natallia	F
Ireland	ENA	GOOD	Jervis	M
Australia	ASPAC	THOMLINSON	Johanna	F
Korea	ASPAC	KIM	Eun-Young	F

Monitoring TSG

		number	%
gender distribution	female	5	38,46154
	Male	8	61,53846
	Total	13	100

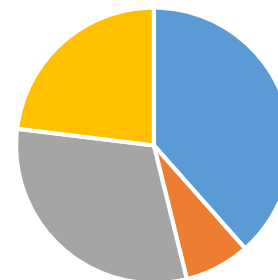
Gender distribution



■ female 38% ■ Male 62%

		number	%
geographic distribution	AFR	5	38,46154
	ASPAC	1	7,692308
	ENA 31	4	30,76923
	LAC	3	23,07692
	Total	13	100

Geographic distribution



■ AFR 38% ■ ASPAC 8% ■ ENA 31% ■ LAC 23%

List of the Monitoring TSG

COUNTRY	REGION	SURNAME	NAME	GENDER
Rwanda	AFR	KAPLIN	Beth A.	F
Nigeria	AFR	AKINDELE	Shadrach Olufemi	M
Nigeria	AFR	ISICHEI	Augustine	M
China	ASPAC	LUO	Ze	M
Russia	ENA	YASHINA	Tatyana	F
France	ENA	HIRLEMANN	Gabriel	M
Portugal	ENA	LEANDRO	Sergio Miguel Franco Martins	M
Mexico	LAC	TESSARO	Maria Pia Gallina	F
Mexico	LAC	BACA	Cristopher Gonzales	M
Brazil	LAC	DOMINGUES	Sergio Augusto	M
Burkina Faso	AFR	OUEDA	Adama	M

Ivory Coast	AFR	KANGA	Koco Marie Jeanne	F
United States	ENA	GALLO	Kirsten	F